

Les membres de l'équipe technique de l'étude dans le Secteur de la Population au Togo

AMEGEE Kodjopatapa	Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
AMENDAH Djésika	Économiste, Assistante de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
AMETEPE Kossi Fofu	Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
ANIPAH Kodjo Mawulolo	Géographe-démographe, Chef de la Division Démographie, Direction Générale de la Statistique (DGS), Lomé (Togo)
BEGUY Donatien	Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
BOUKPESSI Totomba Bassanté	Géographe-démographe, Chargé d'Études, Direction de la Statistique Générale (DSG, Lomé (Togo)
EDORH Atavi-Mensah	Statisticien-Informaticien, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
FEBON Akindélé	Statisticien-démographe, Chargé d'études, Direction de la Planification de la Population, Lomé (Togo)
GBETOGLO Dodji	Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
KETOGLO Domenyo	Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
KOUDOLO Svetlana	Anthropologue, Assistante, Département d'Anthropologie (FLESH), Université de Lomé (Togo)
KOUWONOU Kodjovi	Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
MESSAN Adadé	Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
MUKAHIRWA Patricie	Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
OURO-GNAO Afi Mawuéna	Géographe-démographe, Chargée d'Études, Direction de la Statistique Générale (DSG), Lomé (Togo)
SALAMI ODJO Rissy	Géographe-démographe, Chargée d'Études, Direction Statistique Générale (DSG), Lomé (Togo)
VIGNIKIN Kokou	Economiste-démographe, Chercheur, Directeur de l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo).

AVANT-PROPOS

Entre autres recommandations, le séminaire "*Insertion des Migrants en Milieu Urbain*" tenu à Lomé en février 1987 sous le parrainage conjoint du CRDI, de l'ORSTOM¹ et de l'Unité de Recherche Démographique (URD), a attiré l'attention sur la quasi-inexistence d'études approfondies sur les conditions d'insertion des migrants dans les villes africaines (Antoine *et al.*, 1989). Pourtant, les difficultés éprouvées par les économies nationales, difficultés exacerbées par la crise économique, les mesures d'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA, n'en finissent pas de fragiliser les conditions de vie urbaine au point de les rendre parfois plus pénibles que celles du milieu rural (Vignikin, 1992).

Une des manifestations les plus tangibles de la crise économique a été de révéler l'existence d'un processus d'exclusion d'une frange importante de la population urbaine - les jeunes en particulier - des bénéfices de la croissance économique des temps de prospérité. Cette marginalisation, du fait des risques politiques de déstabilisation sociale qu'elle fait courir aux États, justifie amplement l'urgence des études sur les migrations et l'urbanisation et ce, non seulement par souci de réalisme, mais aussi par prudence politique.

De ce point de vue, la problématique de la migration rurale-urbaine et celle de l'insertion urbaine des migrants méritent d'être considérées comme une préoccupation majeure et pour la recherche et pour les interventions en développement. Dans le domaine de la recherche, quelques études pionnières ont déjà pris cette orientation : celle réalisée par l'ORSTOM et l'IFAN à Dakar (Antoine *et al.*, 1990), celle menée par le CERPOD et l'Université de Montréal à Bamako en 1992, celle réalisée par l'IFORD à Yaoundé en 1996 et plus récemment, celle qui a été conduite par les chercheurs de l'INSTAT à Antananarivo en 1998. Progressivement donc, les institutions oeuvrant dans le champ *Population et Développement* s'approprient la problématique tout en stimulant une approche novatrice des angles d'examen et des démarches méthodologiques.

Le Togo, à l'instar de nombreux autres pays africains, est confronté à de sérieux problèmes de développement. En effet, avec une croissance de plus en plus accélérée de sa population², une structure démographique marquée par une forte prépondérance de jeunes³, une répartition spatiale de la population qui frappe par sa disparité et qui induit un exode rural continu et une urbanisation galopante⁴ et quelque peu anarchique, force est de constater que la sortie de crise économique du pays a du mal à s'amorcer. S'il est vrai que le profil démographique grève, de façon certaine, les efforts de développement que déploie le pays pour réduire la pauvreté de la population, des zones d'ombre subsistent lorsqu'on cherche à rendre compte de l'intelligibilité des réflexes d'ajustement que la population togolaise développe pour faire face aux contraintes économiques du moment (réflexe d'individualisation des rôles

¹ L'ORSTOM est devenu l'Institut de Recherche en Développement (IRD).

² Le taux d'accroissement annuel moyen du Togo connaît une progression soutenue. En effet, de 1960 à 1970, il était de 2,6%; entre 1970 et 1981, il est passé à 2,9% et il est estimé aujourd'hui à 3,2%.

³ La population âgée de moins de 15 ans représente en effet près de 50% de la population totale. C'est le signe d'une fécondité forte et d'une mortalité élevée.

⁴ En 1960, la population urbaine représentait 9% de la population totale du Togo. En 1970, cette proportion est passée à 21%. En 1981, elle s'est hissée à 25% et en 1995, elle a été estimée à 40%.

économiques entre conjoints, réflexe de limitation de la descendance, réflexe de scolarisation sélective des enfants, réflexe de diversification des activités économiques au sein des ménages, etc.). Deux circonstances concourent à expliquer l'existence de ces zones d'ombre. La première réside dans le retard accusé par la réalisation du quatrième recensement général de la population et de l'habitat. La seconde tient à l'inexistence d'études d'envergure nationale sur les structures et le fonctionnement des familles d'une part, et sur les migrations internes et l'urbanisation, d'autre part. Certes, une synthèse des études portant sur les migrations togolaises a été réalisée sous l'égide de l'Unité de Recherche Démographique mais l'ouvrage date de 1986 et mériterait d'être mis à jour (Lebris et *al.*, 1986). Pour annihiler partiellement ces zones d'ombre et ainsi compléter, voire améliorer, les connaissances sur la population du pays, il importait de définir un certain nombre d'axes de recherches prioritaires devant faire l'objet d'études originales à couverture nationale.

L'enquête sur les migrations et l'insertion urbaine au Togo (ETOMU) s'inscrit dans cette perspective. Sa genèse tient du constat que le Togo vit actuellement un contexte socio-économique de crise qui se traduit par une intensification des migrations rurales-urbaines, une émergence de comportements démographiques nouveaux et le déploiement de stratégies de survie diverses au sein de la population urbaine. L'enquête vise de ce fait à informer et aider les décideurs⁵ à cibler les actions prioritaires à mener afin de réduire la pauvreté en milieu urbain, notamment à Lomé, et juguler les migrations rurales-urbaines qui en constituent le facteur aggravant.

Du point de vue de sa portée socio-politique, ETOMU permettra à différents Départements Ministériels togolais et en particulier à la Direction de la Planification de la Population (DPP), de disposer d'informations et de données actualisées sur les migrations internes et l'urbanisation au Togo. Les problèmes que l'enquête aura identifiés et les propositions de solution qui en résulteront, contribueront à mettre en œuvre de façon efficiente et réaliste, la politique de population du pays⁶.

Le présent rapport qui traite des résultats de l'enquête biographique de l'étude de la famille togolaise fournit des informations et éclaire la compréhension du contexte de vie familiale dans l'environnement de pauvreté croissante que connaît le Togo. Il est le quatrième d'une série de quatre fascicules qui livrent les résultats de chacune des enquêtes spécifiques réalisées dans le cadre de la présente recherche :

- Fascicule 1 : Résultats de l'enquête qualitative
- Fascicule 2 : Résultats de l'enquête quantitative
- Fascicule 3 : Structures familiales et conditions de vie des ménages au Togo
- Fascicule 4 : Migrations et insertion urbaine à Lomé.

⁵ *Ceux de la Direction de la Planification de la Population (DPP) notamment.*

⁶ *Il faut en effet reconnaître que depuis le milieu des années 80, les dérèglements multiformes de l'économie togolaise ont progressivement induit un contexte social et économique inextricable dont les effets rendent largement compte des comportements démographiques actuels de la population. Du fait de l'insuffisance des données statistiques disponibles et surtout de leur vétusté, il est difficile de prendre la mesure de ces nouvelles tendances et de les corriger au besoin. En réalisant l'étude dans le secteur de la population et notamment sa composante « Migration et Insertion urbaine », il nous a semblé urgent de faire le point sur les phénomènes démographiques afin d'attirer l'attention du décideur sur les conséquences à court, moyen et long termes que la dynamique démographique actuelle et les nouvelles attitudes des familles font peser sur le développement futur du pays.*

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, combien ardue mais instructive, l'équipe technique tient à exprimer sa gratitude aux personnes et institutions mentionnées ci-après :

La Banque Africaine de Développement (BAD), pour le soutien financier sans faille qu'elle a assuré à l'équipe tout au long des travaux ;

Le Gouvernement Togolais, représenté par le Ministre du Plan, pour avoir fait confiance à l'Unité de Recherche Démographique (Université de Lomé) et à la Direction de la Statistique en leur confiant l'exécution de l'étude ;

Madame Amine Almaz (BAD) et Monsieur Richard Dackam (FNUAP) pour avoir posé les jalons de l'étude au Togo ;

Monsieur Gabriel Bayémi (BAD) pour son rôle de suivi des activités et de facilitation auprès de la Banque ;

Monsieur Abbékoé Doévi (DPP), pour avoir coordonné les activités et servi d'interface entre la BAD et l'équipe technique ;

Monsieur Ibrahima Sarr (BEROCAN), dont le rôle de CTP mais surtout l'expérience professionnelle ont permis de surmonter les difficultés techniques et de catalyser le déroulement des travaux ;

Madame Thérèse Locoh et Messieurs Philippe Antoine et Marc Pilon pour avoir apporté leurs expériences aux différentes phases de l'étude et prodigué d'utiles conseils aux chercheurs.

Le Directeur Général de la Statistique, les Directeurs Régionaux de la Statistique et les Directeurs Régionaux du Plan pour l'aide appréciable qu'ils ont fournie à l'équipe technique lors de la phase de collecte des données ;

Les Préfets et les Sous-Préfets du Togo sans lesquels la sensibilisation et la mobilisation de la population auraient été sans grands résultats ;

Les Responsables de Départements Ministériels et les Responsables d'ONG oeuvrant dans le secteur de la population au Togo ainsi que les chercheurs de l'Université de Lomé, pour leurs conseils avisés et leurs contributions lors de l'élaboration des questionnaires et du plan d'analyse des données ;

Les superviseurs, les contrôleurs, les enquêteurs, les animateurs et secrétaires de séances de discussion, les agents de saisie, les facilitateurs, les chauffeurs, les informaticiens et les statisticiens qui ont travaillé d'arrache-pied pour que les données soient collectées et mises en forme ;

Le personnel de l'Administration et des Finances, le personnel de la Documentation et le personnel du Soutien Logistique de l'URD, pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de la réalisation de l'étude.

A toutes les populations des différentes régions du pays, qui ont accepté de participer et collaborer directement ou indirectement à la réussite de cette opération très enrichissante, dont la mise en application des résultats nous espérons, contribuera à l'amélioration des conditions de vie de la population togolaise.

A tous merci.

RESUME EXECUTIF

Une des stratégies le plus souvent adoptées par les populations en vue d'améliorer leurs conditions de vie est la migration. En Afrique, ce phénomène migratoire a été aussi étudié que les autres phénomènes démographiques. En ce qui concerne les migrations internes, il apparaît que les villes, notamment les capitales, sont des lieux privilégiés de destination des migrants bien que les déplacements entre milieux ruraux ne soient pas négligeables. Il s'ensuit alors un accroissement rapide de la population des capitales avec comme corollaires des problèmes difficilement gérables aussi bien du côté des gouvernements que du côté des populations. Ces problèmes se manifestent au niveau de tous les domaines de développement : santé, emploi et éducation. A ceux-ci vient s'ajouter le problème de l'urbanisation avec la dégradation de l'environnement urbain et l'émergence de quartiers et d'habitats malsains. Un autre problème qui n'est pas des moindres est celui de l'insertion urbaine des migrants qui relève non seulement des capacités d'adaptation individuelles de ceux-ci mais aussi des possibilités qu'offrent ces capitales.

Lomé, la capitale du Togo n'est pas exempte de tous les phénomènes sus-mentionnés. La population de cette ville croît au rythme de 6,1 % par an. Par ailleurs, le pays connaît depuis les années 80 une situation économique critique dont les effets sont davantage ressentis à Lomé. Les migrants et les non migrants s'y retrouvent alors avec différentes conditions de vie qui sont parfois très difficiles. Les migrants de Lomé ont probablement diverses raisons de s'y installer. Ces raisons peuvent être d'ordre économique, professionnelle, matrimoniale, etc. A Lomé, les migrants cohabitent avec les non migrants, c'est-à-dire les personnes qui y sont nées et qui y résident au moment de l'enquête. Le fait pour ces derniers de ne pas migrer dépend également de leurs motivations individuelles. En posant comme postulat que les conditions de vie à Lomé sont plus gérables par les natifs, le sort des migrants est sujet à des interrogations suivantes. Quels sont d'une manière générale, les causes des migrations au Togo ? Quels sont les mécanismes d'insertion résidentielle et professionnelle des migrants à Lomé ? Quels sont les comportements familiaux (matrimoniaux et de reproduction) des habitants de cette ville ?

Pour apporter des réponses à ces questions, la présente étude s'est fixée les objectifs suivants :

- déterminer les caractéristiques de migrations internes au Togo ;
- analyser les causes et les facteurs des migrations dans les zones de départ, ainsi que les conséquences pour les zones d'accueil ;
- identifier les motivations individuelles des migrants et les mécanismes de leur insertion dans la vie sociale et économique ;
- actualiser les connaissances sur l'urbanisation.

Ainsi l'étude a atteint ces objectifs en réalisant deux enquêtes. La première est une enquête statistique d'envergure nationale qui a collecté des informations sur toutes les migrations effectuées par les enquêtés et leurs causes. La deuxième est une enquête biographique qui s'est intéressée uniquement aux habitants (hommes et femmes) de Lomé issus de la génération 1940-54, la génération 1955-64 et de la génération 1965-74. Elle a saisi toutes les migrations des enquêtés et en particulier les données permettant de cerner les mécanismes d'insertion résidentielle et professionnelle des migrants à Lomé et l'évolution des comportements familiaux dans cette ville.

Les principaux résultats de cette étude se résument comme suit :

L'âge à la première migration se situe autour de 15 ans et est différent selon le milieu de résidence et le sexe. En milieu urbain, cet âge est de 13,7 ans tandis qu'il est de 15,6 ans en milieu rural. Les femmes (14,3 ans) migrent plus tôt que les hommes (15,9 ans). Les raisons de la migration sont principalement d'ordre familial et matrimonial pour les femmes et d'ordre économique et scolaire pour les hommes. Chez les hommes, dans 42 % des cas, la décision de migrer est prise par le candidat lui-même alors que dans 33 % des cas, la migration résulte de la décision des parents ou du tuteur. Chez les femmes, dans 41 % des cas, ce sont les parents qui décident de leur départ ; les conjoints dans 27 % des cas et elles-mêmes dans 29 % des cas. Pour les dernières migrations des enquêtés, il est également apparu que c'est la personne qui a décidé de la migration qui prend généralement en charge les frais du voyage. Ce sont dans la plupart des cas les parents (36 % chez les hommes et 44 % chez les femmes) et les conjoints (27 % chez les femmes). Les migrants gardent des liens avec leurs parents restés au lieu de départ. Ils envoient et reçoivent des biens. Pour les non migrants, les résultats montrent que ce sont plus des raisons d'ordre familial qui les amènent à rester dans leur lieu d'origine. Ces raisons ont été évoquées par plus de la moitié (53 %) des non migrants.

Au Togo, les migrations sont essentiellement de nature rurale-urbaine. En effet, 59 % des hommes et 51 % des femmes ayant migré à Lomé viennent du milieu rural. Lomé constitue en fait le principal pôle d'attraction des migrants, les villes secondaires ne servant que de points de relais. Globalement les hommes migrent plus que les femmes et les migrations ont diminué au fil des générations.

En matière d'éducation les résultats tendent à conforter la montée des taux de scolarisation dans la jeune génération et la sous scolarisation des jeunes filles. En 2000, 26 % des femmes de la jeune génération sont sans instruction contre seulement 5 % des hommes de la même génération. En général les hommes et les femmes mettent plus de temps que la période requise pour obtenir leur diplôme. Par exemple avant d'obtenir le CEPD, respectivement 32 %, 38 % et 44 % des enquêtés de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont mis entre 3 et 6 ans de plus que la durée théorique requise.

Au niveau de l'insertion professionnelle, on note que les taux d'activité régressent au fil des générations. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à exercer une activité et l'activité de la femme est plus précoce que celle des hommes. A Lomé, les hommes et les femmes travaillent dans différents secteurs d'activité, mais les activités exercées sont précaires. Toutes générations confondues, le secteur informel s'est révélé être le secteur privilégié des femmes. Quatre femmes sur cinq (84 %) y exercent contre un homme sur deux (45 %) une activité au moment de l'enquête. Quoiqu'on retrouve certains dans le secteur informel, les hommes sont largement prépondérants dans le secteur moderne (public et privé). L'analyse de l'accès à ce secteur d'activité selon le sexe et la génération montre que les hommes de la génération la plus ancienne sont plus favorisés que ceux des deux autres générations. Les "anciens" jouissent en effet d'une entrée massive et rapide dans le secteur moderne. A contrario les jeunes ont un accès particulièrement difficile au secteur moderne. L'âge médian d'accès à ce secteur parmi les hommes est de 27,1 ans pour la vieille génération, 28,3 ans pour la génération intermédiaire et 34,6 ans parmi la jeune génération. La moitié des femmes n'a pas encore accès à ce secteur.

L'analyse de l'origine des ressources financières ayant servi à démarrer une activité dans l'informel permet de voir que dans la plupart des cas, ces ressources sont personnelles ou proviennent de la famille. Il convient ici de souligner que les activités des femmes sont principalement financées par leurs conjoints (32 %), par leur épargne personnelle (31 %) et par une aide de la famille (23 %). C'est la jeune génération qui semble bénéficier plus de l'aide de la famille pour démarrer une activité (50 % pour les hommes et 32 % pour les femmes).

L'examen de l'évolution des taux de chômage montre que le chômage devient de plus en plus important et que les taux de chômage augmentent avec l'âge. Les taux de chômage pour toutes les générations sont nettement faibles au sein de la population féminine. Cependant, les femmes entrent plus tôt que les hommes sur le marché du travail. Notons en outre que le secteur informel offre plus d'opportunités d'emplois que le secteur formel. En effet, le temps d'attente avant d'entrer dans le secteur informel est plus court que dans le secteur moderne. Après presque 5 ans d'attente (57 mois), respectivement 13 %, 22 % et 51 % des hommes de la jeune génération, de la génération intermédiaire et de la génération ancienne ont eu leur premier emploi dans le secteur moderne. La moitié des hommes de la jeune génération et de la génération intermédiaire ont trouvé une occupation dans le secteur informel au bout de 5 ans, 8 ans pour la vieille génération.

La répartition des enquêtés selon le statut matrimonial aux différents âges, par génération et sexe a révélé que le célibat tardif touche de plus en plus d'individus à Lomé. Les jeunes plus que les plus âgés restent plus longtemps dans le célibat. En effet, à 30 ans, les proportions de célibataires sont passées de 24 % (ancienne génération) à 40 % (génération intermédiaire) et atteignent 47 % pour la jeune génération chez les hommes. Ces proportions sont respectivement de 9 %, 15 % et 20 % chez les femmes. Parlant des unions, on note une prédominance des unions non formalisées sur les unions formalisées. La proportion des hommes en union informelle est de 81 % à 20 ans, 72 % à 25 ans, 65 % à 30 ans chez les plus âgés, contre respectivement 100 %, 94 % et 81 % parmi les hommes de la génération intermédiaire.

Il ressort également des résultats qu'à âge égal, les mariages civils sont plus observés dans l'ancienne génération (23 % des hommes et 20 % des femmes à 25 ans) que dans les deux autres (2 % d'hommes et 10 % de femmes pour la génération intermédiaire, 2 % d'hommes et 8 % de femmes pour la jeune génération à 25 ans). Par ailleurs, le nombre moyen d'unions contractées par les femmes augmente régulièrement avec l'âge. Ce nombre passe de 1,08 à 20 ans à 1,22 à 40 ans. Chez les hommes, le nombre moyen de conjointes est passé de 1,08 à 25 ans à 1,19 à 40 ans. La polygamie persiste toujours même si elle est en constance baisse. A 35 ans, 24 % des hommes de l'ancienne génération contre 9 % de ceux de la génération intermédiaire étaient polygames. Chez les femmes, la situation n'est pas très différente entre les deux premières générations (29 % pour l'ancienne génération et 26 % pour la génération intermédiaire à 35 ans) 25 ans. Par contre, à 25 ans, 23 % des femmes de la génération intermédiaire et 14 % de la jeune génération vivaient en union polygamique. De plus les chances de cohabitation augmentent s'il s'agit d'une union monogamique. Lors de la première union, à 35 ans, 90 % des hommes de l'ancienne génération et 85 % de la génération intermédiaire cohabitaient dans une union monogamique ; au même âge ces proportions sont de 77 % et 58 % pour les hommes de ces générations vivant en union polygamique.

On observe un recul de l'âge à la première union au fil des générations aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La transition s'est opérée chez les hommes entre les deux premières générations alors que chez les femmes, elle est récente (entre la génération

intermédiaire et la plus jeune). En effet, d'une génération à l'autre, l'âge médian à la première union est respectivement de 21 ans, 21,5 ans et 24,5 ans pour les femmes et 25 ans, 29,2 ans et 31,2 ans pour les hommes. Comme on le constate, l'entrée en union est tardive pour ces derniers.

La comparaison des probabilités d'entrer en union formelle et en union informelle montre qu'à Lomé, les femmes comme les hommes appartenant à l'ancienne génération et à la jeune génération courent un grand risque d'entrer en union informelle. Ainsi, les entrées en union se font plus sous forme informelle que formelle.

Les résultats de l'analyse du devenir des unions ont montré que certaines unions non formalisées le sont par après. Toutefois, la formalisation des unions devient de moins en moins fréquente au fil du temps. En considérant les dix années après les unions, on constate que la formalisation est intervenue pour une grande proportion d'hommes (33 %) et de femmes (29 %) de l'ancienne génération. Ces proportions excèdent celle de la génération intermédiaire (25 % des hommes et 23 % des femmes) et celle de la jeune génération (15 % d'hommes et 20 % de femmes).

On remarque de même que c'est au-delà de 15 ans de vie commune que les unions informelles sont formalisées ou se rompent. Cette constatation est faite au niveau des deux générations. Il faut signaler de même que les unions se rompent difficilement à Lomé. Les résultats montrent que les femmes comme les hommes divorcent peu quel que soit le type d'union ; ce qui entraîne une sous-représentation des personnes en union rompue (divorcées/séparées et veuves) au sein de la population de Lomé. A la date de l'enquête, seuls 3 % d'hommes et 8 % de femmes étaient séparés de leurs conjoints. Et quand bien même il y a divorce, les hommes se remarient aussitôt et les femmes un peu plus tard. En effet, 62 % d'hommes de l'ancienne génération, 56 % de ceux de la génération intermédiaire et 61 % des plus jeunes se sont remariés juste deux ans après la rupture de leur première union. Après le même nombre d'années, seules 20 % des femmes de la vieille génération, 17 % dans la génération intermédiaire et 29 % des plus jeunes se sont remariées.

Les résultats du calcul de la descendance atteinte par les enquêtés à Lomé montre qu'elle est en baisse. A tous les âges, le nombre moyen d'enfants nés vivants diminue de l'ancienne génération à la plus jeune. A 25 ans par exemple, il est de 1,4 enfants pour les femmes de l'ancienne génération, 1,1 enfants pour la génération intermédiaire et 0,8 enfant pour la jeune génération. Chez les hommes, à 40 ans, ce nombre est de 4,4 enfants chez les plus âgés et de 2,5 pour la génération intermédiaire. Selon le niveau d'instruction, il apparaît, toutes générations confondues, que les femmes et les hommes moins instruits sont plus féconds que les instruits. Cependant, la baisse de la fécondité est commune aux instruits et aux non instruits.

Les niveaux de fécondité dépendent entre autres de l'âge d'entrée en vie féconde. Les résultats mettent en exergue un recul de l'âge à la première naissance dans les jeunes générations. En effet, l'âge médian à la première naissance est de 22,4 ans pour la plus ancienne génération, de 23,2 ans pour la génération intermédiaire et de 26,0 ans pour la jeune génération. Le mariage reste un cadre de procréation mais perd de plus en plus cette fonction. Il convient de souligner que le retard dans le calendrier de la fécondité s'observe également chez les hommes. Le mariage continue à être le cadre privilégié dans lequel la constitution de la descendance se réalise.

L'analyse des caractéristiques du logement à Lomé montre, en ce qui concerne le type d'habitat, que les habitations de type "chambres-salon" sont les plus répandues à Lomé et ce, pour toutes les générations. En 1975, la proportion d'individus logés dans ce type d'habitat est de 56 % pour la génération la plus âgée, 50 % pour la génération intermédiaire et 54 % pour la jeune génération. En 2000, ces proportions sont respectivement de 60 %, 53 % et 41 %. Les logements modernes du genre "villa/appartement" sont rares et restent l'apanage d'une infime partie de la population. Par ailleurs, la proportion d'individus disposant de l'électricité dans leur logement augmente régulièrement et elle est toujours plus importante dans le centre que dans la périphérie. En 1970, 50 % d'individus résidant dans le centre de Lomé contre 32 % dans la périphérie bénéficiaient de l'électricité dans leur logement. En 2000, cette proportion est de 65 % dans le centre contre 46 % dans la périphérie de Lomé. Par contre, l'adduction en eau potable est restée faible au fil du temps et est toujours plus importante dans le centre que dans la périphérie. En 2000, dans le centre, respectivement 27 %, 26 % et 22 % d'individus de l'ancienne génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération disposaient de l'eau courante dans leur logement ; alors que ces proportions sont respectivement de 21 %, 14 % et 17 % dans la périphérie. En définitive, les résultats révèlent que dans l'ensemble des générations en présence, le niveau de confort des logements à Lomé a connu une relative dégradation durant les trente dernières années même si au même moment la couverture de la ville par le réseau électrique a augmenté. Cette dégradation des conditions de logement touche davantage les jeunes générations.

En outre, la répartition des enquêtés selon leur statut d'occupation du logement fait état d'une sortie tardive de l'hébergement pour les jeunes. Au moment où la moitié des hommes de la jeune génération n'a pas encore quitté leur lieu d'hébergement, la moitié des hommes de l'ancienne génération et de la génération intermédiaire ont connu cet événement respectivement à 34,2 ans et à 37,3 ans. Par rapport à l'ancienne génération, les deux dernières accèdent très peu à la propriété. Chez les hommes de la jeune génération le quart n'a pas encore un "chez soi" ; alors que 25 % des hommes de la génération la plus âgée et ceux de la génération intermédiaire sont devenus propriétaires respectivement à 28,3 ans et 34,8 ans. Chez les femmes, accéder à son propre logement est un événement rare. A 35 ans, 86 % des femmes de l'ancienne génération contre 95 % de celles de la génération intermédiaire n'ont pas encore leur propre logement. Par ailleurs, l'acquisition du logement se fait principalement par financement propre dans les deux premières générations (60 % pour la vieille génération et 47 % pour la génération intermédiaire à 30 ans) et par héritage dans la génération cadette. Le prêt bancaire est très peu courant dans la construction d'un logement. A 40 ans, les individus de la génération la plus âgée ont recouru, dans une proportion de 10 % au prêt bancaire pour accéder à leur propre logement.

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

ATBEF	: Association Togolaise pour le Bien-Être Familial
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCR	: Bureau Central du Recensement
BE	: Bureau d'Étude
BIT	: Bureau International du Travail
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
CECE	: Cellule d'Exécution et de Coordination de l'Étude
CEFA	: Centre d'Étude de la Famille Africaine
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CENETI	: Centre National d'Études et de Traitement Informatique
CEPED	: Centre Français sur la Population et le Développement
CERPOD	: Centre d'Étude et de Recherche sur la Population pour le Développement
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CONAPO	: Conseil National de la Population
COPREPO	: Conseils Préfectoraux de la Population
COREPO	: Conseils Régionaux de la Population
CTP	: Conseiller Technique Principal
CVD	: Comité Villageois de Développement
DGPD	: Direction Générale du Plan et du Développement
DGPF	: Direction Générale de la Promotion Féminine
DIFOP	: Direction de la Formation Permanente et de l'Action Pédagogique
DRPD	: Direction Régionale du Plan et du Développement
DSG	: Direction de la Statistique Générale
EAT-DAKAR	: Équipe d'Appui Technique à Dakar
EDST	: Enquête Démographique et de Santé du Togo
EFAMTO	: Enquête sur la Famille Togolaise
EMP	: Éducation en Matière de Population
ENS	: École Normale Supérieure
EPD	: Éducation en matière d'Environnement et de Population pour le Développement Humain Durable
ETOMU	: Enquête Togolaise sur les Migrations et l'Urbanisation
EU	: États-Unis d'Amérique
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
FAC	: Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	: Fonds d'Assistance Technique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FLESH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GF2D	: Groupe de Réflexion et d'Action Femmes Démocratie et Développement
GTZ	: Coopération Technique Allemande
IEC	: Information, Éducation et Communication
IFAN	: Institut Francophone de l'Afrique Noire

IFORD	: Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INSE	: Institut National des Sciences de l'Éducation
INSTAT	: Institut National de la Statistique de Madagascar
IPPF	: International Planned and Parenthood Federation
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
LTDF	: Ligue Togolaise des Droits de la Femme
MASSNPF	: Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion de la Femme
MENR	: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche
MPAT	: Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MST/IST	: Maladies Sexuellement Transmissibles/Infections Sexuellement Transmissibles
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM/IRD	: Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération/ Institut de Recherche pour le Développement
P&D	: Population et Développement
PA/CIPD:	: Programme d'Action/Conférence Internationale sur la Population et le Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAE	: Programme National d'Action pour l'Environnement
PNBEF	: Programme National pour le Bien-Être Familial
PNPF	: Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Programme Pays
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIADEF	: Réseau Informatisé pour l'Analyse et la Décision Financière
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
SII-POP	: Système Intégré d'Information en matière de Population
TBS	: Tableau de Bord Social
UC	: Unité de Compte
UE	: Union Européenne
UEPA	: Union pour l'Étude de la Population Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UPP/DPP	: Unité de Planification de la Population/Direction de la Planification de la Population
URD	: Unité de Recherche Démographique
USAID	: United States Agency for International Development

TABLES DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	iii
REMERCIEMENTS	v
RESUME EXECUTIF	vii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES	xii
LISTE DES TABLEAUX	xvii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LE PHENOMENE MIGRATOIRE AU TOGO : AMPLEUR, ORIENTATION ET DETERMINANTS.....	13
<i>I.1 - L'ampleur du phénomène migratoire au Togo.....</i>	<i>13</i>
I.1.1 - Définition de quelques concepts	13
I.1.2. - La migration "durée de vie"	14
I.1.3 - Les migrations récentes	15
<i>I.2 - Orientation de la migration.....</i>	<i>18</i>
I.2.1 - Flux migratoires	18
I.2.2 - Autres indicateurs de mesure de la migration	19
I.2.3 - Taux d'émigration, d'immigration et de migration nette.....	19
<i>I.3 - Motivation et organisation de départ.....</i>	<i>20</i>
I.3.1 - Motif principal de départ	20
I.3.2 - Prise de décision et contribution pour le départ de la dernière migration.....	21
I.3.3 Hébergement dans la région d'arrivée.....	22
I.3.4 - Profil des migrants et des non-migrants	22
I.3.5 - Raisons de non-migration	23
<i>I.4 - Impact économique de la migration.....</i>	<i>24</i>
1.4.1 - Les parents biologiques (père ou mère) sont les bénéficiaires privilégiés des envois d'argent ou de biens	24
1.4.2 - La plupart des migrants envoient de l'argent et des biens à leurs parents restés dans la localité de départ	26
CHAPITRE II : L'URBANISATION AU TOGO : LE CAS DE LA VILLE DE LOME	29
<i>II.1 - Aperçu de l'évolution économique du Togo.....</i>	<i>29</i>
<i>II.2 - La notion de ville au Togo et le phénomène urbain.....</i>	<i>30</i>
<i>II.3 - L'évolution démographique de la ville de Lomé.....</i>	<i>32</i>
<i>II.4 - L'importance économique de la ville de Lomé</i>	<i>33</i>
CHAPITRE III : EDUCATION.....	35
<i>III.1 - Les taux de scolarisation.....</i>	<i>35</i>
<i>III.2 - Le niveau atteint et le rendement.....</i>	<i>40</i>
<i>III.3 - La durée des études</i>	<i>42</i>
CHAPITRE IV : INSERTION PROFESSIONNELLE.....	45
<i>IV.1 - Les taux d'activité</i>	<i>45</i>
<i>IV.3 - Évolution du taux de chômage.....</i>	<i>47</i>
<i>IV.4 - Les secteurs d'activité</i>	<i>49</i>
IV.4.1 - Le secteur moderne.....	49
IV.4.2 - Le secteur informel.....	51
<i>IV.5 - L'accès au premier emploi.....</i>	<i>54</i>
IV.5.1 - L'âge au premier emploi	55
IV.5.2 - Entrée dans l'activité économique	55

<i>IV.6 - Temps d'attente à la sortie du système scolaire.....</i>	<i>58</i>
IV.6.1 - Le secteur moderne.....	58
IV.6.2 - Le secteur informel.....	59
<i>IV.7 - La mobilité sociale.....</i>	<i>60</i>
CHAPITRE V : EVOLUTION DE LA VIE MATRIMONIALE.....	65
<i>V.1 - Statut matrimonial.....</i>	<i>65</i>
V.1.1 - Le célibat.....	67
V.1.2 - Proportion de personnes en union non formalisée.....	71
V.1.3 - Proportion de personnes en union formalisée.....	72
<i>V.2 - Nombre moyen d'unions par génération.....</i>	<i>73</i>
V.2.1 - Les proportions de personnes vivant en union rompue.....	75
<i>V.3 - Les unions.....</i>	<i>75</i>
V.3.1 - Les caractéristiques des unions.....	75
V.3.2 - L'entrée en union	80
V.3.3 - Age médian à la première union selon l'instruction.....	82
V.3.4 - L'entrée en union selon le type d'union.....	82
<i>V.4 - Le devenir des unions.....</i>	<i>83</i>
V.4.1 - Formalisation des unions informelles	83
V.4.2 - Sortie des unions informelles	84
V.4.3 - La rupture d'union et le remariage.....	85
CHAPITRE VI : EVOLUTION DE LA VIE GENESIQUE A LOME.....	91
<i>VI.1 - Les descendance selon la génération à Lomé.....</i>	<i>91</i>
VI.1.1 - Nombre moyen d'enfants par génération et par âge.....	91
VI.1.2 - Fécondité et niveau d'instruction.....	92
<i>VI.2 - L'entrée en vie féconde</i>	<i>95</i>
VI.2.1 - L'âge d'arrivée du premier enfant	95
VI.2.3 - Intervalle intergénésiq.....	97
CHAPITRE VII : ITINERAIRE RESIDENTIEL ET ACCES AU LOGEMENT.....	99
<i>VII.1 - Les caractéristiques de la migration à Lomé.....</i>	<i>99</i>
<i>VII.2 - Évolution des caractéristiques du logement.....</i>	<i>101</i>
VII.2.1 - Le type d'habitat	101
VII.2.2 - Accès à l'eau et à l'électricité	103
VII.2.3 - Évolution des conditions de logement.....	105
<i>VII.3 - Le statut d'occupation du logement</i>	<i>106</i>
VII.3.1 - Évolution des proportions d'hébergés, de locataires et de propriétaires	106
VII.3.2 - Évolution du mode d'acquisition des logements	109
<i>VII.4 ACCES AU LOGEMENT</i>	<i>110</i>
VII.4.1 - L'autonomie résidentielle.....	110
VII.4.2 - L'accès à son propre logement.....	112
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	115
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	120
ANNEXES.....	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Répartition de 100 natifs de chaque région selon la région de résidence	14
Tableau 1.2 : Répartition de 100 résidents de chaque région en 1995 selon leur région de résidence en 2000 ...	15
Tableau 1.3 : Nombre moyen de migrations selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	16
Tableau 1.4 : Age médian (en années) à la migration selon le sexe et la région	17
Tableau 1.5 : Répartition (%) des migrants selon le groupe d'âge et le sexe	18
Tableau 1.6.a : Répartition (%) des migrants selon le milieu de naissance et le milieu de la première migration	19
Tableau 1.6.b : Répartition (%) des migrants selon le milieu de résidence antérieure et le milieu de résidence actuelle.....	19
Tableau 1.7 : Les migrations inter-régionales entre 1995-2000.....	20
Tableau 1.8 : Répartition des enquêtés selon les motifs de départ et certaines caractéristiques	21
Tableau 1.9 : Répartition (%) des migrants selon la personne qui a décidé, financé et hébergé.....	22
Tableau 1.10 : Répartition (%) des migrants de différents rangs et des non-migrants selon l'âge et le sexe	23
Tableau 1.11 : Répartition (%) des non-migrants selon les raisons de la non-migration.....	24
Tableau 1.12 : Proportion (%) des personnes à qui l'argent et les biens sont envoyés par les migrants selon différentes caractéristiques	25
Tableau 1.13 : Répartition des migrants ayant envoyé de l'argent et des biens à leurs parents selon la nature de l'envoi.....	26
Tableau 2.1 : Évolution de la population urbaine par région entre 1981 et 2000.....	31
Tableau 3.1 : Niveau atteint par génération et par sexe.....	41
Tableau 3.2 : Taux de réussite scolaire par génération et par sexe	41
Tableau 3.3 : Rentabilité des études.....	42
Tableau 3.4 : Durée moyenne (en années) des études par génération et par sexe	44
Tableau 4.1 : Proportion (%) d'actifs du secteur informel par génération et par sexe selon les années.....	53
Tableau 4.2 : Répartition (%) des enquêtés par génération et par sexe selon	54
l'origine du financement de leur activité dans l'informel.....	54
Tableau 4.3 : Age (en années) d'accès au premier emploi.....	55
Tableau 4.4 : Différents quartiles de l'âge d'accès à un premier emploi dans l'informel	57
Tableau 4.5 : Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon la catégorie socio-professionnelle (CSP) au moment de l'enquête.....	61
Tableau 4.6 : Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon la comparaison des CSP garçon/père et fille/mère	62
Tableau 4.7 : Répartition (%) des enquêtés par sexe et par catégorie socioprofessionnelle selon la comparaison CSP garçon/père et fille/mère.....	63
Tableau 5.1 : Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon leur état matrimonial au moment de l'enquête	66
Tableau 5.2.a : Répartition (%) des hommes de chaque génération selon le statut matrimonial à différents âges	68
Tableau 5.2.b : Répartition (%) des femmes de chaque génération selon le statut matrimonial à différents âges	68
Tableau 5.3 : Répartition (%) des enquêtés socialisé ou non à Lomé à 15 ans par génération et par sexe selon le statut matrimonial à différents âges	69
Tableau 5.4 : Proportions (en %) de célibataires par génération selon l'âge et le niveau d'instruction.....	70
Tableau 5.5 : Pour 100 enquêtés de chaque génération, proportions (en %) de ceux qui sont en union non formalisée parmi les gens en union selon l'âge et le niveau d'instruction.....	72
Tableau 5.6 : Proportions des unions formalisées parmi l'ensemble des unions contractées	73
Tableau 5.7 : Proportions (%) des enquêtés qui ont contracté une union civile par sexe et par génération.....	76
Tableau 5.8 : Répartition des enquêtés selon le régime d'union par sexe et par génération.....	77
Tableau 5.9 : Proportions (%) des enquêtés qui cohabitent lors de la première union selon le régime d'union par sexe et par génération.....	79

Tableau 5.10 : Proportions (%) des enquêtés qui cohabitent lors de la première union selon le type d'union par sexe et par génération.....	80
Tableau 5.11 : Ages médians à la première union par génération selon le niveau d'instruction et le sexe (en année).....	82
Tableau 6.1 : Nombre moyen d'enfants nés vivants à âges fixes selon la génération et le sexe.....	91
Tableau 6.2 : Nombre moyen d'enfants selon le niveau d'instruction et l'âge par génération.....	93
Tableau 6.2 : Age médian à la première union et à la première naissance pour les individus présents à Lomé à 15 ans.....	97
Tableau 7.1 : Proportion (%) de migrants (nés hors Lomé) par génération et par sexe.....	100
Tableau 7.2 : Répartition (en %) des immigrants par sexe et par génération selon leur origine géographique...	100
Tableau 7.3 : Répartition (en %) des hommes par génération et par âge selon le statut d'occupation de leur logement.....	107
Tableau 7.4 : Répartition (en %) des femmes par génération et par âge selon le statut d'occupation de leur logement.....	108

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Répartition de 100 résidents de chaque région selon leur région de naissance	15
Graphique 1.2 : Age moyen (années) des migrants à la première migration	17
Graphique 1.3 : Destinataires des biens envoyés par les migrants.....	25
Graphique 2.1 : Évolution du PIB réel et du ratio de la dette sur l'exportation.....	30
Graphique 2.2 : Évolution de la population urbaine au Togo	32
Graphique 3.1 : Taux de scolarisation par sexe et par génération (tous cycles confondus).....	36
Graphique 3.2 : Taux de scolarisation au primaire par sexe et par génération.....	37
Graphique 3.3 : Taux de scolarisation au collège par sexe et par génération.....	38
Graphique 3.4 : Taux de scolarisation au lycée par sexe et par génération	39
Graphique 3.5 : Taux de scolarisation au supérieur par sexe et par génération	40
Graphique 3.6 : Durée des études par sexe et par génération	43
Graphique 4.1 : Taux d'activité selon la génération et l'âge	46
Graphique 4.2 : Taux d'activité rémunérée selon la génération et l'âge.....	47
Graphique 4.2 : Taux de chômage par génération selon le sexe à Lomé.....	48
Graphique 4.3 : Taux d'activité dans le secteur public	50
Graphique 4.4 : Taux d'activité dans le privé	51
Graphique 4.5 : Taux d'activité dans le secteur informel	52
Graphique 4.6 : Age (en années) au premier emploi moderne.....	56
Graphique 4.7 : Temps d'attente (en mois) à la fin des études avant l'entrée dans le secteur moderne	59
Graphique 4.8 : Temps d'attente (en mois) à la fin des études avant l'entrée dans l'informel	60
Graphique 5.1 : Nombre moyen d'unions et de conjointes selon l'âge et par génération.....	74
Graphique 5.2 : L'entrée en union par génération et par sexe.....	81
Graphique 5.3 : Entrée en union des femmes selon le type d'union et la génération.....	83
Graphique 5.4 : Proportion (%) de personnes ayant formalisé leur union au cours du temps par génération et par sexe	84
Graphique 5.5 : Sortie d'union non formalisée de la population féminine.....	85
Graphique 5.6 : Proportions (en %) de divorcés selon la durée de l'union par sexe et par génération	86
Graphique 5.7 : Remariage après la rupture de la première union par sexe et par génération	88
Graphique 6.1 : Proportion (%) de nullipares selon le niveau d'instruction, le sexe et par génération.....	94
Graphique 6.2 : Proportion (%) de femmes n'ayant pas eu leur premier enfant selon l'âge.....	95
Graphique 6.3 : Proportion d'hommes n'ayant pas eu leur premier enfant selon l'âge	96
Graphique 6.4 : Proportion (%) de femmes en union n'ayant pas encore eu leur second enfant selon le nombre de mois écoulés depuis la première naissance	98
Graphique 7.1 : Évolution du type d'habitat à Lomé	102
Graphique 7.2 : Accès à l'électricité et à l'eau à Lomé.....	104
Graphique 7.3 : Variation (amélioration, dégradation) des conditions de logement	105
Graphique 7.4 : Répartition (en %) des enquêtés selon le mode d'acquisition du logement, par âge et par génération.....	109
Graphique 7.5 : Proportion (%) d'hommes et de femmes toujours hébergés à différents âges selon la génération	111
Graphique 7.6 : Proportion (en %) d'hommes et de femmes n'ayant pas encore accédé à leur propre logement à différents âges selon la génération.....	113

INTRODUCTION

L'économie togolaise repose essentiellement sur le secteur tertiaire, les cultures de rente (café, cacao, coton) et l'exploitation minière (phosphates en particulier). Le secteur moderne est dominé par l'administration publique car le secteur privé est embryonnaire. Jusqu'à la fin des années 1970, un taux de croissance économique nettement plus élevé que le taux de croissance démographique a permis au pays de réaliser des investissements. Puis, la multiplicité des chocs extérieurs sur les exportations et les mouvements de capitaux dans les années 1980 ont considérablement affaibli les équilibres macroéconomiques et sectoriels. Ces difficultés ont conduit le pays à procéder à des réformes économiques. Les autorités compétentes, avec l'aide des institutions financières internationales ont mis en place différents programmes d'ajustement structurel dont les effets escomptés n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes. On a plutôt assisté à la dégradation de la situation sociale. Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant est ainsi passé de 410 dollars US en 1990 à 300 dollars US en 1997. De plus, la dévaluation du FCFA en 1994 et la crise socio-politique des années 90 ont détérioré davantage l'environnement économique du Togo.

On a ainsi remarqué un désengagement progressif de l'État des secteurs sociaux dont il assurait jusque-là le fonctionnement. Associée à la détérioration du pouvoir d'achat des ménages, cette situation a non seulement élargi le fossé entre les campagnes et les villes mais a également accentué les mouvements des populations des premiers vers les seconds ; surtout que pour une large frange de la population rurale, la ville peut apporter des solutions à la pauvreté qui tend à se généraliser dans leur milieu de vie. On note en particulier l'exode massif de la population rurale vers la capitale, Lomé. Celle-ci est devenue alors un haut lieu de brassage où populations autochtones et celles immigrantes venant de divers horizons se rencontrent ; le flux de plus en plus important de migrants et la forte croissance démographique ont accéléré le rythme (6,1 %) d'urbanisation de la ville qui s'étend au fil des années. On note que 62 % de la population urbaine du pays vit à Lomé.

Or, Lomé n'a pas échappé au contexte économique morose dans la mesure où s'y déroulent la plupart des activités industrielles et tertiaires. En fait, les investissements sociaux, fortement réduits durant la période d'application des programmes d'ajustement structurel se révèlent insuffisants pour répondre aux nombreux problèmes engendrés par l'accroissement rapide de la population urbaine. Parmi ces problèmes, on compte l'insuffisance des infrastructures existantes (centres de santé, hôpitaux, établissements scolaires, etc.), le problème de l'emploi et la faiblesse du revenu, la dégradation de l'habitat, le problème de transport, la détérioration de l'environnement urbain et les problèmes de santé y afférents. En effet, l'État, par le gel du recrutement dans la fonction publique, a rendu quasiment inaccessible le secteur moderne auquel le secteur privé formel ne s'est pas encore substitué, étant donné son état embryonnaire. Au même moment, le secteur informel qui s'est considérablement développé ces dernières années à Lomé ne peut satisfaire toute la demande d'emplois des chômeurs, déflatés et jeunes diplômés, car ce secteur, subit aussi les contre-coups du ralentissement généralisé de l'activité économique.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur ce que font les populations urbaines pour faire face à la pauvreté urbaine et sur la manière dont les nouveaux et anciens citoyens réagissent face aux conditions de vie de plus en plus difficiles. La crise économique a-t-elle entraîné des comportements socio-démographiques spécifiques ? En termes clairs, quelles

sont les nouvelles rationalités de constitution de la famille, de reproduction, d'accès au logement et à l'emploi des citoyens de Lomé ?

Il convient de noter qu'en général, les enquêtes classiques n'ont pas permis de répondre à ce genre d'interrogations car les données collectées permettent seulement d'étudier les divers phénomènes démographiques au cours d'une brève période donnée, le plus souvent l'année. Or, les événements que connaissent les individus au cours de leur vie sont de nature diverse et concernent, entre autres, leur famille, leur résidence et leur profession. D'où l'idée de disposer de données spécifiques permettant d'appréhender les évolutions et les imbrications de ces différents phénomènes. En cela, une enquête de type biographique est bien indiquée car elle permet de cerner les interactions entre la situation familiale, le parcours résidentiel et le parcours professionnel. On peut ainsi appréhender, à moyen et long termes, les différents comportements des individus à différentes périodes et mesurer ainsi les effets de la crise sur l'évolution du marché de l'emploi, la constitution de la famille, les conditions de vie des ménages, etc. On pourra ainsi retracer au niveau micro l'évolution socio-économique des trente dernières années au Togo. Cette "projection dans le temps passé" que l'on ne peut obtenir avec les enquêtes de type transversal est d'autant plus utile que les transformations structurelles intervenues au Togo depuis le début des années 1970 s'inscrivent dans une longue durée et ne peuvent donc pas être diagnostiquées à l'aide des outils traditionnels d'analyse conjoncturelle.

C'est pourquoi, l'Enquête sur les Migrations et l'Insertion Urbaine au Togo (ETOMU) s'articule autour de deux types d'opérations : la première de type statistique classique et la seconde de type biographique. L'association de ces deux types d'enquêtes permet de donner des réponses aux interrogations susmentionnées ; ce qui peut aider à mieux cerner les problèmes résultant de la forte croissance urbaine.

Le présent rapport qui présente les principaux résultats de l'enquête ETOMU est structuré en sept chapitres. Le premier chapitre permet de faire un aperçu de l'évolution urbaine, de mesurer l'ampleur du phénomène de migration, d'en identifier les déterminants ainsi que les motivations individuelles. Le second chapitre décrit l'évolution démo-économique de la ville de Lomé durant ces dernières années ; il sert ainsi de trait d'union entre le premier chapitre qui traite des migrations, et les chapitres suivants qui décrivent plus spécifiquement l'insertion urbaine à Lomé. Les cinq derniers chapitres permettent dans l'ordre, de cerner la scolarisation à Lomé, l'accès à l'emploi urbain, l'évolution de la vie matrimoniale des loméens, l'évolution de leur vie génésique et enfin l'insertion résidentielle des migrants et non migrants à Lomé. En prélude à la présentation des résultats, nous allons donner une brève description des objectifs, de la méthodologie et de l'organisation de l'Enquête ETOMU.

OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE

Objectifs de la recherche

L'objectif général de l'enquête ETOMU est de donner une meilleure connaissance des migrations au Togo, leurs contextes et leur évolution dans le temps et d'étudier l'évolution des conditions de vie des ménages, ainsi que les stratégies d'insertion (résidentielle, professionnelle) des populations à Lomé dans le contexte de crise économique que connaît le Togo. Les résultats de cette étude permettent de mettre à la disposition des autorités

compétentes des informations pertinentes pour la conduite des politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain. On peut ainsi élaborer des politiques appropriées d'habitat, d'urbanisation, d'aménagement du territoire et de décentralisation. Pour atteindre ce but, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Étudier l'intensité et l'orientation des courants migratoires au Togo ;
- Étudier les principales motivations de la migration et le profil des migrants ;
- Appréhender les itinéraires migratoires vers Lomé ;
- Cerner les modalités d'accueil et d'installation des migrants à Lomé ;
- Rendre compte de l'évolution des conditions de logement des migrants et des non migrants à Lomé ;
- Cerner les processus d'insertion résidentielle des migrants en ville, c'est-à-dire leur accès au logement (de l'hébergement auprès de quelqu'un à la construction de leur propre logement en passant par la location) ;
- Mesurer la dynamique d'accès au marché du travail des migrants et des non migrants à Lomé et cerner leur itinéraire professionnel ;
- Cerner les nouveaux comportements matrimoniaux en cours à Lomé et voir dans quelle mesure les difficultés économiques ont contribué à leur adoption ;
- Cerner les comportements de reproduction à Lomé à travers les paramètres d'entrée en vie féconde et d'espacement des naissances.

Hypothèses de recherche

L'hypothèse principale qui sous-tend cette étude est que la détérioration progressive de l'environnement économique amplifie les migrations rurales-urbaines tout en rendant de plus en plus difficiles les conditions de vie et l'insertion urbaine des migrants.

De ce fait, des différences significatives s'observent entre les générations anciennes et les générations jeunes en ce qui concerne l'accès à la vie familiale, à la vie professionnelle et l'itinéraire résidentiel. Il découle de cette hypothèse centrale les hypothèses testables qui suivent :

- Des générations anciennes aux générations plus jeunes, le recours à la migration s'intensifie et l'âge à la première migration tend à baisser ;
- Les mouvements migratoires sont principalement orientés du nord vers le sud ; du milieu rural vers le milieu urbain ;
- Les motivations au départ varient selon l'âge et le sexe ;
- Le contexte de crise économique rend de plus en plus précaires les conditions d'habitat à Lomé ;

- Les difficultés économiques liées à l'insertion professionnelle, à la prolongation des études supérieures et au mariage tardif retardent la sortie de l'hébergement des jeunes générations de loméens ;
- Par rapport aux vieilles générations, les jeunes générations ont un accès plus tardif à la propriété ;
- Le contexte de crise qui prévaut au Togo entraîne le développement accéléré de l'emploi informel à Lomé ;
- Les jeunes générations de loméens ont un accès plus tardif au marché de l'emploi que les générations plus anciennes ;
- Du fait de la crise, les jeunes générations entrent de plus en plus tardivement en union ;
- Les unions se trouvent de plus en plus fragilisées (le passage mariage-divorce devient de plus en plus fréquent) ;
- Il y a de moins en moins d'unions formalisées lorsqu'on passe des générations anciennes aux générations plus jeunes ;
- La descendance atteinte à chaque âge diminue quand on passe des générations anciennes aux générations plus jeunes ;
- Les jeunes générations ont une entrée plus tardive en vie féconde par rapport aux vieilles générations ;
- L'entrée en première union accélère plus l'entrée en vie féconde chez les vieilles générations.

Méthodologie

Deux démarches complémentaires ont été choisies pour orienter l'étude ETOMU. La première démarche, est essentiellement transversale et permet de recueillir auprès d'un échantillon représentatif de ménages, des données pouvant éclairer les contextes de l'émigration rurale. On peut ainsi connaître non seulement la structure démographique et l'activité économique des ménages mais aussi le vécu migratoire des membres de ces ménages. La seconde démarche, de type longitudinal, permet de recueillir les mécanismes et stratégies d'insertion des migrants ruraux en ville. Pour opérationnaliser la première démarche, une enquête de type démo-économique a été menée sur l'ensemble du territoire auprès de 7860 individus de 10 ans et plus des deux sexes. Nous avons pu ainsi recueillir, outre les caractéristiques générales de leurs ménages de résidence, l'histoire migratoire des individus enquêtés ainsi que les motifs de chacune des migrations qu'ils ont effectuées au cours de leur vie. La seconde démarche a été mise en œuvre grâce à une enquête biographique auprès de 2536 individus de 25 à 59 ans résidant à Lomé et dans sa banlieue proche. Cette enquête biographique a servi à recueillir de manière chronologique les événements familiaux, scolaires et professionnels survenus dans la vie des enquêtés.

L'association de ces deux démarches méthodologiques a permis de cerner, non seulement les conditions résidentielles et de vie du moment des habitants de l'intérieur du pays et de Lomé mais aussi l'évolution dans le temps des conditions de vie des résidents actuels de Lomé, dont on sait qu'une bonne partie est migrante. Nous avons pu tester ainsi l'effet de la crise économique sur certains comportements de la population résidant à Lomé.

- La collecte des données de ménage et des histoires migratoires

Cette enquête a permis de collecter des données complètes et fiables sur la structure démographique des ménages togolais, les paramètres de leur production économique, les rapports familiaux qui se développent ainsi que l'expérience migratoire de leurs membres (Fascicules 2 et 3). Pour la constitution de l'échantillon, et pour une représentativité de toutes les régions économiques du Togo, l'échantillonnage par grappe doublé d'un tirage stratifié à plusieurs degrés a été retenu. Au premier degré ont été tirées les localités ou villages ; au second degré, les ménages. Les six strates distinguées sont :

- Lomé ;
- La région maritime sans Lomé ;
- La région des Plateaux ;
- La région Centrale ;
- La région de la Kara ;
- La région des Savanes.

Au total, 2773 ménages urbains et ruraux ont été tirés et soumis à l'enquête. Une telle taille d'échantillon des ménages peut paraître faible aux yeux des spécialistes soucieux d'une plus grande précision et d'un pouvoir d'inférence plus élevé pour l'estimation, mais compte tenu des objectifs visés, le parti a été pris de minorer l'erreur d'observation en apportant un meilleur soin à la collecte plutôt que de diminuer l'erreur aléatoire en augmentant la taille de l'échantillon.

La collecte des données sur le terrain a démarré le 10 octobre et s'est achevée le 27 novembre 2000. Elle a été faite à l'échelle du territoire et a touché au total 7860 individus de 10 ans et plus des deux sexes. Près de 60 agents enquêteurs répartis en petites équipes dirigées par un contrôleur de terrain, un vérificateur de bureau et un superviseur ont été formés et déployés pour la collecte des données. Les données collectées ont subi plusieurs étapes de vérification avant d'être saisies. Les fichiers bruts constitués à l'issue de la saisie ont été apurés avant d'être exploités lors de la phase d'analyse des données.

Le logiciel SPSS/PC a servi à faire l'exploitation statistique des données : des analyses univariées et bivariées ont été élaborées à partir de ces exploitations.

- La collecte des données biographiques

Le fondement du volet biographique de l'étude repose sur la nécessité de bien cerner les conditions socio-économiques actuelles des résidents de Lomé, qu'ils soient migrants ou non migrants, et de comprendre les mécanismes et stratégies qu'ils mettent en œuvre pour leur insertion en ville. Cette compréhension impose donc de saisir les cheminements des individus ainsi que les contextes dans lesquels ces cheminements se sont produits. De ce fait, la démarche méthodologique adoptée a consisté à rendre compte du vécu actuel et passé des

populations urbaines interrogées en recourant à l'analyse des biographies. Notons simplement ici que cette méthode allie la logique de table d'extinction à l'approche de la régression, largement utilisée dans les recherches sur les causalités. De façon plus concrète, la méthode consiste à analyser les changements d'états et leurs déterminants. Elle permet ainsi de rendre compte des interrelations dynamiques entre les différents aspects de la vie de l'individu à travers le temps et de mieux comprendre son état actuel. L'analyse des biographies implique donc de saisir l'information complète sur le nombre, la durée et la séquence des événements, ce qui suppose de procéder à une énumération exhaustive des événements survenus dans différents aspects de la vie de l'individu enquêté et leur datation.

L'observation longitudinale constitue en principe la meilleure approche pour rassembler de telles données mais à défaut de pouvoir l'utiliser, le volet biographique de l'étude ETOMU s'est contenté d'une observation rétrospective qui a conduit à interroger les individus sur leurs expériences passées et à identifier les événements qu'ils ont vécus à différents stades de leur vie. La base d'échantillonnage a été constituée par les 129 zones de dénombrement (ZD) de la ville de Lomé.

- Échantillonnage

La base de sondage utilisée pour le tirage de l'échantillon de l'enquête biographique est issue des travaux de cartographie du prochain Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Cette base a été formée de la liste des zones de dénombrement de la ville de Lomé et de la partie urbaine de la préfecture du Golfe. On a ainsi sélectionné un total de 129 grappes ou zones de dénombrement. Au total, 2700 ménages ont été tirés soit en moyenne 21 ménages par grappe. C'est parmi les individus énumérés dans ces ménages que l'on a extrait un échantillon représentatif d'hommes et de femmes appartenant à trois générations : les personnes nées entre 1940 et 1954 (donc âgées de 45 à 59 ans au moment de l'enquête), celles de 1955-1964 (35-44 ans à l'enquête) et celles de 1965-1974 (25-34 ans à l'enquête). Ces trois générations ont, en effet, connu des contextes socio-économiques différents durant leur parcours résidentiel, professionnel et matrimonial. Pour pouvoir mener des comparaisons entre sexes et générations, il a été décidé de tirer le même nombre d'individus dans chaque catégorie. A priori, l'échantillon total a été fixé à 2500 individus, essentiellement pour des raisons budgétaires et organisationnelles ; ce qui revient à tirer un peu plus de 400 individus par sexe pour chaque génération.

Le tirage des individus s'est déroulé comme suit :

- Pour la génération la plus âgée (1940-1954), il n'y a pas eu de tirage : tous les individus des deux sexes éligibles ont été sélectionnés ;
- Pour la génération intermédiaire (1955-1964), on a tiré toutes les femmes éligibles et seulement un homme éligible sur deux ;
- Pour la jeune génération (1965-1974), on a tiré un homme éligible sur quatre et une femme éligible sur deux.

Au total, 2536 biographies d'hommes et de femmes d'âges compris entre 25 et 59 ans ont été recueillies au cours de l'enquête. Cet échantillon d'enquêtés se répartit comme suit (tableau 1) :

Tableau 1
Répartition de l'échantillon de l'enquête biographique par génération et par sexe

Groupe d'âges	Hommes	Femmes	Total
Génération 1940-1954	338	364	702
Génération 1955-1964	430	450	880
Génération 1965-1974	455	499	954
Total	1223	1313	2536

QUESTIONNAIRES ET OPERATIONS DE COLLECTE

- Les questionnaires

Pour cerner les différents contours de l'étude, trois outils de collecte ont été conçus et utilisés : le questionnaire ménage, la fiche AGEVEN et le questionnaire biographique (annexes).

- Le questionnaire ménage

Le questionnaire ménage a été conçu pour recueillir des données sur toutes les personnes résidant dans les ménages enquêtés. Ces données concernent l'âge, le sexe, les liens de parenté avec le chef de ménage, le statut de résidence, la situation dans l'activité, la situation matrimoniale, etc. Il permet en outre de recueillir des informations sur les conditions de vie des ménages à travers les caractéristiques de l'habitat. A partir du questionnaire ménage ont été sélectionnées les personnes qui ont fait l'objet des interviews avec la fiche AGEVEN et le questionnaire biographique. Ce sont les résidents présents âgés de 45 à 59 ans (nés entre 1940 et 1954) auxquels l'on a ajouté selon les ménages, ceux de 25 à 34 ans (nés entre 1965 et 1974) et/ou de 35 à 44 ans (nés entre 1955 et 1964).

- La fiche AGEVEN

La fiche AGEVEN (âge / événements) est un outil de collecte permettant de classer selon un ordre chronologique l'ensemble des événements survenus dans la vie de l'enquêté. Elle se présente sous forme d'un tableau en 5 colonnes (cf. annexes). Les deux premières colonnes sont celles des référentiels du temps, il s'agit des années et des durées. Les trois autres colonnes répertorient :

- Les événements familiaux : il s'agit de la naissance de l'enquêté, de ses unions et de leur rupture (séparation et décès du conjoint), de la naissance de ses enfants, du décès des enfants de l'enquêté ;
- Les événements résidentiels : il s'agit à l'intérieur du pays, des changements de logement d'une préfecture à l'autre et à Lomé, des changements de logement même si ce changement est intervenu dans un même quartier ;

- Les événements professionnels : il s'agit des différentes étapes de la vie éducationnelle et professionnelle des enquêtés, c'est-à-dire des périodes d'étude, d'apprentissage, d'autres formations, de travail et d'inactivité (chômage, au foyer, retraite, etc.) ainsi que des statuts durant les périodes de travail.

La fiche AGEVEN permet ainsi de s'assurer de la chronologie et de l'exhaustivité des événements familiaux, résidentiels et professionnels. C'est un aide mémoire qui facilite le remplissage du questionnaire biographique.

- Le questionnaire biographique

Le questionnaire biographique de la présente enquête a permis de recueillir des informations détaillées sur chaque événement (familial, résidentiel et professionnel) mentionné sur la fiche AGEVEN. Ce questionnaire comprend cinq modules :

- Le module « caractéristiques socio-démographiques » qui a permis de recueillir des informations relevant des caractéristiques personnelles des individus (sexe, âge, religion, nationalité, etc.) ;
- Le module « historique des logements » qui rend compte de l'itinéraire résidentiel des personnes interrogées à Lomé, dans le reste du Togo et à l'étranger. Pour chaque lieu de résidence de plus de six mois, les questions permettent de saisir la date d'installation et de départ, le statut d'occupation du logement, les caractéristiques des différents logements occupés, etc. ;
- Le module « étude, apprentissage et vie active » traite des différentes étapes de la vie éducative et professionnelle des enquêtés et des stratégies mises en œuvre pour accéder à un emploi et du statut dans l'emploi, quel que soit le lieu de résidence ;
- Le module « vie matrimoniale » renseigne sur les différentes unions, les épisodes de cohabitation dans chaque union et l'issue des unions ;
- Le module « enfants nés vivants » traite de l'histoire génésique des enquêtés et recueille des informations concernant la scolarisation de leurs enfants.

- Le manuel d'instruction de l'enquêteur

Il a servi de guide pour le remplissage des trois outils de collecte. Ce document dont ont disposé tous les enquêteurs comprend les instructions pour le remplissage des questionnaires ainsi que les codes prévus pour certaines questions.

- Les opérations de terrain

Les opérations de collecte ont été menées en trois phases : la formation, l'enquête pilote et l'enquête principale.

- La formation

Il y a eu deux périodes de formation des enquêteurs : la première pour l'enquête pilote et la deuxième pour l'enquête principale. La formation qui a précédé l'enquête pilote a vu la participation de huit enquêteurs et s'est déroulée du 21 au 27 août 2000.

Diplômés d'université pour la majorité, vingt-quatre enquêteurs ont été recrutés et ont suivi la formation pour l'enquête principale. En raison de la spécificité des enquêtes biographiques, les enquêteurs recrutés, en majorité, n'avaient pas l'habitude des enquêtes statistiques classiques. Une formation de 18 jours a été organisée à l'attention de ces enquêteurs afin de leur permettre de prendre connaissance et de maîtriser l'administration des outils de collecte. En dehors des objectifs de l'enquête, le programme de la formation était meublé par les différents modules et des exercices pratiques avec un accent particulier sur l'utilisation de la fiche AGEVEN et le remplissage du questionnaire biographique. A l'issue de la formation, vingt-deux agents ont été retenus et quatre équipes composées chacune, de quatre enquêteurs et d'un contrôleur ont été constituées. Les deux enquêteurs restants formaient l'équipe des contrôleurs de bureau. Au total, le personnel de terrain était constitué des quatre équipes et des superviseurs.

- L'enquête pilote

L'enquête pilote est essentiellement organisée dans le but de tester les questionnaires, de corriger et de finaliser les outils de collecte. Elle s'est faite sous la supervision des chercheurs dans deux grappes qui ne figurent pas dans l'échantillon de l'enquête. La formation s'est étalée sur une semaine.

- L'enquête principale

Au cours de la collecte des données qui a duré deux mois, l'administration du questionnaire ménage, de la fiche AGEVEN et du questionnaire biographique s'est faite de façon séquentielle. Lorsqu'un enquêteur entre dans un ménage, il remplit d'abord le questionnaire ménage avec le chef du ménage. Il identifie ensuite en fonction des critères d'âges les personnes éligibles pour l'enquête biographique. Pour ces dernières, l'interview débute par une conversation libre mais guidée par l'enquêteur ; ce qui lui permet de mentionner tous les événements sur la fiche AGEVEN avant de procéder au remplissage du questionnaire biographique. Trois niveaux de contrôle sont instaurés avant la saisie :

1. Le contrôleur de terrain vérifie systématiquement tous les questionnaires ;
2. Le contrôleur de bureau vérifie à nouveau le remplissage de tous les questionnaires et met les codes des modalités pour certaines questions ;
3. Le superviseur vérifie d'abord quelques questionnaires sur le terrain, assure le bon déroulement des travaux et vise à nouveau des questionnaires contrôlés au bureau.

Il faut souligner qu'une phase de sensibilisation de la population a précédé et accompagné les opérations de collecte. Cette sensibilisation a débuté un mois avant le commencement. Elle a consisté en diffusions de sketches et messages radiophoniques et télévisés sur les médias. Cette sensibilisation a facilité le contact des enquêteurs avec les populations.

TRAITEMENT DES DONNEES

L'exploitation des données comprend l'élaboration des programmes de saisie, la saisie des données, l'apurement des fichiers, la fusion des fichiers, la création des fichiers de travail et l'analyse des données.

- Élaboration des programmes de saisie

Le programme de saisie a été élaboré sous Ariel+. Le programme est subdivisé en écrans, et chaque écran représente un module du questionnaire. Dans l'ensemble, on a deux fichiers pour chaque écran. Un fichier, dictionnaire des variables et un fichier qui montre les lignes de programmes écrites et les programmes de contrôles également écrits. Les programmes ont été écrits pour que les enregistrements soient automatiquement concaténés selon le quartier. Avec les deux types de questionnaires (ménage et individuel) soit huit écrans, l'on a réalisé en tout seize fichiers. Le programme de saisie a été élaboré par un statisticien informaticien de l'URD.

- Saisie des données

La saisie des données recueillies sur le terrain a nécessité le recrutement de quatre opératrices de saisie qui ont suivi une formation en saisie sous Ariel Plus durant deux semaines. Notons que ces agents ont par ailleurs participé à la formation avec les agents de terrain dans le but d'approfondir leur compréhension du questionnaire.

Les quatre agents ont formé deux binômes et ont travaillé par rotation : une équipe de 7h15 à 13h15 et l'autre de 13h30 à 19h30. Au fur et à mesure que l'opération de saisie avançait, les enregistrements qui se présentent sous forme de dossier par quartier ont été copiés sur disquettes pour nettoyage. La saisie qui a débuté le 31 octobre 2000 a duré deux mois.

- Nettoyage des données

Les premières fréquences élaborées à la fin de la saisie ont permis d'avoir une idée sur l'état des fichiers et de faire les premiers contrôles de données. Des tests de cohérence ont été réalisés. Ces tests ont été faits à l'intérieur de chaque module ou entre modules après le croisement des variables. Il a fallu également vérifier la cohérence de la datation des événements entre les modules du questionnaire. Les différents tests ont été élaborés avec l'aide d'un expert international en enquêtes biographiques. L'apurement des fichiers a duré environ huit semaines.

- La fusion et création des fichiers de données

Cette étape a été l'une des plus importantes dans le processus d'exploitation des données de l'enquête biographique. La particularité de cette fusion provient de la cohérence qu'il faut avoir entre les datations des différents événements des modules du questionnaire. Les modules des questionnaires étant saisis dans différents écrans, la fusion permet de reconstituer le questionnaire individuel complet d'une personne ainsi que certaines caractéristiques du ménage. Cette fusion faite en fonction du temps a permis d'obtenir un fichier biographique comprenant les quatre modules (résidentiel, étude et vie professionnelle,

matrimonial et vie génésique). Le fichier final ainsi obtenu, permet de connaître pour un même individu à chaque instant du temps sa situation résidentielle, sa situation professionnelle détaillée, sa situation matrimoniale du moment et le nombre de ses enfants.

En fonction des besoins de l'analyse, de petits fichiers de travail ont été constitués. Six fichiers de travail (éducation, activité économique, mariage, fécondité et constitution de la descendance et itinéraire résidentiel) ont été ainsi constitués.

- Technique d'analyse des données

Les données collectées au cours de l'enquête biographique permettent de faire des analyses couvrant toute la vie de l'enquêté. Ces données autorisent des analyses qui dépassent la vision transversale du phénomène et qui prennent en compte les divers états traversés par l'individu. C'est le logiciel STATA qui a permis de traiter ces données.

Dans les analyses présentées dans ce document, trois dimensions de temps ont été prises en compte. D'abord les générations qui ont traversé différentes périodes dans leur existence. D'autres analyses ont été faites en prenant en considération les âges, (par exemple la proportion des propriétaires par génération à 25 ans, à 30 ans, à 35 ans, etc.). Enfin, quelques analyses ont fait référence à la notion de période. Ces analyses permettent de suivre certaines tendances observées à Lomé. Elles s'appliquent uniquement aux individus résidant à Lomé au moment de l'enquête et ne concernent qu'une sous population (présent à Lomé à 15 ans par exemple).

Une bonne partie des analyses a été faite en utilisant la courbe de survie de Kaplan-Meier (Bocquier, 1996). Le principe de base de ce type d'analyse est le suivant : on prend en compte la durée qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus soumis au risque et la date de l'événement observé. Par exemple, si l'on étudie la durée d'attente avant l'obtention du premier emploi, la population soumise au risque sera les individus présents à Lomé à 15 ans et non actifs. La durée qui s'écoule sera mesurée depuis la date de présence à Lomé à 15 ans jusqu'au premier emploi trouvé. Les individus présents à Lomé après 15 ans ne seront pas pris en compte de même que les individus présents à Lomé à 15 ans mais actifs. La courbe de Kaplan-Meier décrit le comportement hypothétique d'une cohorte fictive qui aurait connu les mêmes événements que les individus enquêtés. On calcule la probabilité de connaître cet événement (par exemple durée d'attente avant le premier emploi) à chaque âge. La courbe s'interprète comme le pourcentage des individus ayant survécu à cet événement à chaque âge. La statistique la plus utilisée est la médiane laquelle s'interprète comme l'âge (la durée) auquel la moitié des individus a survécu à l'événement. Pour analyser certains types de risques concurrents (par exemple on peut avoir son premier emploi soit dans le secteur moderne, soit dans le secteur informel), nous avons utilisé l'estimateur de *Aalen*. L'interprétation graphique se fait par la comparaison des pentes des courbes de quotients cumulés instantanés, ce qui permet à chaque instant t , d'avoir une idée de l'intensité de chacun des risques en question.

CHAPITRE I

LE PHENOMENE MIGRATOIRE AU TOGO : AMPLEUR, ORIENTATION ET DETERMINANTS

Ce premier chapitre vise à donner un aperçu de l'ampleur, de l'orientation et des principaux déterminants du phénomène migratoire au Togo. Nous y présentons également le profil des migrants et leurs itinéraires migratoires. Ces résultats reposent, pour l'essentiel, sur des données relatives au lieu de naissance et au lieu de résidence actuelle d'une part et sur l'histoire migratoire des enquêtés d'autre part.

I.1- L'ampleur du phénomène migratoire au Togo

I.1.1 - Définition de quelques concepts

Région de résidence principale : par région de résidence principale, nous entendons ici la région économique où l'enquêté vit habituellement. Vivre habituellement dans une région sous-entend une durée de présence de six mois ou plus dans cette région.

Migration : changement de région de résidence principale au cours d'une période de référence. Par rapport à la région de départ ou à la région d'arrivée de la personne qui se déplace, deux termes sont employés : l'émigration et l'immigration. L'émigration est le fait qu'une personne née dans une région donnée ou résidant dans une région donnée quitte cette région pour établir sa résidence principale dans une autre région. On parlera d'immigration lorsqu'une personne née ou résidant dans une autre région vient établir sa résidence principale dans la région considérée.

Migrant : est considéré comme migrant au cours d'une période de référence, toute personne ayant effectué une ou plusieurs migrations au cours de la période.

Non migrant : est considérée comme non migrant au cours d'une période de référence, toute personne n'ayant effectué aucune migration au cours de cette période.

Migration -durée de vie : c'est la migration qui résulte du fait que la région de naissance est différente de la région de résidence actuelle (au moment de l'enquête). Ainsi, tout individu dont la région de résidence actuelle est différente de la région de naissance est considéré comme un migrant -durée de vie

Migration récente : elle est ici définie comme une migration ayant eu lieu au cours de la période 1995-2000.

Première migration : appelée aussi migration de rang 1, elle a pour origine la région de naissance et pour destination une région autre que la région de naissance.

Migration secondaire : par migration secondaire, nous entendons une migration de rang supérieur ou égal à deux, distincte de la migration de retour. Elle a pour origine une région distincte de la région de naissance et pour destination une région également distincte de la région de naissance.

Migration de retour : c'est une migration qui a pour origine une région autre que la région de naissance et pour destination la région de naissance.

Migration nette ou solde migratoire : c'est la différence entre les sorties et les entrées de population à l'intérieur d'une région donnée et pour une période donnée.

I.1.2 - La migration "durée de vie"

- Un Togolais sur quatre réside actuellement dans une région autre que sa région de naissance

Le tableau 1.1 fait état d'un double classement des individus enquêtés selon leur région de naissance et la région de résidence actuelle⁷. La première diagonale du tableau présente pour chacune des régions, la proportion de natifs résidant actuellement dans la région. Il en ressort que trois Togolais sur quatre résident actuellement dans leur région de naissance.

Tableau 1.1
Répartition de 100 natifs de chaque région selon la région de résidence

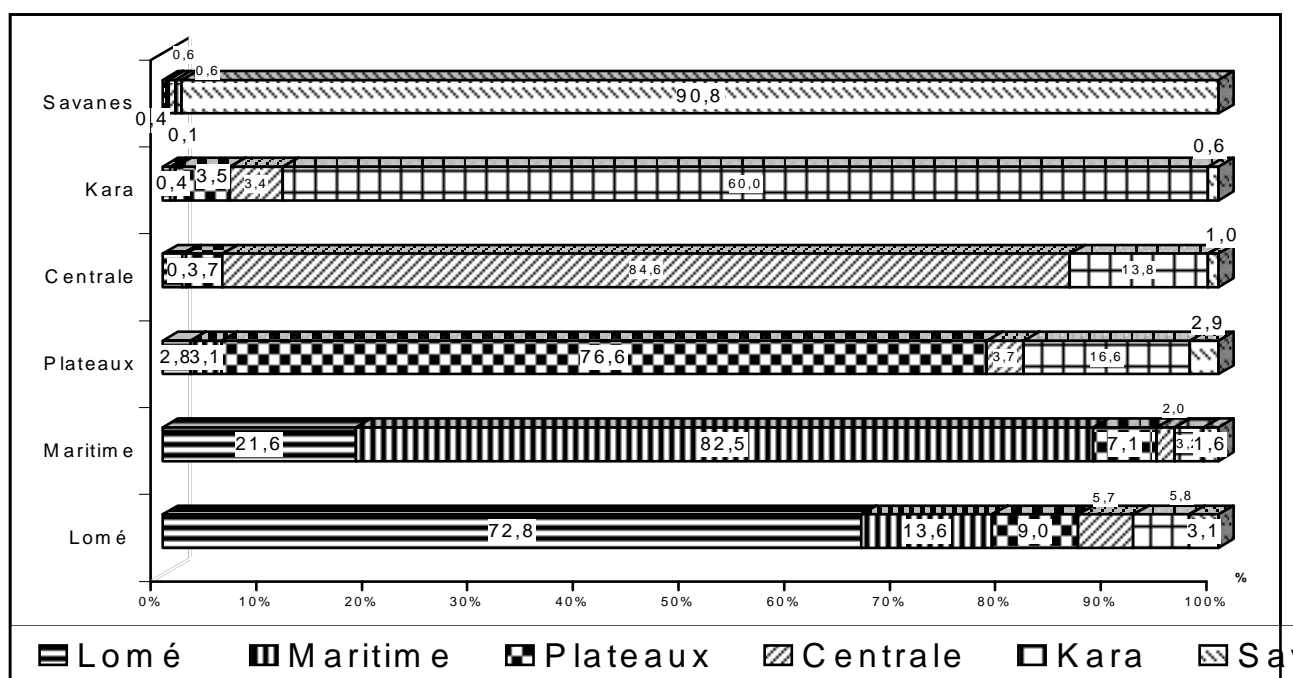
Région de Naissance	Région de résidence actuelle						Total	Effectif
	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes		
Lomé	72,8	21,6	2,8	2,0	0,5	0,3	100,0	750
Maritime	13,6	82,5	3,1	0,3	0,4	0,1	100,0	2337
Plateaux	9,0	7,1	76,6	3,7	3,5	0,1	100,0	1466
Centrale	5,7	2,0	3,7	84,6	3,4	0,6	100,0	819
Kara	5,8	3,2	16,6	13,8	60,0	0,6	100,0	984
Savanes	3,1	1,6	2,9	1,0	0,6	90,8	100,0	771
Ensemble	15,8	31,6	20,1	12,8	9,6	10,1	100,0	7127

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

La région de la Kara passe pour celle où la plus forte proportion de natifs réside actuellement dans une autre région du Togo (40 % de natifs non résidents). A l'opposé, les Savanes illustrent comme la région qui retient le plus ses natifs (9 % de natifs non résidents). Hors de leur région, les natifs de la région Maritime, de la région des Plateaux, de la région Centrale et de la région des Savanes s'installent principalement à Lomé. Par contraste, les natifs de la Kara s'installent préférentiellement dans les Plateaux. Ainsi, sur 100 natifs de la région de la Kara, 60 résident actuellement dans la région de la Kara, 17 vivent dans les Plateaux, 14 résident dans la région Centrale et seulement 6 ont élu domicile à Lomé. Cette situation particulière de la Kara s'explique un tant soit peu par la politique de peuplement mise en oeuvre durant l'époque coloniale et qui consistait à encourager le déplacement des populations des zones densément peuplées vers les zones de culture à fort besoin de main-d'oeuvre.

⁷ Par région de résidence actuelle, nous entendons ici la région de résidence au moment de l'enquête.

Graphique 1.1
Répartition de 100 résidents de chaque région selon leur région de naissance



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.1.3 - Les migrations récentes

- Entre 1995 et 2000, Lomé a perdu plus de résidents que toutes les autres régions du Togo

A la lecture du tableau 1.2, et plus précisément de sa première diagonale, on constate qu'au cours des cinq dernières années, Lomé est la région qui a perdu la plus grosse partie de ses résidents de 1995 (8,8 %) suivie de la région des Plateaux (5,3 %) et de la région de la Kara (5,1 %). Avec un niveau de déperdition largement inférieur à 1 %, la région des Savanes reste, à l'inverse, celle qui a retenu le mieux ses résidents au cours des cinq dernières années (0,3 %). Pour les deux autres régions du pays, la déperdition dans l'intervalle des cinq ans a été inférieure à 3 %.

Tableau 1.2
Répartition de 100 résidents de chaque région en 1995 selon leur région de résidence en 2000

Région de résidence en 1995	Région de résidence actuelle (2000)						Effectif
	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
Lomé	91,2	6,2	1,7	0,5	0,3	0,1	1527
Maritime	1,1	98,3	0,4	0,0	0,2	-	2267
Plateaux	1,4	2,2	94,7	0,7	0,9	0,1	1679
Centrale	0,4	-	0,6	97,7	1,0	0,3	681
Kara	1,9	0,3	1,4	1,3	94,9	0,2	826
Savanes	-	0,3	0,3	0,1	0,1	99,2	712
Ensemble	19,0	30,7	21,3	9,1	10,6	9,3	7692

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- *Le fait d'avoir effectué une première migration augmente la probabilité d'effectuer une migration secondaire*

Les résultats figurant dans le tableau 1.3 font état du nombre de migrations effectuées par les enquêtés au cours de leur vie. Il ressort du tableau que les personnes qui vivent actuellement en milieu urbain ont effectué en moyenne 1,9 migrations contre 1,5 migrations seulement pour celles qui vivent en milieu rural. En affinant un peu plus l'analyse, on constate qu'en milieu urbain, ceux qui ont déjà migré une fois au cours de leur vie ont connu en moyenne 2,6 changements de résidence principale contre 2,4 changements de résidence pour leurs homologues du milieu rural.

Tableau 1.3
Nombre moyen de migrations selon certaines caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques	Nombre moyen de migrations au sein de l'ensemble de la population	Nombre moyen de migrations au sein de la population des migrants
Milieu de résidence		
Urbain	1,9	2,6
Rural	1,5	2,4
Sexe		
Masculin	1,7	2,7
Féminin	1,6	2,3
Ensemble	1,7	2,5

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

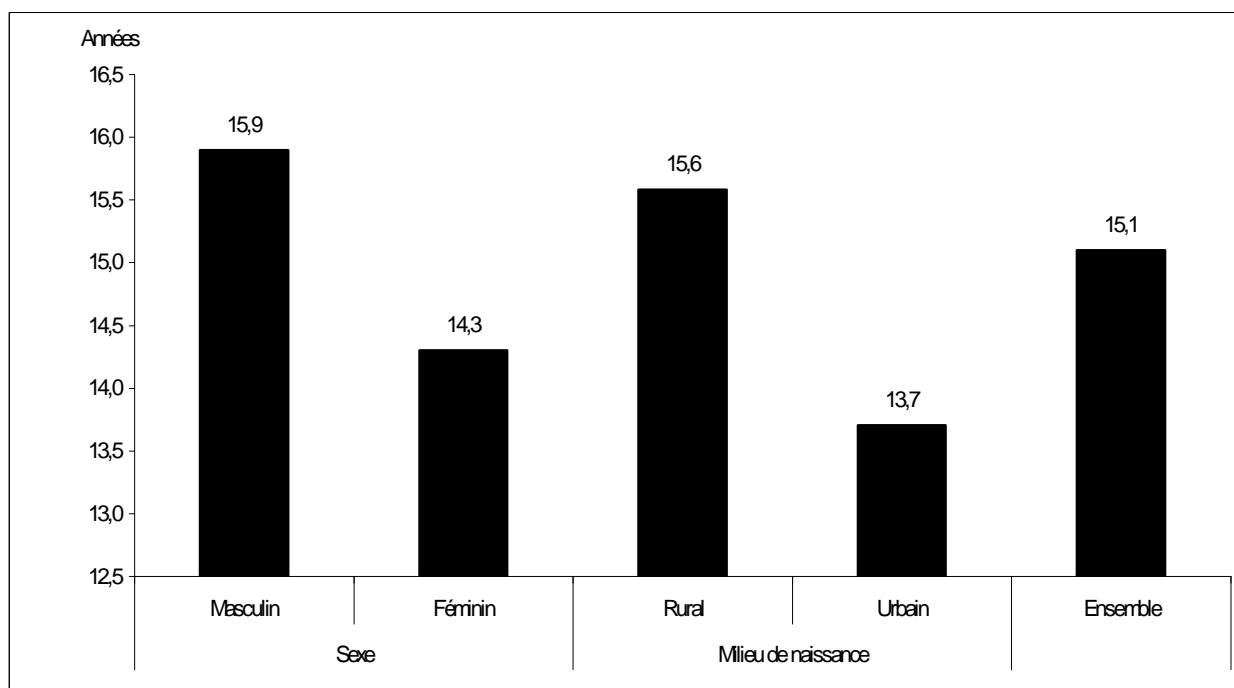
- *En termes de fréquence des déplacements, les hommes migrent plus que les femmes*

Le tableau 1.3 montre par ailleurs que les hommes migrent un peu plus que les femmes. Pour l'ensemble de la population, le nombre moyen de migrations est de 1,7 pour les hommes et 1,6 pour les femmes. Au sein du groupe des personnes ayant déjà migré une fois au cours de leur vie, on relève une moyenne de 2,7 déplacements pour les hommes et 2,3 déplacements pour les femmes.

- *L'âge à la migration*

Dans l'ensemble de la population, l'âge moyen à la première migration est de 15 ans environ. Cette moyenne cache des disparités par rapport au sexe et au milieu de résidence. Pour les migrants qui sont nés en milieu urbain, l'âge moyen à la migration est de 13,7 ans tandis qu'il est de 15,6 ans pour ceux qui sont nés en milieu rural. On remarque que les hommes font leur première migration en moyenne à 15,9 ans tandis que les femmes migrent la première fois vers l'âge de 14,3 ans (graphique 1.2). Les femmes sont plus précoces au départ que les hommes. Cette précocité relative des migrations féminines peut être attribuée au phénomène de confiage surtout des jeunes filles en tant que domestiques ou aides familiales dans les ménages citadins et à leur entrée dans la vie active comme "bonnes". Il en va de même pour les migrants du milieu rural par rapport à ceux du milieu urbain. En effet, la plupart des aides domestiques et commerciaux viennent de la campagne. Ces déplacements sont très souvent encouragés par les parents pour qui les enfants deviennent alors une source de revenus en période de crise ou de soudure.

Graphique 1.2
Age moyen (années) des migrants à la première migration



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

L'âge médian (tableau 1.4) montre que la moitié des enquêtés ont migré à 19 ans ; cet âge médian varie suivant le sexe et la région de résidence. Dans l'ensemble du pays, l'âge médian des hommes est de 21 ans tandis que chez les femmes, il est de 18 ans. Cet âge varie de 17 à 24 ans au niveau des régions. Dans la région des Savanes, les hommes migrent plus tardivement (24 ans) par rapport à ceux des autres régions. Chez les femmes, l'âge médian ne diffère pas beaucoup suivant les régions. A Lomé et dans la région des Plateaux, l'âge médian est de 17 ans alors qu'il est de 18 ans dans les autres régions.

Tableau 1.4
Age médian (en années) à la migration selon le sexe et la région

Sexe	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Ensemble
Masculin	19	21	21	21	20	24	21
Féminin	17	18	17	18	18	18	18
Ensemble	18	19	19	20	19	20	19

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Si l'on prend en compte les groupes d'âge, on constate que 26 % des individus ayant migré ont au plus 24 ans et parmi eux, 59 % sont de sexe féminin (tableau 1.5). Dans la génération 25-34 ans qui représente 23 % des migrants, 60 % sont également de sexe féminin et le même constat est fait au niveau de ceux âgés de 35-44 ans (21 % de l'échantillon, dont 51 % de sexe féminin). Ce n'est que dans les vieilles générations (45-59 ans et 60 ans et plus) que l'on trouve une répartition égale des migrants selon le sexe.

Parmi les migrants de sexe masculin (tableau 1.5), 23 % sont âgés de moins de 25 ans, 20 % de 25-34 ans, 23 % sont dans la tranche d'âge 35-44 ans, 19 % dans la tranche 45-59 ans et 15 % sont âgés de 60 ans et plus. Chez les femmes, elles sont 28 % à s'être déplacées dans la tranche des moins de 25 ans contre 25 % pour les 25-34 ans, 20 % pour les 35-44 ans, 15 % chez celles âgées de 45-59 ans. Comme nous l'avons signalé plus haut, les femmes migrent en proportion plus tôt que les hommes.

Tableau 1.5
Répartition (%) des migrants selon le groupe d'âge et le sexe

Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 25 ans	23,2	27,6	25,6
25-34 ans	20,5	25,2	23,1
35-44 ans	22,6	19,5	20,9
45-59 ans	18,7	15,2	16,8
60 ans et +	15,0	12,5	13,6
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2315	2845	5160

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.2 - Orientation de la migration

I.2.1 - Flux migratoires

Les flux migratoires sont définis comme des mouvements de population de grande ampleur. Les données dont nous disposons nous permettent de quantifier les déplacements qui se sont effectués d'une région économique à une autre et d'en mesurer l'ampleur aussi bien sur le milieu de départ que sur le milieu d'arrivée. Les mouvements de population prennent d'une façon générale la direction "rural-urbain". Comme le montre le tableau 1.6.a, sur 100 personnes qui sont nés en milieu rural, 37 ont effectué leur première migration en ville après avoir quitté le village ; 34 ont migré vers une zone rurale et 29 vers l'étranger. Lorsqu'on prend en compte ceux qui sont nés en milieu urbain, 50 % se sont dirigés vers un milieu analogue dès leur première migration, 24 % vers le milieu rural et 26 % vers l'étranger.

Concernant le milieu de résidence actuelle, 50 % de ceux qui lors de leur dernière migration ont résidé en milieu urbain vivent actuellement en milieu urbain. Parmi ceux qui résidaient en milieu rural lors de la dernière migration, les deux tiers (67 %) résident actuellement en milieu rural. Ceux qui reviennent de l'étranger se dirigent également vers le milieu rural plutôt qu'urbain (tableau 1.6.b).

Tableau 1.6.a

Répartition (%) des migrants selon le milieu de naissance et le milieu de la première migration

Milieu de naissance	Milieu de première migration			Effectif
	Urbain	Rural	Étranger	
Urbain	50,4	24,0	25,6	1317
Rural	37,3	33,6	29,1	3132
Étranger	36,6	51,8	11,6	711
Ensemble	40,6	33,6	25,2	5160

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Tableau 1.6.b

Répartition (%) des migrants selon le milieu de résidence antérieure et le milieu de résidence actuelle

Milieu de résidence antérieure	Milieu de résidence actuelle		Effectif
	Urbain	Rural	
Urbain	49,8	50,2	1883
Rural	33,2	66,8	1694
Étranger	33,4	66,6	1583
Ensemble	39,3	60,7	5160

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.2.2 - Autres indicateurs de mesure de la migration

Dans le tableau 1.7, sont récapitulés différents indicateurs permettant de mesurer l'ampleur de la migration quelle que soit la région considérée durant la période 1995-2000. Nous avons choisi cette période, d'une part pour ne pas trop nous éloigner de la période de l'enquête, d'autre part du fait qu'on assiste de nos jours au départ massif de la population vers l'extérieur du pays sous l'effet de la crise socio-économique commencée depuis la fin des années 80.

- Taux d'émigration, d'immigration et de migration nette

Le taux d'émigration permet d'estimer la proportion d'individus que perd une région à un moment donné. Selon le tableau 1.7, à Lomé, le taux est de 88 ‰, ce qui suppose que 9 individus sur 100 ont quitté la ville de Lomé entre 1995 et 2000 ; avec ce niveau, il vient en tête de liste suivi de la région des Plateaux (53 ‰) et de la région de la Kara (51 ‰) où la moitié de la population a quitté ces régions pour d'autres lieux. Pour Lomé, on pourrait l'expliquer d'une part par les limites administratives largement dépassées qui posent énormément de problèmes aux planificateurs et d'autre part par le fait que les habitants abandonnent le centre ville au profit de la périphérie comme constaté plus haut.

En ce qui concerne l'immigration au cours des 5 dernières années, la région Maritime se révèle être la principale région avec un taux de 58 ‰ devant Lomé (48 ‰) et la région Centrale (46 ‰). La région des Savanes vient toujours en dernière position que ce soit pour l'émigration ou que pour l'immigration (10 ‰ et 11 ‰). Il n'est alors pas surprenant que le taux de migration nette qui n'est que la différence des deux taux soit plus faible dans les Savanes que partout ailleurs. Il est de +44 ‰ dans la région Maritime, proportion plus élevée

que partout ailleurs car cette région devient la région de transit des arrivants à "Lomé". Cette situation est confirmée par l'indice de compensation (rapport entre la migration nette entre deux régions données et la migration totale de la première région considérée) calculé pour Lomé et la région Maritime. Vous trouverez en annexe 1 les formules ayant permis de calculer ces indicateurs.

Tableau 1.7
Les migrations inter-régionales entre 1995-2000

Région	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Résidents en 1995	1527	2267	1679	681	826	712
Résidents en 2000	1463	2364	1641	96	815	713
Résidence inchangée	1393	2227	1590	664	784	705
Émigration	134	40	89	17	42	7
Immigration	70	137	51	32	31	8
Migration nette	-64	97	-38	15	-11	1
Taux d'émigration	88 ‰	18 ‰	53 ‰	25 ‰	51 ‰	10 ‰
Taux d'immigration	48 ‰	58 ‰	31 ‰	46 ‰	38 ‰	11 ‰
Taux de migration nette	-43 ‰	44 ‰	-23 ‰	22 ‰	-13 ‰	1 ‰
Indice d'efficacité	314	548	271	306	151	67
Compensation avec Lomé	-	-570	-40	-400	600	-333
Compensation avec Maritime	570	-	644	0	-333	333
Compensation avec Plateaux	40	-644	-	-500	-154	333
Compensation avec Centrale	400	0	500	-	222	-333
Compensation avec Kara	-600	333	154	-222	-	-333
Compensation avec Savanes	333	-333	-333	333	333	-

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.3 - Motivation et organisation de départ

I.3.1 - Motif principal de départ

Aux enquêtés, il a été demandé de citer les principales raisons pour lesquelles ils ont changé de région de résidence. Plusieurs raisons ont été évoquées mais l'analyse sera uniquement faite sur les raisons de la première migration. Les raisons d'ordre familial viennent largement en tête (44 %) suivies des raisons d'ordre scolaire (20 %), des raisons d'ordre économique (18 %) et des raisons d'ordre matrimonial (11 %). Si 51 % des femmes se déplacent pour des raisons familiales et 20 % pour des raisons matrimoniales, les hommes par contre évoquent plus les raisons d'ordre familial (35 %), les raisons scolaires (31 %), professionnelles (6 %) et économiques (24 %). Tous les cinq groupes d'âge ont évoqué beaucoup plus les raisons familiales pour leurs déplacements (61 % pour les moins de 25 ans, 47 % pour les 25-34 ans, 36 % pour les 35-44 ans, 34 % pour les 45-59 ans et 32 % pour les 60 ans et plus). Cependant, les raisons varient suivant l'âge des enquêtés et on se rend bien compte que les raisons économiques, matrimoniales ont été plus évoquées par les enquêtés âgés de 35 ans et plus (tableau 1.8).

Tableau 1.8
Répartition (%) des enquêtés selon les motifs de départ et certaines caractéristiques

Caractéristiques	Motifs de départ							Total	Effectif
	Profession	Éducation/ Formation	Vie familiale	Matrimoniale	Économique	Déplacé /réfugié	Autre		
Milieu									
Urbain	5,1	27,0	45,2	6,9	11,2	3,0	1,6	100,0	2029
Rural	2,2	15,6	43,2	13,6	21,7	2,1	1,6	100,0	3131
Sexe									
Masculin	5,8	30,6	35,0	0,3	23,8	2,8	1,7	100,0	2315
Féminin	1,4	11,5	51,3	19,7	12,5	2,2	1,4	100,0	2845
Région									
Lomé	5,5	32,2	40,3	5,1	9,9	5,2	1,8	100,0	940
Maritime	3,7	19,6	50,1	7,3	16,7	1,1	1,5	100,0	1645
Plateaux	2,6	23,6	44,0	11,2	15,3	1,1	2,2	100,0	1018
Centrale	1,6	13,9	46,0	9,0	27,6	1,1	0,8	100,0	639
Kara	4,0	14,4	46,5	17,9	14,8	1,1	1,3	100,0	413
Savanes	1,2	4,5	26,4	30,2	28,9	7,4	1,4	100,0	505
Groupe d'âge									
25 ans	0,7	22,2	60,6	3,7	7,2	3,6	2,0	100,0	1323
25-34 ans	2,3	19,7	46,5	10,9	17,4	2,3	0,9	100,0	1189
35-44 ans	4,7	23,7	36,3	12,1	19,6	2,0	1,6	100,0	1079
45-59 ans	6,3	19,3	34,0	15,1	21,8	1,7	1,8	100,0	867
60 ans +	4,3	12,2	32,3	18,1	29,0	2,4	1,7	100,0	702
Ensemble	3,3	20,1	44,0	11,0	17,5	2,5	1,6	100,0	5160

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.3.2 - Prise de décision et contribution pour le départ de la dernière migration

Afin de savoir comment s'organisent les déplacements, les enquêtés ont été interrogés sur celui qui a pris la décision du déplacement, celui qui l'a financé et la personne qui aurait hébergé à l'arrivée. Il ressort des résultats mentionnés dans le tableau 1.9 que chez les hommes, dans 59 % des cas, c'est le migrant lui-même qui prend la décision tandis que 33 % ont migré sur décision de leurs parents ou de leurs tuteurs. Ils sont 7 % à s'être déplacés sur décision de leurs employeurs. Chez les femmes par contre, la décision du départ provient tout d'abord des parents (41 %), et dans 29 % des cas, c'est elle-même qui prend cette décision. La décision de départ provient des conjoints dans 27 % des cas et seules 4 % ont migré sur décision de leur employeur.

En ce qui concerne le financement de la migration, les résultats montrent que pour la dernière migration, 58 % des candidats se sont autofinancés alors que 36 % ont bénéficié de l'aide de leurs parents ou tuteurs et 5 % de l'aide de leur employeur. La même tendance est retrouvée au niveau des femmes, où 44 % ont bénéficié de l'aide de leurs parents, 27 % de celle du conjoint et 25 % se sont autofinancées. A travers ces informations, on se rend compte que les personnes qui décident du départ du migrant sont en priorité celles qui prennent financièrement en charge le départ. Aucun des enquêtés n'a déclaré un ressortissant de la même localité comme étant la personne qui a décidé ou financé le voyage.

I.3.3 Hébergement dans la région d'arrivée

- Les réseaux familiaux jouent un rôle-clé dans le processus migratoire

Les hommes qui ont migré, ont été hébergés par leurs parents au lieu d'arrivée dans 70 % des cas (tableau 1.9). Plus de la moitié des femmes (56 %) sont dans le même cas, ce qui dénote l'importance des réseaux familiaux dans le processus migratoire. En effet, il est admis que les anciens migrants ne coupent pas les liens avec leur lieu d'origine et entretiennent toujours des relations étroites avec ceux qui y sont restés. "Dès qu'une famille rurale a établi quelqu'un en ville, d'autres membres de la famille étendue ou certains autres villageois vont en profiter comme premier point d'attache en ville" (Grégory, 1988). Par ailleurs, comme au niveau de la prise de décision et du financement de la migration, 26 % des femmes qui ont migré ont été hébergées par leur conjoint alors que 15 % des hommes se sont auto hébergés. Par contre, dans le cas de l'hébergement, 6 % des femmes ont été hébergés par leur belle-famille et 3 % par des ressortissants.

Tableau 1.9
Répartition (%) des migrants selon la personne qui a décidé, financé et hébergé

Personne	Hommes		
	Décision du départ	Financement du voyage	Hébergement à l'arrivée
Moi-même (personne)	58,7	57,6	14,8
Parent/tuteur	33,1	35,9	70,2
Conjoint	-	-	0,5
Etat/employeur	7,1	4,5	2,8
Belle-famille	-	-	0,7
Ressortissant	-	-	4,0
Autres	1,1	2,0	7,0
Total	100,0	100,0	10,0
Effectif	2307	2307	2307
Personne	Femmes		
	Décision du départ	Financement du voyage	Hébergement à l'arrivée
Moi-même (personne)	29,3	24,7	2,4
Parent/tuteur	41,4	43,9	55,6
Conjoint	27,1	26,8	26,9
Etat/employeur	3,7	2,0	1,1
Belle-famille	-	-	6,4
Ressortissant	-	-	3,0
Autres	1,5	3,6	4,6
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	2822	2822	2822

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

I.3.4 - Profil des migrants et des non-migrants

- En proportion, les femmes migrent plus que les hommes

Selon le tableau 1.10, la proportion de migrants de rang 1 décroît avec l'âge ; elle est plus importante au sein des groupes d'âge les plus jeunes (26 % parmi les moins de 25 ans, 23 % au sein de la tranche 25-34 ans, 21 % chez les 35-44 ans) que chez les plus âgés (14 %

chez les 60 ans et plus). Pour les migrants de rang 2, les proportions sont presque identiques pour les trois premiers groupes d'âge, respectivement 22 %, 23 % et 23 % tandis que pour les deux derniers, elles sont de 18 % et 15 %. Cependant, la même tendance ne s'observe pas au niveau des migrants de rang 3. Les candidats à la troisième migration ont un âge qui se situe entre 25 et 59 ans et ce sont surtout les migrants âgés de 35-44 ans (25 %) qui se sont déplacés au moins trois fois. Ils sont suivis par les migrants de 25-34 ans (23 %) et ceux de 45-59 ans (20 %).

Tableau 1.10
Répartition (%) des migrants de différents rangs et des non-migrants selon l'âge et le sexe

Caractéristiques	Migrants de rang 1	Migrants de rang 2	Migrants de rang 3	Non-migrants
Groupe d'âge				
-25 ans	25,6	21,7	17,6	53,0
25-34 ans	23,1	22,9	23,0	15,9
35-44 ans	20,9	22,5	25,0	10,8
45-59 ans	16,8	18,0	20,3	10,7
60 ans & +	13,6	14,9	14,1	9,6
Sexe				
Masculin	44,9	47,1	49,6	51,1
Féminin	55,1	52,9	50,4	48,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	5160	3778	1822	2700

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

La répartition par sexe des migrants révèle que pour les deux premières migrations, les femmes migrent plus que les hommes. Elles représentent plus de la moitié des migrants : 55 % de ceux qui ont effectué un premier déplacement ; 53 % de ceux qui ont effectué une migration de rang 2.

Au sein de la population des non-migrants, plus de la moitié (53 %) sont âgés de moins de 25 ans, mais cette proportion baisse considérablement avec l'âge. Dans la tranche d'âge 25-34 ans, ils sont 16 % et ne représentent que 10 % chez les plus âgés. On remarque à travers ces chiffres que les jeunes sont les plus nombreux à rester dans leur localité de naissance même si les résultats ont montré qu'ils partent tôt par rapport aux personnes plus âgées.

1.3.5 - Raisons de non-migration

Parmi les enquêtés, on en a dénombré un certain nombre qui ont déclaré n'avoir jamais résidé dans une région autre que leur région de naissance pour une durée de six mois ou plus. A ces derniers, il a été demandé de donner quelques raisons de la non-migration. La majorité, soit 53 %, ont évoqué les raisons familiales. Par contre, 36 % ont déclaré ne pas être motivés à partir (tableau 1.11). Ce sont en fait les deux raisons essentielles, ce qui nous amène à constater que même si l'âge au départ est précoce comme nous l'avons observé, ce sont en majorité les jeunes qui ne quittent pas leur lieu de naissance. Ces jeunes sont surtout de sexe masculin (51 %).

Ils sont au moins la moitié à avoir évoqué le fait de rester près de la famille comme raison fondamentale de leur non-migration, (56 %) parmi les hommes et 51 % chez les femmes. En outre, 2 femmes sur 5 (42 %) et environ 1 homme sur 3 (31 %) ont déclaré n'être pas motivés pour le départ. Pour ce qui concerne les responsabilités sociales, les résultats donnent 5 % d'hommes pour 2 % de femmes. On remarque que la moitié des enquêtés âgés de 60 ans et plus ne sont pas motivés (51 %) et le tiers (33 %) ont préféré rester auprès de la famille. Ils sont également avec les 35-44 ans, ceux qui ont le plus déclaré avoir des responsabilités sociales que les autres (8 % contre 7 % pour les 35-59 ans et 5% pour les 25-34 ans. Par ailleurs, les moins de 25 ans n'ont presque pas de responsabilités sociales.

Tableau 1.11
Répartition (%) des non-migrants selon les raisons de la non-migration

Caractéristiques	Pas de motivation	Responsabilités sociales	Rester près de la famille	Autres raisons	Total	Effectif
Sexe						
Masculin	31,1	4,9	55,6	8,4	100,0	1363
Féminin	41,7	1,6	50,8	5,9	100,0	1275
Groupe d'âges						
Moins de 25 ans	28,0	0,5	66,1	5,4	100,0	1412
25-34 ans	44,1	5,1	42,2	8,6	100,0	413
35-44 ans	43,1	7,6	38,8	10,5	100,0	278
45-59 ans	45,7	6,8	37,2	10,3	100,0	280
60 ans et plus	50,8	7,5	33,0	7,7	100,0	255
Ensemble	36,2	3,3	53,3	7,2	100,0	2638

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

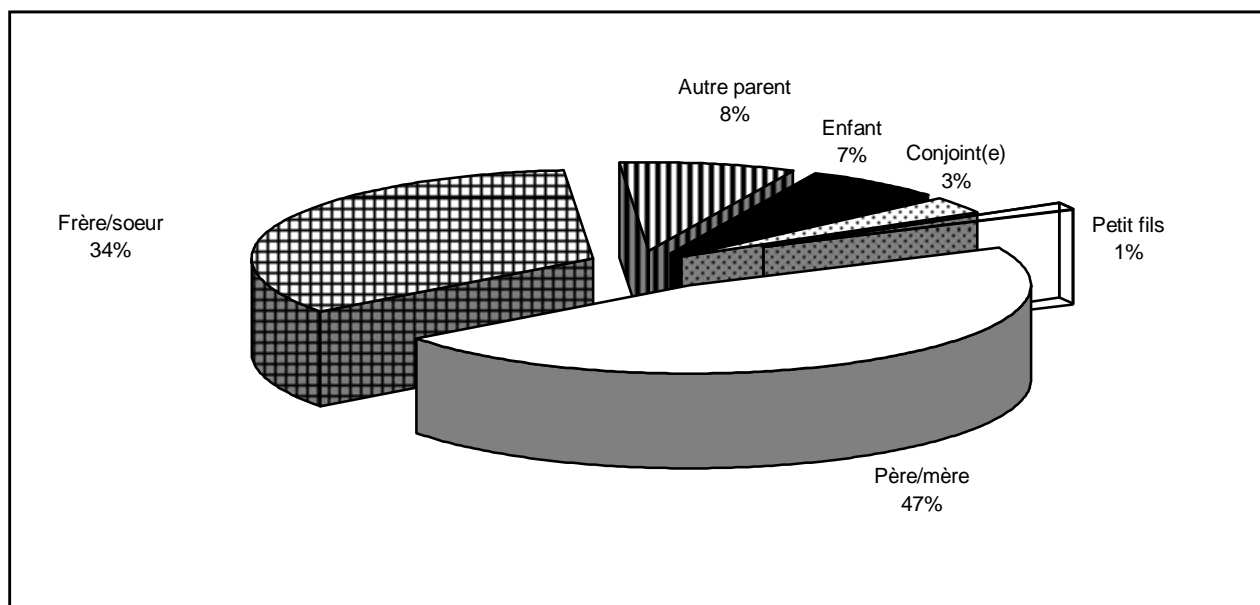
I.4 - Impact économique de la migration

Comme le dit Grégory (1988), "toute migration touche deux communautés, celle d'où l'on part et celle où l'on arrive. Ces liens entre communautés s'établissent au niveau des individus et des familles, mais aussi au niveau des communautés elles-mêmes". C'est dire que le migrant qui quitte son lieu d'origine entretient toujours des relations plus ou moins étroites avec ceux qui y demeurent. Des échanges de biens et services se font ainsi de part et d'autre. Dans le but de saisir ces échanges, les questions suivantes ont été posées aux autres membres du ménage lors de l'enquête : "au cours des 6 derniers mois, avez-vous donné ou envoyé de l'argent ou des biens en nature à des parents qui ne vivent pas dans ce foyer ? Qui sont ces parents ? Où habitent-ils et que leur avez-vous envoyé ?"

1.4.1 - Les parents biologiques (père ou mère) sont les bénéficiaires privilégiés des envois d'argent ou de biens

Les données révèlent que parmi ceux à qui les questions ont été posées, 31 % ont déclaré avoir envoyé des biens et services à leur ménage de départ. Cherchant à connaître le lien qui existe entre le migrant et les destinataires de ces biens, on a observé que 47 % des enquêtés les ont envoyés aux parents biologiques, 34 % aux frères ou sœurs, 7 % aux enfants biologiques et 8 % aux autres parents (graphique 1.3).

Graphique 1.3
Destinataires des biens envoyés par les migrants



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Selon le tableau 1.12, 45 % des bénéficiaires vivent en milieu rural contre 41 % en milieu urbain. On constate toutefois qu'une part non négligeable des bénéficiaires vit à l'étranger (14 %).

Tableau 1.12
Proportion (%) des personnes à qui l'argent et les biens sont envoyés par les migrants selon différentes caractéristiques

Caractéristiques	Proportion (%)
Région de résidence des bénéficiaires	
Lomé	21,7
Maritime	32,2
Plateaux	15,7
Centrale	4,1
Kara	10,6
Savanes	1,3
Étranger	14,4
Milieu de résidence des bénéficiaires	
Urbain	40,8
Rural	44,8
Étranger	14,4
Ensemble	100,0

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

1.4.2 - La plupart des migrants envoient de l'argent et des biens à leurs parents restés dans la localité de départ

L'entraide familiale est l'une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés africaines. "Elle peut prendre des formes multiples et diverses parmi lesquelles on peut citer les transferts d'argent, de vivres, de crédits qui sont des pratiques courantes" (Eloundou, 1992). Plus du tiers des migrants (37 %) n'ont pas envoyé d'argent durant les six derniers mois qui ont précédé l'enquête. Cependant, 32 % d'entre eux ont envoyé entre 500 et 4 000 FCFA, 15 % entre 5 000 et 9 000 FCFA et 16 % ont envoyé au moins 10 000 FCFA. A part l'argent, des biens en nature ont été également envoyés. Une proportion de 39 % des migrants n'a rien envoyé en nature ; 25 % des biens envoyés sont constitués de vêtements, 18 % d'alimentation et 12 % de produits de toilette. On note également qu'une proportion non négligeable de migrants (5 %) a envoyé des fournitures scolaires à leurs ménages d'origine.

Tableau 1.13

Répartition des migrants ayant envoyé de l'argent et des biens à leurs parents selon la nature de l'envoi

Biens et services envoyés	Proportion (%)
Bien en espèces (CFA)	
Rien envoyé	36,9
500-4000	32,3
5000-9000	15,1
10 000 et plus	15,7
Biens en nature	
Rien envoyé	38,7
Vêtement	24,9
Alimentation	18,2
Produits de toilette	12,1
Fournitures scolaires	5,3
Autres biens	0,8
Ensemble	100

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

Les résultats de ce chapitre montrent que le milieu urbain exerce une plus forte attraction sur les migrants que le milieu rural, ce qui explique le phénomène de l'exode rural et justifie la macrocéphalie de Lomé, la capitale. Il ressort de ces résultats que les filles se déplacent plus précocement que les garçons même si ces derniers migrent plus fréquemment que les premières (2,7 déplacements contre 2,3 pour les filles).

Les motivations au départ des migrants sont nombreuses. Les plus importantes demeurent les raisons familiales et les raisons matrimoniales pour les femmes, les raisons économiques et les raisons scolaires pour les hommes. Dans 42 % des cas, c'est le migrant lui-même qui prend la décision tandis que dans 2 cas sur 5 les individus migrent sur décision de leurs parents ou tuteurs. Il est à noter que les personnes ayant décidé du déplacement sont en majorité celles qui contribuent au financement. Il s'agit, dans la plupart des cas, des conjoints et des parents. Dans la plupart des cas, les migrants gardent des liens privilégiés avec leurs

parents restés dans la localité de départ, ce qui justifie l'envoi périodique ou occasionnel de biens et services, soit en nature, soit en espèce. Les bénéficiaires qui sont le plus souvent des parents biologiques, vivent en milieu rural.

CHAPITRE II

L'URBANISATION AU TOGO : LE CAS DE LA VILLE DE LOME

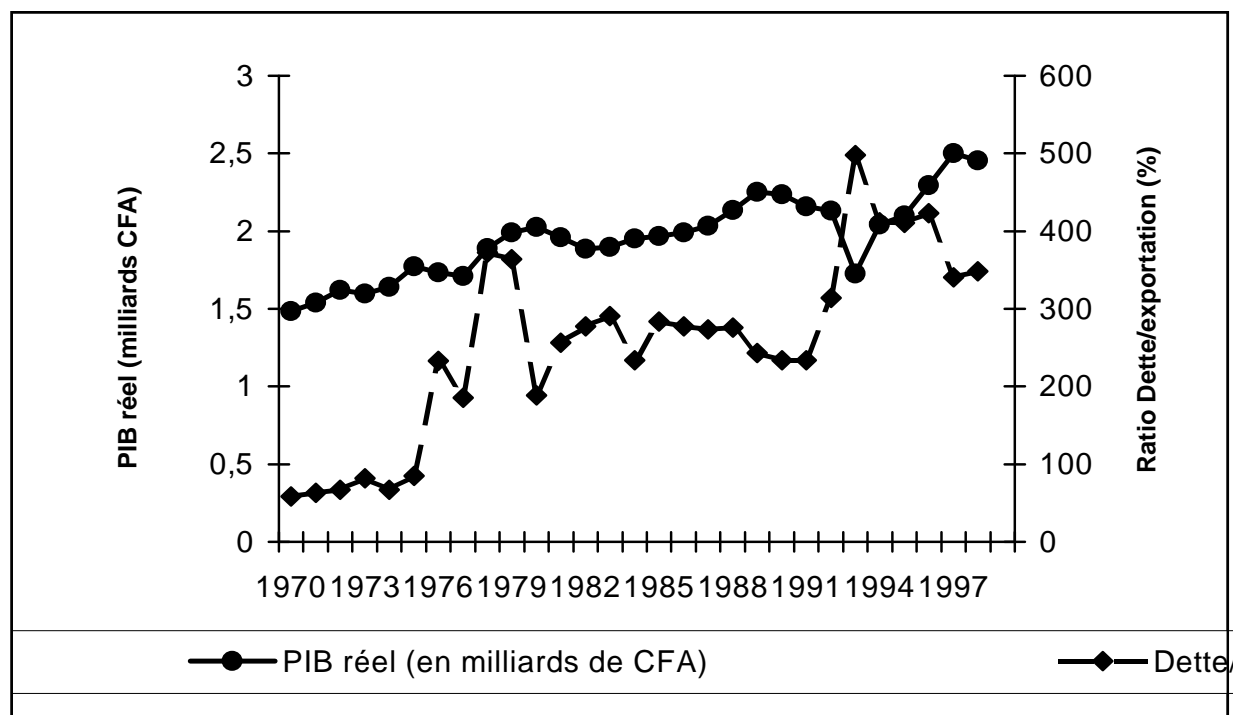
II.1 - Aperçu de l'évolution économique du Togo

La population du Togo est estimée à 4,2 millions d'habitants en 1998 (EDSTII-98) . Cette population est essentiellement jeune puisque 48 % des individus avaient moins de 15 ans en 1998. Le taux de croissance annuel de la population est de 2,4 %. Le taux de scolarisation des enfants de 6-14 ans en 2000 est de 79 %. Cependant, 48 % des femmes adultes et 23 % des hommes n'ont jamais fréquenté l'école.

Le PIB du Togo est formé à 41 % par le secteur agricole, 21 % par le secondaire et 38 % par le tertiaire et s'élève en 1999 à 194.200 FCFA par habitant (BCEAO, 2000). Depuis son indépendance, le Togo a connu trois grandes périodes économiques. La première qui va de l'indépendance au début des années 70 est marquée par une croissance forte de l'ordre de 7 % l'an. Puis au milieu des années 70 une hausse des prix des matières premières d'exportation a entraîné le lancement de grands chantiers. A la fin des années 70 le pays a recouru aux emprunts extérieurs pour achever les travaux commencés lorsque les cours se sont mis à chuter. La situation financière devenue critique a poussé le pays à adopter un programme de stabilisation financière en 1981 puis à partir de 1983, des programmes d'ajustement structurel (PAS) avec leurs corollaires de réduction des dépenses et/ou d'augmentation des recettes publiques. Les conséquences de ces mesures sont entre autres, la baisse des dépenses allouées aux secteurs sociaux, le gel des recrutements dans la fonction publique, les privatisations des entreprises d'Etat et le licenciement de leurs employés.

De plus, au début des années 90, des troubles socio-politiques ont entraîné une grève générale qui a paralysé l'appareil productif urbain et mis à mal l'économie déjà affaiblie. Le PIB à prix constant de 1993 équivalait alors à celui de 1976 (graphique 2.1). Les ménages s'efforçaient de sortir de ce marasme économique lorsque la dévaluation du CFA est intervenue en janvier 1994, entraînant l'augmentation des taux d'inflation et un surenchérissement des prix des produits importés. Actuellement, la crise économique perdure. Elle se manifeste en particulier par une augmentation de la dette intérieure qui rend l'Etat débiteur envers ses agents et ses fournisseurs locaux de biens et services.

Graphique 2.1
Évolution du PIB réel et du ratio de la dette sur l'exportation



Source : BCEAO, 2000.

Cette situation économique affecte les conditions d'activité et de logement qui elles-mêmes conditionnent la vie matrimoniale et génésique des Togolais qu'ils résident en milieu rural ou dans les centres urbains.

II.2 - La notion de ville au Togo et le phénomène urbain

La définition de la population urbaine et par extension, celle de ville varie souvent selon les pays. « *Le choix des critères de définition privilégie naturellement une certaine conception de la ville, selon qu'elle est considérée du point de vue de l'aménagement du territoire, de celui de l'administration de sa population, du mode de vie de ses habitants, de leur activité économique, etc.* » (Dégboé citant Blayo 1998:366). Au Togo, c'est le critère administratif qui s'est imposé. Si en 1960 il n'y avait que sept communes urbaines au Togo, en 1981 tous les chefs-lieux de préfectures (21 à l'époque) ont été érigés en ville. Depuis 1991, le nombre de préfectures est porté à 30 et de ce fait, il existe au Togo 30 centres urbains. La population urbaine englobe ainsi celle des 30 chefs-lieux de préfecture, quelles que soient la taille de cette population et la nature des activités qu'elle exerce.

En 1990, presque le tiers (30 %) des Togolais vivait dans une agglomération urbaine contre 25 % en 1981 et 20 % en 1970. D'une manière générale, la population des centres urbains croît beaucoup plus vite que celle des zones rurales. En effet, la population urbaine croît à un rythme de 4,4 % par an contre une évolution plus lente de la population rurale laquelle croît au rythme de 2,4 % par an. La ville de Lomé qui abrite plus de la moitié de la population urbaine du pays croît encore plus rapidement (6,1 % par an entre les deux derniers recensements). Selon

les données de l'EDST2 en 1998, la population urbaine constituerait 35,5 % de la population totale du Togo.

Cette forte croissance urbaine est essentiellement due à l'intensification des migrations rurales-urbaines, avec l'attraction exercée surtout par la ville de Lomé et les chefs-lieux des régions sur la jeunesse de leur arrière-pays (constitué par le reste du pays en dehors de la zone considérée). On remarque que cette variation est également importante d'une région à une autre et d'une ville à une autre (Marguerat, 1985).

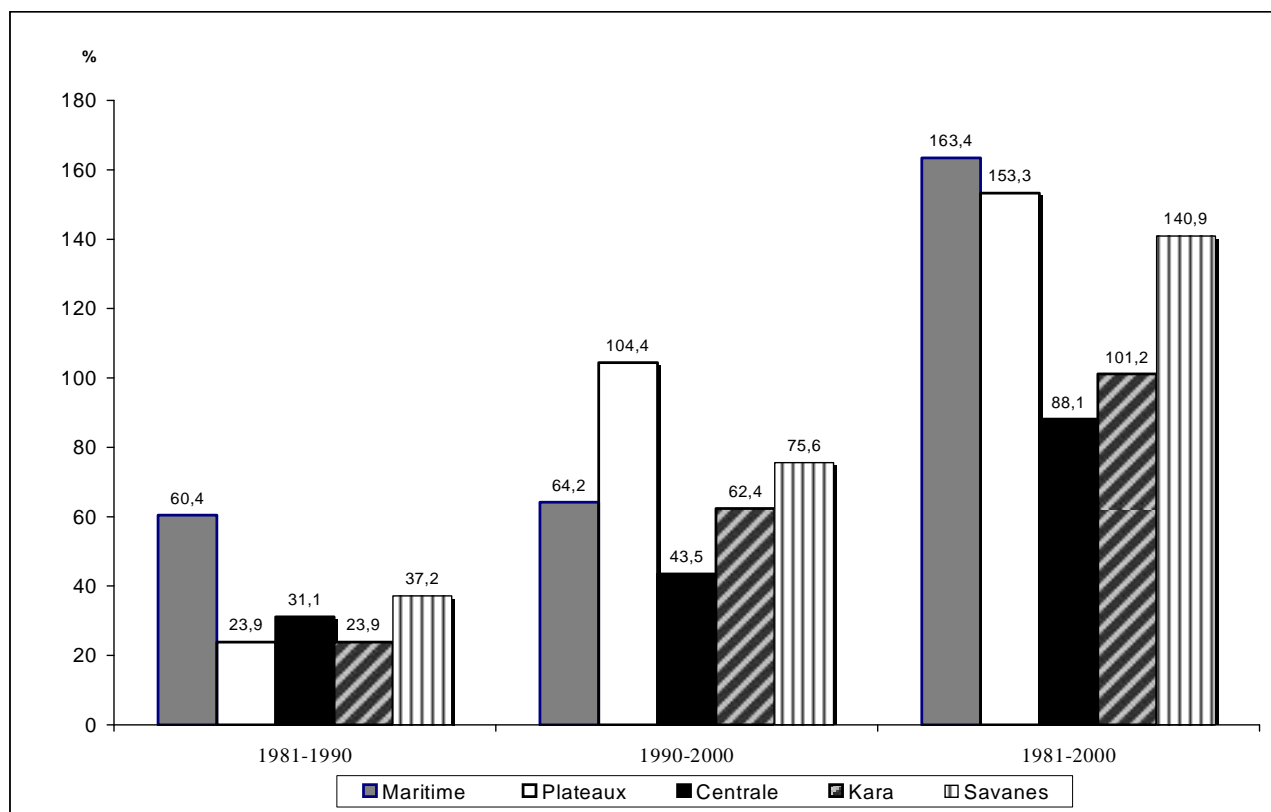
Tableau 2.1
Évolution et accroissement de la population urbaine par région entre 1981 et 2000

Région	Evolution			Accroissement en %		
	1981	1990	2000	1981-1990	1990-2000	1981-2000
Maritime	429.000	688.000	1.130.000	60,4	64,2	163,4
Plateaux	73.425	91.000	186.000	23,9	104,4	153,3
Centrale	70.161	92.000	132.000	31,1	43,5	88,1
Kara	81.519	101.000	164.000	23,9	62,4	101,2
Savanes	29.883	41.000	72.000	37,2	75,6	140,9
Ensemble	684.121	1.014.000	1.684.000	48,2	66,1	146,2

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, DSG, 1981 ; Cartographie censitaire, DSG, 1995.

Les informations du tableau 2.1 révèlent que la population urbaine au Togo a plus que doublé entre le recensement de 1981 et l'année 2000, soit 19 ans après. Cette évolution, même si elle n'a pas la même ampleur, est très importante au niveau des régions. Dans la région Maritime, elle a augmenté de 60 % entre 1981 et 1990, de 64 % entre 1990 et 2000. Même si de nos jours, compte tenu de son évolution, Lomé est considérée comme une entité à part, nous l'avons incluse dans la Région maritime pour permettre une meilleure comparaison entre 1981 et 2000. L'accroissement de 163 % entre 1981 et 2000 est énorme et s'explique par la présence dans la région de la ville de Lomé qui s'accroît à un rythme rapide. La région des Plateaux, dont plusieurs agglomérations et localités ont été érigées en chefs-lieux de préfecture, a vu sa population urbaine augmenter significativement. Son taux d'accroissement est en effet passé de 24 % entre 1981 et 1990 à 104 % entre 1990 et 2000, soit un accroissement de 153 %, ce qui la place en deuxième position après la région Maritime. La région des Savanes n'est pas du reste puisqu'elle a vu sa population urbaine doubler entre 1981-1990 (37 %) et 1990-2000 (76 %) du fait de l'augmentation du nombre de ses préfectures. Ce taux est de 141 % entre 1981 et 2000. La région qui n'a pas connu une grande évolution de sa population urbaine est la Région Centrale dont les chefs-lieux de préfecture, à part Sokodé qui est le chef-lieu de région, sont plus des agglomérations de faible peuplement. L'accroissement de sa population urbaine est passé de 31 % entre 1981 et 1990 à 43 % entre 1990 et 2000.

Graphique 2.2
Accroissement de la population urbaine au Togo



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, DSG, 1981 ; Cartographie censitaire, DSG, 1995.

II.3 - L'évolution démographique de la ville de Lomé

Devenue capitale du Togo depuis mars 1897⁸, Lomé est une ville de taille modeste par rapport aux autres grandes villes ou capitales de la zone côtière d'Afrique de l'Ouest notamment Abidjan et Lagos. De par sa croissance démographique, Lomé constitue un pôle urbain de forte croissance. De moins de 3000 habitants au moment où elle a été érigée en capitale, Lomé a vu sa population croître à un rythme relativement constant. Cette croissance, due au fait que la ville était dotée de certaines infrastructures et équipements (wharf, chemins de fer, équipements commerciaux, etc.), a fait de Lomé un point privilégié d'attraction pour les populations de l'intérieur du pays. Cette attraction fait que Lomé qui comptait seulement environ 186.000 habitants en 1970 s'est retrouvée avec quelque 390.000 habitants selon le recensement de 1981 et environ 620.000 habitants en 1990 (ce qui correspondait à un taux annuel de croissance de 6,1 %). Aujourd'hui, les estimations donnent quelque 1 million d'habitants. Lomé compte à elle seule, plus de 3/5 de la population urbaine du Togo et presque le quart de la population totale du pays. Les autres villes du pays sont de taille relativement modeste. Sokodé considérée comme la seconde ville du pays en terme d'effectif compterait moins de 200.000 habitants. Comme le signale Nyassogbo (1994), Lomé a acquis tous les caractères d'une capitale atteinte de macrocéphalie. Dégboé écrivait « Si l'on tient compte de l'espace bâti, qui a propulsé Lomé au-

⁸

Il faut souligner qu'avant Lomé, le Togo avait connu deux autres capitales. Il s'agit de Baguida de 1884 à 1887, puis de Zébé (Anèho) de 1887 à 1897.

delà des limites administratives de 1971⁹, on peut estimer que la population du "Grand Lomé" a déjà atteint, sinon dépassé, 1 million d'habitants, en ajoutant aux 850.000 citadins que compte la commune en 1995 les quelques 150.000 habitants qui résident dans les anciens villages maintenant urbanisés du "Golfe-rural"¹⁰ » (Dégboé, 1998).

Au niveau de la fécondité, d'une manière générale, les taux à Lomé sont inférieurs à ceux des autres villes ou des zones rurales du pays. De 4,6 enfants par femme au recensement de 1981, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé à 4,1 en 1988 pour se retrouver à 2,7 en 1998 ; tandis qu'en milieu rural au cours de la même période, l'ISF variait entre 6,9 et 6,5 enfants par femme. Comme pour la fécondité, le niveau de la mortalité est également moins élevé à Lomé que dans le reste du pays, que ce soit la mortalité infantile ou la mortalité générale. Il faut dire également que la ville de Lomé est mieux fournie en personnel et en structures socio-sanitaires que le reste du pays. Cette dynamique urbaine de la ville de Lomé a un lien avec la croissance économique et la capacité de Lomé de jouer son rôle de capitale d'un pays en développement.

II.4 - L'importance économique de la ville de Lomé

Lomé est la ville la plus importante du pays sur le plan économique. En effet, « *dans l'optique du développement économique et de la modernisation du pays, les structures économiques, industrielles et financières ont été concentrées dans la capitale* ». (Dégboé, 1998 : 370) s'ajoutant ainsi à l'administration centrale de l'Etat.

Lomé est le principal centre commercial pour l'importation et l'exportation des produits du fait de la présence d'un aéroport de classe internationale et d'un port en eau profonde. Depuis sa création en 1969, le port de Lomé sert de porte d'accès aux pays enclavés que sont le Burkina Faso, le Niger et le Mali. L'évolution de l'activité du port est influencée par celle de l'activité économique du pays : une période de croissance progressive a été suivie de recul dans les années 1993-94 qui correspondent à la période de troubles socio-politiques.

Lomé regroupe 53 % des salariés de la fonction publique. Les fonctions administratives et sociales représentent 46 % des emplois, les fonctions économiques centrales (commerce, finances et industries) 31,2 % et les fonctions économiques d'accompagnement (infrastructures, transports, hôtellerie) 22,8 % (Marguerat, 1997). Lomé reçoit la plus forte proportion des migrants au niveau national comme nous l'avons dit plus haut. Or le secteur moderne n'est pas capable d'absorber l'ensemble de ces migrants surtout en période d'ajustement structurel. Les autorités ont créé en 1989 une zone franche industrielle censée contribuer à résoudre la question du chômage à Lomé puisque 80 % des emplois sont réservés aux Togolais. D'une façon générale, l'emploi moderne ne concernerait que 17 % des actifs en 1990 (Marguerat, 1998). De ce fait, les habitants de Lomé s'adonnent le plus souvent à des activités économiques relevant du secteur informel (essentiellement les petits métiers et

⁹ Les limites officielles de la commune de Lomé ont été fixées par décret présidentiel N°71-67 du 1er Avril 1971.

¹⁰ Avec l'extension spatiale actuelle, Lomé est pratiquement confondue avec toute la préfecture du Golfe. La ville s'étend aujourd'hui jusqu'à Togblékopé au Nord, vers Sanguéra au Nord-Ouest et Avépozo ou même Agbata à l'Est.

le commerce). Ces activités informelles servent de régulateur économique et social et permettent aux loméens de faire face aux problèmes de survie quotidienne.

En ce qui concerne l'équipement urbain, *"il n'y pas eu au Togo une politique de logement en tant que telle comme en Côte d'Ivoire ou au Sénégal"* (Ayassou, 2000). Ce sont les ménages qui prennent en charge leur propre logement. Le circuit classique est l'acquisition d'une parcelle de terrain de préférence dans une zone lotie sur laquelle l'on construit de façon évolutive sa maison. Lomé consomme 60 % de l'eau potable fournie par la Régie des Eaux mais seules 35,5 % des concessions ont l'eau courante et 65 % des ménages disposent d'électricité. L'écart entre ces proportions est révélateur des problèmes que connaît l'urbanisation parce que généralement dans les villes modernes, l'eau courante et l'électricité vont de pair (Ministère de l'équipement, des mines et de l'énergie, 1996).

La rareté des opportunités d'emploi et le manque de logements entraînent une certaine précarité dans les conditions de vie des ménages résidant à Lomé. La Banque Mondiale estimait à 16,3 % la proportion des ménages qui vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1987, date de la dernière Enquête Budget-Consommation (EBC). Depuis, ce chiffre a probablement augmenté compte tenu de la détérioration progressive de la situation économique. C'est donc à juste titre que Dovi (1998) écrivait : *« Le défi que la ville de Lomé devra relever, consistera surtout à maintenir le progrès sur le plan du développement social »*.

En définitive, au Togo, la ville constitue une localité essentiellement administrative. A ce titre tous les chefs-lieux de préfectures sont considérés comme des centres urbains. En 1990, un tiers de la population vivait dans des centres urbains. Lomé, la capitale macrocéphale du Togo est le point de convergence des migrations internes. Elle croît plus vite que les autres centres urbains du pays et regroupe environ deux tiers de la population urbaine. Les taux de natalité et de mortalité y sont inférieurs à ceux du reste du pays. Sur le plan économique, Lomé est le principal centre administratif, industriel et financier du pays.

CHAPITRE III

EDUCATION

L'école de conception européenne a été introduite au Togo il y a plus d'un siècle et demi. Les premières écoles étaient surtout érigées dans les régions côtières et centrales de la colonie d'alors, engendrant ainsi des disparités entre les différentes régions, disparités qui perdurent encore (Lange, 1991). La région maritime enregistre toujours les taux de scolarisation les plus élevés en raison de la présence de Lomé la capitale où le taux de scolarisation est le plus élevé. La sous scolarisation des filles par rapport aux garçons est une autre caractéristique du système scolaire togolais. La crise socio-économique et politique qui a débuté dans les années 90 a fortement détérioré les conditions de vie des ménages. L'Etat s'est également retrouvé dans l'incapacité d'assumer ses responsabilités dans le système scolaire. Une question mérite alors d'être posée : quel est l'impact de cette crise sur la scolarisation des différentes générations dans la capitale ?

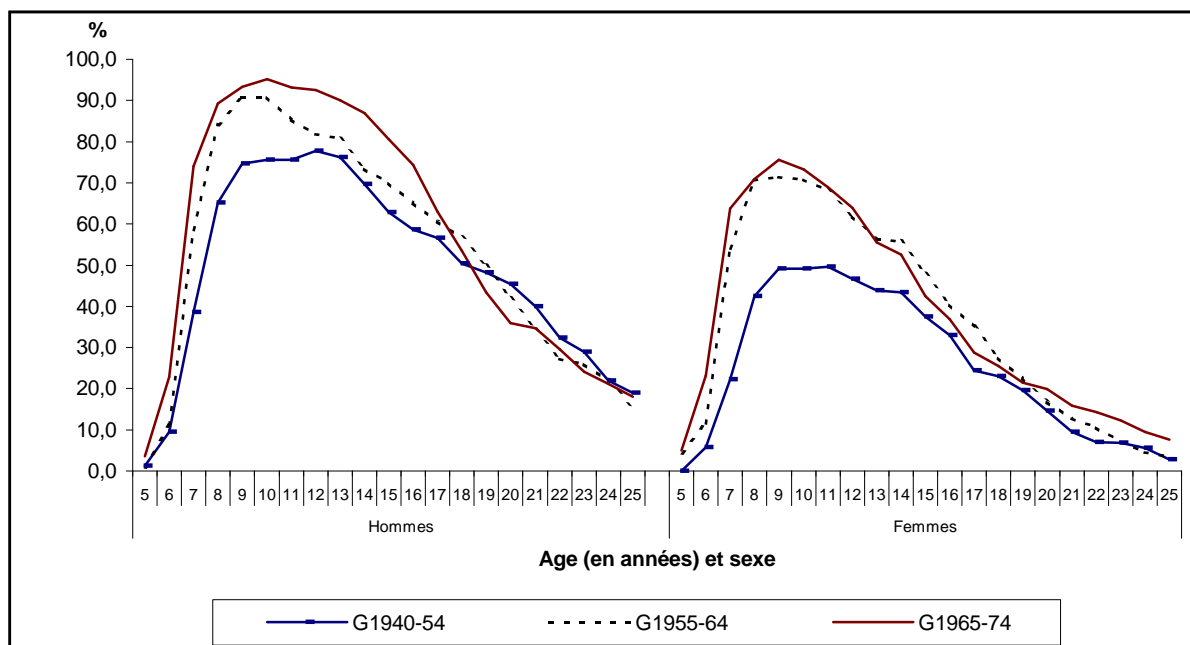
Dans cette section, nous analyserons les évolutions des taux de scolarisation par génération tous cycles confondus et par cycle, ensuite le niveau le plus élevé atteint par génération, la réussite scolaire et enfin les durées dans le système scolaire par cycle.

III.1 - Les taux de scolarisation

- Les taux de scolarisation tous cycles confondus

Les taux de scolarisation par génération se présentent sous forme de courbe en cloche (graphique 3.1). Ceci traduit le processus d'entrée et de sortie dans le système scolaire. Les résultats obtenus montrent que par sexe, les taux de scolarisation augmentent de manière significative lorsqu'on passe de la génération ancienne à la plus jeune génération. Pour les jeunes générations, ces taux atteignent pour les femmes un niveau maximal à l'âge de 9 ans (76 %) et pour les hommes ce niveau est atteint à l'âge de 10 ans (95 %). Il dénote de ces taux maxima un écart d'environ 20 % entre la scolarisation féminine et masculine. Ces taux diminuent plus rapidement chez les femmes que chez les hommes en ce sens qu'à 15 ans, seules 42 % des filles demeurent dans le système scolaire contre 81 % chez les hommes. Ces résultats montrent l'existence de disparités entre les filles et les garçons quelle que soit la génération.

Graphique 3.1
Taux de scolarisation par sexe et par génération (tous cycles confondus)



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

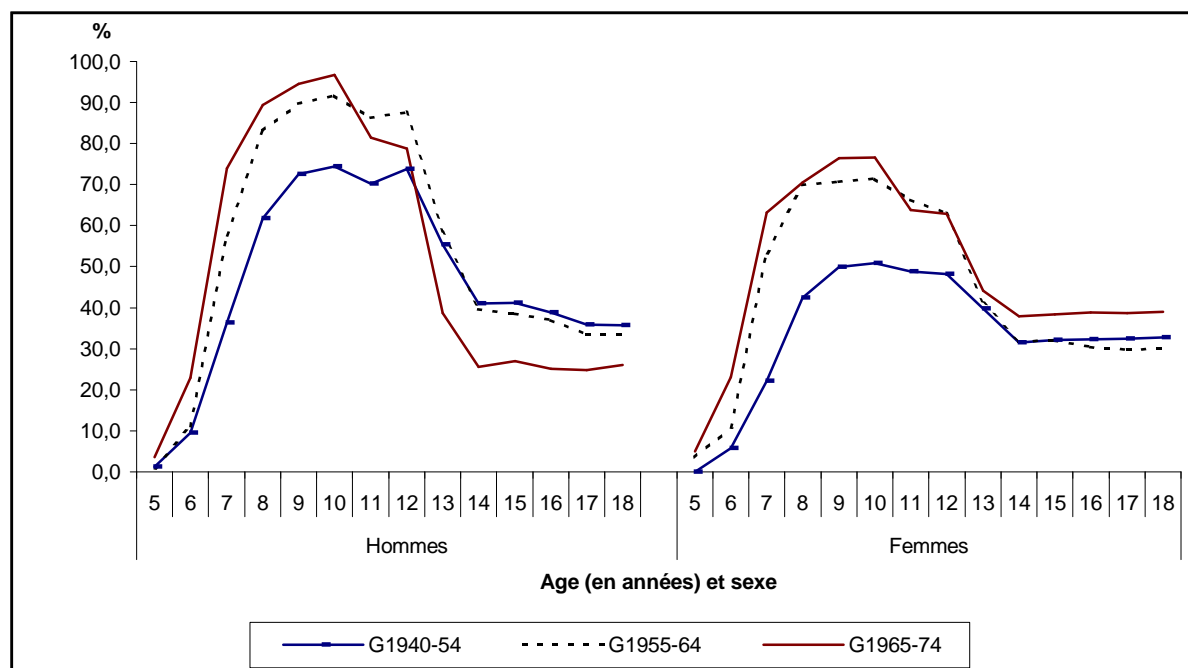
- Les taux de scolarisation au primaire

En général, le taux de scolarisation au primaire des garçons est plus élevé que celui des filles, toutes générations confondues et à chaque âge. Pour les garçons, le pic est atteint à 10 ans, âge auquel 90% des garçons sont scolarisés. Pour les filles, le pic est de 70% au même âge. Les taux de scolarisation au primaire présentent donc les mêmes tendances que les taux de scolarisation tous cycles confondus. Cependant, on observe une baisse brutale de ces taux à partir de 12 ans. On peut donc dire qu'à partir de 12 ans, les garçons comme les filles commencent à quitter le cycle primaire. Ce qui est tout à fait normal car la durée théorique des études primaires au Togo est de 6 ans et pour un élève qui commence à 5 ans, il achève ce cycle à 11 ans et débute le second cycle à 12 ans. L'autre fait marquant est l'envoi précoce des enfants à l'école et ce, de génération en génération. Ainsi, à 5 ans, 2 % des garçons et 3 % des filles étaient déjà au primaire (graphique 3.2).

Chez les hommes, les taux de scolarisation au primaire atteignent leur maximum à 10 ans et ils sont respectivement de 97 %, 92 % et 74 % pour la jeune génération, la génération intermédiaire et la vieille génération. A partir de 13 ans, les niveaux des taux des garçons de la jeune génération sont toujours inférieurs à ceux des anciennes générations. Ce qui peut vouloir dire que les plus jeunes sortent plus tôt du cycle primaire que leurs aînés parce qu'ils y entrent plus tôt que ces derniers. En effet, à 5 ans, 4 % des garçons de la jeune génération sont déjà au primaire contre 1 % pour chacune des générations anciennes. A 7 ans, ces taux correspondants sont de 36 % pour la génération la plus âgée, 58 % pour la génération intermédiaire et 74 % pour la plus jeune génération (graphique 3.2).

Quant aux femmes, elles atteignent leurs taux maxima à 10 ans pour chaque génération : 77 % pour la jeune génération, 71 % pour la génération intermédiaire et 51 % pour la génération la plus âgée. Leur mise à l'école est également précoce dans les jeunes générations. A 5 ans, 5 % des filles de la jeune génération sont scolarisées au primaire alors que ce taux est nul chez les filles de l'ancienne génération (graphique 3.2).

Graphique 3.2
aux de scolarisation au primaire par sexe et par génération

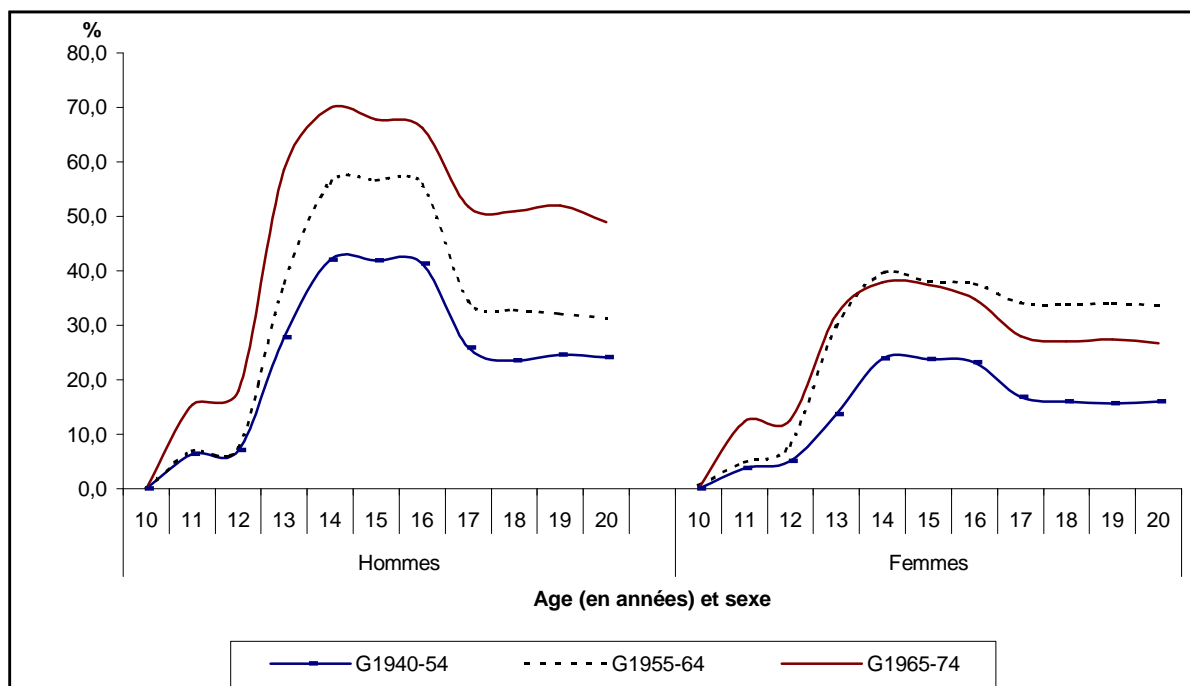


Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Les taux de scolarisation au collège

Dans l'ensemble, les taux de scolarisation au collège augmentent jusqu'à 14 ans avant d'amorcer une baisse jusqu'à 20 ans, tant chez les filles que chez les garçons. Le maximum est atteint à 14 ans chez les filles (35 %) comme chez les garçons (59 %). Chez ces derniers, les taux de la jeune génération sont supérieurs à tous les âges à ceux des anciennes générations. Ainsi, à 14 ans, respectivement 70 %, 56 % et 42 % des garçons de la jeune génération, de la génération intermédiaire et de la génération la plus âgée sont scolarisés au collège. Au même âge, les filles enregistrent des taux inférieurs : respectivement 38 %, 40 % et 24 % (graphique 3.3). Il convient de noter qu'à partir de cet âge, les taux deviennent plus élevés chez les filles de la génération intermédiaire. Les différences entre les deux dernières générations et la génération ancienne sont très significatives quel que soit le sexe. De même, les taux de scolarisation présentent des très grands écarts entre les sexes et ce au détriment des femmes. Les faibles taux au niveau des femmes seraient dus probablement au phénomène de déscolarisation ou d'abandon qui touche plus les femmes que les hommes.

Graphique 3.3
Taux de scolarisation au collège par sexe et par génération

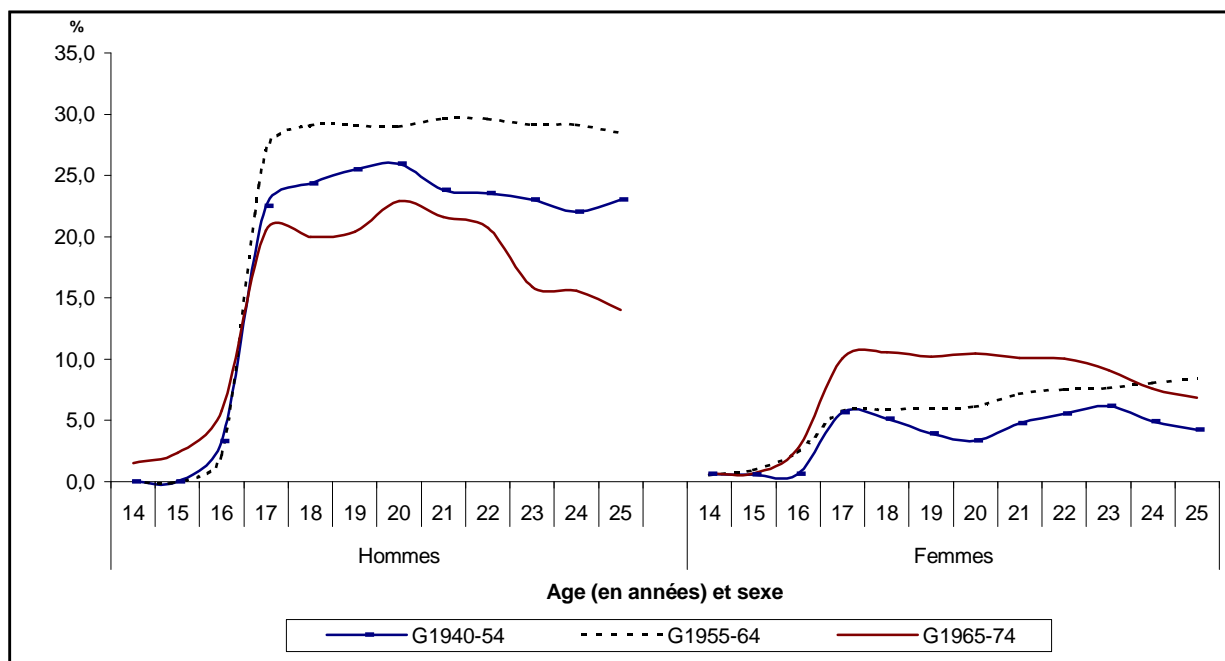


Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Les taux de scolarisation au lycée

Comme le montre le graphique 3.4, les différences entre les taux de scolarisation au lycée sont significatives lorsqu'on prend en considération les deux sexes. Au niveau des femmes, les jeunes générations présentent des taux toujours supérieurs quel que soit l'âge. Au niveau des hommes, la génération intermédiaire présente des taux supérieurs à ceux de l'ancienne génération qui à son tour, enregistre des taux plus élevés que ceux de la jeune génération.

Graphique 3.4
Taux de scolarisation au lycée par sexe et par génération

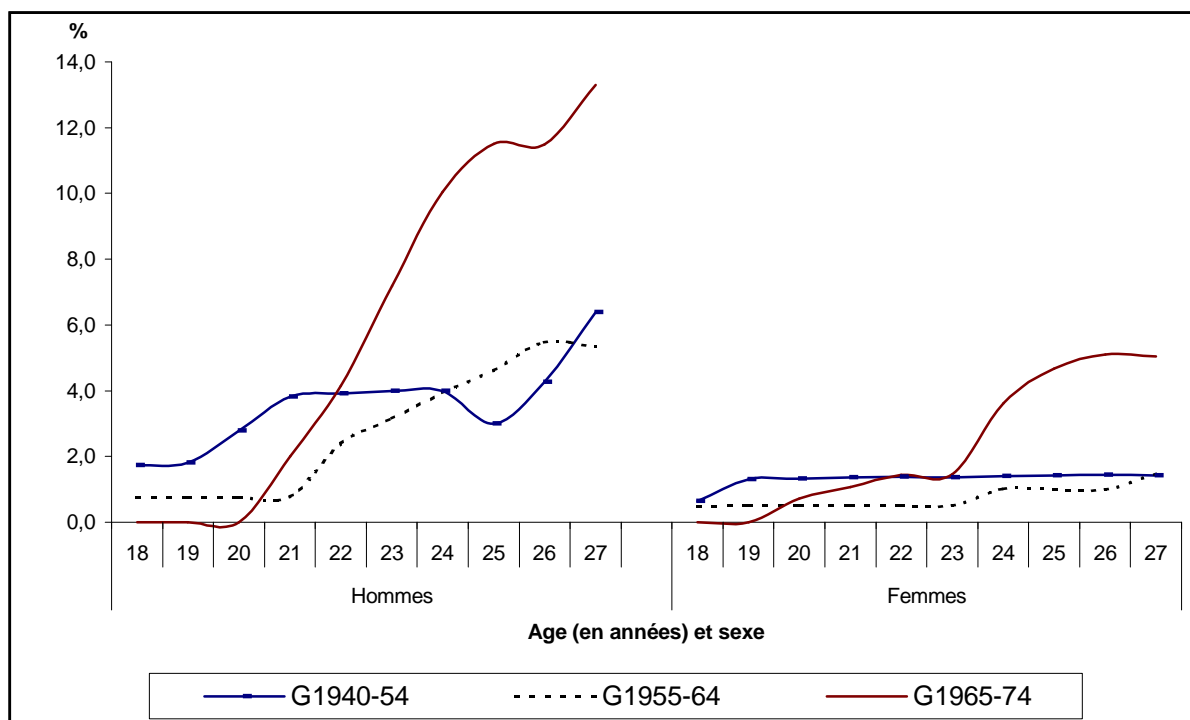


Source: *Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.*

- Les taux de scolarisation au supérieur

Pour ce qui est du supérieur, le graphique 3.5 montre que les taux sont croissants pour toutes les générations. La jeune génération connaît des taux plus élevés que ceux des autres générations. Ce qui se comprend quant on sait que les jeunes générations prolongent davantage leurs études que les plus âgées. Les taux chez les femmes sont de loin inférieurs à ceux des hommes. En effet, si à 24 ans, respectivement 4 % et 10 % des hommes de la génération ancienne et de la jeune génération sont au supérieur, seules respectivement 1 % et 4 % des femmes de ces générations sont à un tel niveau au même âge.

Graphique 3.5 : Taux de scolarisation au supérieur par sexe et par génération



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

III.2 - Le niveau atteint et le rendement

- Le niveau atteint en 2000

La proportion des non instruits est élevée comme le montrent les proportions de personnes sans éducation (tableau 3.1). L'instruction n'est donc pas universelle. Si ce taux a subi une baisse entre la vieille génération et la jeune génération, nous notons aussi que ce taux est plus faible chez les hommes que chez les femmes. Le quart (26 %) des femmes de la jeune génération est sans instruction ; ce taux est de 5 % chez les hommes.

Le niveau d'étude atteint s'est accru au cours du temps. Les proportions de garçons abandonnant les études au primaire sont de 38 % pour la génération la plus âgée et de seulement 24 % pour la plus jeune génération. Les niveaux maxima atteints diffèrent d'une génération à l'autre. En effet, la plus forte proportion des hommes de la vieille génération (38 %) n'ont pas dépassé le cap du primaire ; pour cette même génération, 25 % n'ont atteint que le collège et 15 % le lycée. Pour la génération intermédiaire, le collège est le niveau maximum le plus atteint (35 %), viennent ensuite le primaire et le lycée (25 % et 24 %). Quant à la jeune génération, 2 hommes sur 5 (40 %) n'ont pas dépassé le cap du collège, 24 % le cap du primaire et 16 % ont atteint le supérieur.

Chez les femmes, quelle que soit la génération, le primaire semble être le niveau maximum le plus atteint. Ainsi respectivement 27 %, 29 %, et 37 % des femmes de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération n'ont pas dépassé le cap du

primaire. Très peu de femmes ont fréquenté l'université : 1 % pour chacune des générations les plus âgées et 5 % pour la plus jeune.

Tableau 3.1
Niveau atteint par génération et par sexe

% en ligne	Sans éducation		Primaire		Collège		Lycée		Supérieur	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
G1940-54	13,0	50,6	37,6	26,7	25,2	14,0	15,1	7,4	8,3	1,1
G1955-64	7,4	34,7	25,1	29,1	35,1	27,8	24,2	6,9	8,1	1,3
G1965-74	4,8	26,3	24,4	36,9	40,0	25,7	15,2	6,4	15,6	4,6

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- La réussite scolaire

Afin de donner une certaine mesure de l'efficacité du système scolaire, des taux de réussite ont été calculés par génération et par sexe. Etant donné qu'à chaque cycle, correspond un diplôme, les taux permettent de connaître la réussite aux examens du CEPD, du BEPC et du baccalauréat (BAC). Dans l'ensemble, les générations d'hommes réussissent mieux aux examens que les générations de femmes (tableau 3.2).

Les jeunes générations d'hommes et de femmes réussissent moins leurs examens que leurs aînées. Ainsi, la moitié (53 %) des hommes de l'ancienne génération ont réussi le CEPD ; ce taux est de 39 % pour la génération intermédiaire et 41 % pour la jeune génération. De même, 39 % des hommes de la vieille génération ont obtenu le BEPC contre respectivement 23 % et 22 % pour la génération intermédiaire et la plus jeune. La différence est également nette au lycée : 40 % des hommes de la vieille génération contre 26 % de ceux de la génération intermédiaire ont réussi au baccalauréat.

Les tendances sont semblables chez les femmes. En effet, respectivement 38 %, 23 % et 21 % des femmes de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont réussi le CEPD. Ces taux sont respectivement de 38 %, 19 % et 16 % pour la réussite au BEPC (tableau 3.2).

Tableau 3.2
Taux de réussite scolaire par génération et par sexe

Génération	Hommes		
	Primaire	Collège	Lycée
G1940-54	53	39	40
G1955-64	39	23	26
G1965-74	41	22	-
Total	44	25	36
Génération	Femmes		
	Primaire	Collège	Lycée
G1940-54	38	38	14
G1955-64	23	19	16
G1965-74	21	16	-
Total	26	20	27

"-": non calculé à cause de la faiblesse des effectifs.

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- La rentabilité des études

Pour donner une autre mesure de l'efficacité du système scolaire, nous avons construit un indicateur qui permet de décrire la rentabilité des études à partir du nombre d'années supplémentaires effectuées pour obtenir un diplôme donné. Les résultats du tableau 3.3 montrent qu'avant d'avoir le CEPD, respectivement 32 %, 38 % et 44 % des enquêtés de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont mis entre 3 et 6 ans de plus que la durée théorique requise (6 ans). Ce qui peut traduire un taux de redoublement important au primaire voire un taux d'échec très élevé au CEPD pour les jeunes générations. Avant d'obtenir le BEPC, la plupart des individus mettent également entre 3 et 6 ans de plus que le temps théorique (4 ans). La proportion des individus qui sont dans ce cas ne diffère pas suivant les générations. On enregistre des proportions plus importantes pour le BAC. En effet, le même temps a été mis par 43 % des individus de la vieille génération, 41 % de ceux de la génération intermédiaire et plus de la moitié (52 %) de la jeune génération avant d'obtenir le baccalauréat.

Tableau 3.3
Rentabilité des études

Durée supplémentaire effectuée (en années)				
CEPD				
Génération	<=1 ans	1< durée <=2	2< durée <=3	3< durée <=6
G1940-54	23,2	12,2	16,5	32,3
G1955-64	12,2	10,1	10,8	38,2
G1965-74	8,2	12,3	12,9	44,2
BEPC				
	<=1 ans	1< durée <=2	2< durée <=3	3< durée <=6
G1940-54	10,6	13,1	17,1	35,5
G1955-64	16,2	5,1	16,2	36,8
G1965-74	15,3	13,0	15,3	35,1
BAC				
	<=1 ans	1< durée <=2	2< durée <=3	3< durée <=6
G1940-54	26,1	13,1	8,7	43,4
G1955-64	12,8	15,4	18,0	41,0
G1965-74	4,0	10,0	8,0	52,0

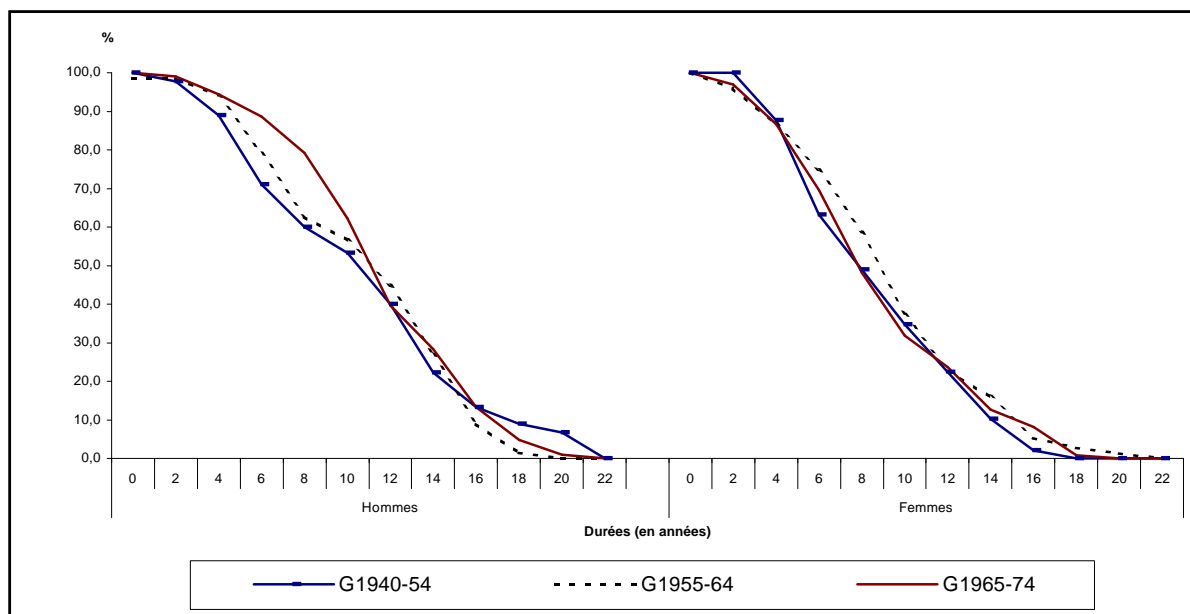
Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

III.3 - La durée des études

La durée des études a peu varié chez les hommes, tous niveaux confondus. Dans la génération intermédiaire et la plus jeune génération, 50 % ont achevé l'école après 12 ans d'études contre 10 ans pour la génération la plus âgée. Les jeunes générations prolongent donc un peu plus leurs études. Les femmes, quant à elles, arrêtent un peu plus tôt les études. En effet, 50 % d'entre elles ont arrêté les études au bout de 9 ans pour l'ancienne génération, 10 ans pour la génération intermédiaire et 9 ans pour la jeune génération (graphique 3.6), soit 1 an avant les hommes. Cette durée est la même pour chaque génération de femmes. Après 6 ans d'études qui correspondent au cycle primaire, 89 % des hommes de la jeune génération demeurent dans le système contre 71 % des hommes de la génération ancienne. Au niveau des

femmes, ce sont respectivement 70 % et 63 % des jeunes et des anciennes générations qui y demeurent encore au même âge (graphique 3.6).

Graphique 3.6
Durée des études par sexe et par génération



Source: *Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.*

Le tableau 3.4 présente les durées moyennes passées dans le système scolaire selon les niveaux d'études atteints. Toutes les générations d'hommes et de femmes mettent en moyenne plus de temps que la durée théorique (6 ans) au primaire. Chez les femmes, les trois générations restent en moyenne 7 ans au primaire. Chez les hommes, la plus jeune génération a une durée moyenne de 8,2 ans au primaire.

La durée théorique pour finir le collège est de 10 ans¹¹ ; les trois générations d'hommes et de femmes restent en moyenne 2 ans de plus que cette durée avant de finir le collège. Tout porte à croire que les individus redoublent leur classe dans la perspective d'obtenir le BEPC qui est le diplôme sanctionnant ce cycle.

En principe, l'on devrait sortir théoriquement du lycée après 13 ans¹² mais le tableau 3.4 montre que tant les hommes que les femmes ont mis en moyenne plus de temps que prévu (environ 3 ans pour chaque génération). On note en particulier que la plus jeune génération met plus de temps que ses aînées pour achever le lycée aussi bien chez les hommes (16,3 ans contre respectivement 15,8 et 15,3 ans pour les deux autres générations) que chez les femmes (16,5 ans contre respectivement 16,2 et 14,9 ans pour les deux autres générations).

¹¹ En prenant en compte la durée théorique du primaire qui est de 6 ans.

¹² En prenant en compte la durée théorique du primaire qui est de 6 ans et celle du collège qui est de 4 ans.

Tableau 3.4
Durée moyenne (en années) des études par génération et par sexe

	Hommes		
	Primaire	Collège	Lycée
G1940-54	6,7	11,7	15,8
G1955-64	6,3	12,3	15,3
G1965-74	8,2	11,7	16,3
Ensemble	7,1	11,8	15,8
	Femmes		
	Primaire	Collège	Lycée
G1940-54	6,8	11,7	14,9
G1955-64	6,8	11,7	16,2
G1965-74	6,8	11,6	16,5
Ensemble	6,8	11,6	16,0

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

Globalement, tous ces résultats tendent à conforter la montée du taux de scolarisation dans la jeune génération et la sous-scolarisation des filles. Il faut noter que le Togo est caractérisé par une sous scolarisation féminine. Les filles demeurent dans le système scolaire togolais les "laissés-pour-compte". Même la démocratisation de la scolarisation n'a pas permis de réduire ces disparités. Autre caractéristique du système scolaire togolais, la déscolarisation qui est la baisse de la population scolarisée. Ce phénomène résulte des mesures de rigueur économiques mises en œuvre par les autorités politiques au cours de la crise touche davantage plus les filles que les garçons (Lange, 1991). Tout porte à croire que les jeunes générations réussissent moins que leurs aînées et les garçons mieux que les filles. Les redoublements semblent être également de plus en plus importants de génération en génération. Ce qui laisse penser que le système devient de moins en moins efficace même si les niveaux atteints sont en constante progression.

CHAPITRE IV

INSERTION PROFESSIONNELLE

L'entrée en vie professionnelle est d'autant plus importante qu'elle détermine l'accès au revenu et a un effet direct sur les conditions de logement, la vie matrimoniale et la vie génésique. Dans ce chapitre, nous traiterons de l'insertion sur le marché du travail en analysant l'évolution des taux d'activité, la structure de l'emploi et l'accès à l'emploi des migrants et des non-migrants. Cette analyse se fera selon la génération et le sexe. Ensuite, un dernier point permettra de cerner la mobilité sociale entre les enquêtés et leurs parents.

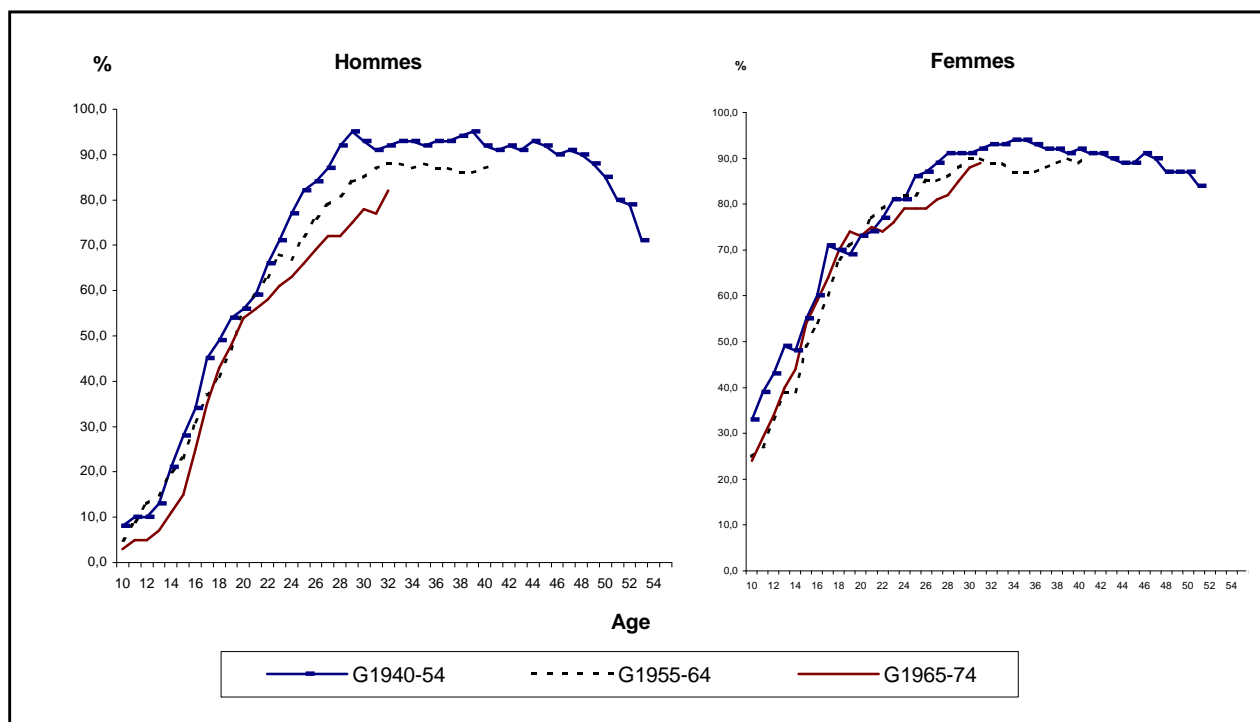
IV.1 - Les taux d'activité

Nous entendons par activité économique, toute contribution à une activité de production de biens et services destinés à l'échange, à la vente ou à l'autoconsommation. Cette définition prend en compte le travail des aides familiaux, des apprentis et des enfants.

Comme le montre le graphique 4.1, la courbe des taux d'activité se présente globalement sous la forme d'une cloche. Chez les hommes, on observe cependant un léger décalage entre les trois générations à partir de 22 ans, la jeune génération ayant des taux d'activité plus faibles que ceux de la génération intermédiaire qui à son tour, affiche des taux plus faibles que ceux de la génération plus âgée.

Les taux de participation de la population féminine à l'activité économique atteignent 90 % à partir de 30 ans pour les deux générations les plus âgées et 88 % pour la jeune génération. On observe cependant un recul de l'âge à la première activité même si dans l'ensemble, les filles travaillent plus tôt que les garçons. A 10 ans, elles sont 24 % contre 3 % de garçons dans la jeune génération à exercer une activité économique. C'est seulement à 16 ans que ce taux d'activité sera atteint chez les garçons (25 %) ; au même âge, 59 % des filles sont déjà actives. Il convient de noter que ces taux concernent les actifs occupés.

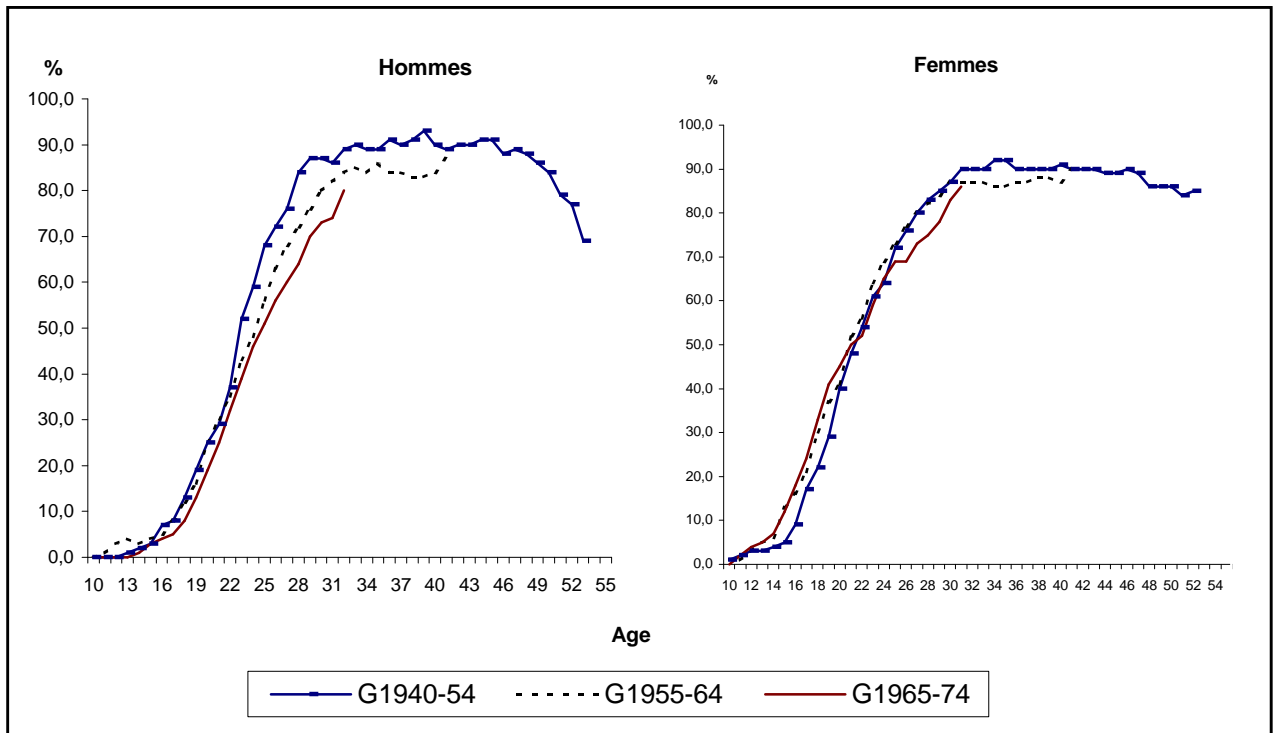
Graphique 4.1
Taux d'activité selon la génération et l'âge



Source: *Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.*

Les résultats précédents ont montré que la quasi-totalité des loméens sont des actifs occupés. Il est alors intéressant de savoir s'ils sont rémunérés. Le graphique 4.2 montre que le taux d'activité rémunérée croît avec l'âge et est généralement plus élevé chez les femmes. A 20 ans, chez les femmes, il est respectivement de 40 %, 41 % et 25 % pour la génération la plus âgée, la génération intermédiaire et la génération la plus jeune ; alors que chez les hommes, il est respectivement de 25 % pour chacune des deux anciennes générations et 19 % pour la plus jeune. A 15 ans déjà, 5 % des femmes de la vieille génération, 13 % de celles de la génération intermédiaire et 12 % de celles de la jeune génération exerçaient une activité rémunérée. Chez les hommes au même âge, ces taux ne sont que de 3 %, 4 % et 3 %. Ceci est caractéristique de la situation de beaucoup de femmes qui quittent leur région d'origine pour venir exercer des activités rémunérées à Lomé, le plus souvent comme employées de maison, aides au commerce, etc.

Graphique 4.2
Taux d'activité rémunérée selon la génération et l'âge



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

IV.3 - Évolution du taux de chômage

Au cours d'une période de référence, est considéré comme chômeur tout individu en âge de travailler, qui désire travailler mais ne trouve pas de travail. Sur la base de cette définition, nous tentons dans cette section de cerner les épisodes de chômage dans la vie des actifs loméens. Le graphique 4.3 illustre l'évolution des taux de chômage chez les hommes et les femmes. D'une façon générale, ces taux augmentent avec les générations mais leurs niveaux diffèrent significativement selon le sexe.

- Les taux de chômage des hommes s'élèvent avec la génération et l'âge

D'abord les hommes sont plus nombreux à connaître des épisodes de chômage. Leurs taux s'élèvent jusqu'à 15 % alors que les niveaux ne dépassent guère 6 % chez les femmes. De plus, globalement, le taux de chômage augmente avec l'âge des hommes. Il apparaît donc que les hommes sont de plus en plus nombreux à perdre leur travail et qu'ils ont du mal à se reconverter. Pour la génération intermédiaire, la baisse du taux de chômage est unique et se situe entre 25 et 31 ans. En ce qui concerne la jeune cohorte, son taux de chômage semble en constante augmentation.

Le fait que les taux aient repris leur ascension dans la génération intermédiaire laisse croire qu'il s'agit plutôt d'un problème lié à l'offre de l'emploi. Les courbes de tendance montrent bien que le chômage touche davantage les jeunes générations d'hommes ; la pente de

la courbe retraçant les taux de chômage des hommes de la plus jeune génération est plus forte que celle de la génération intermédiaire, qui à son tour est plus élevée que celle de la vieille génération.

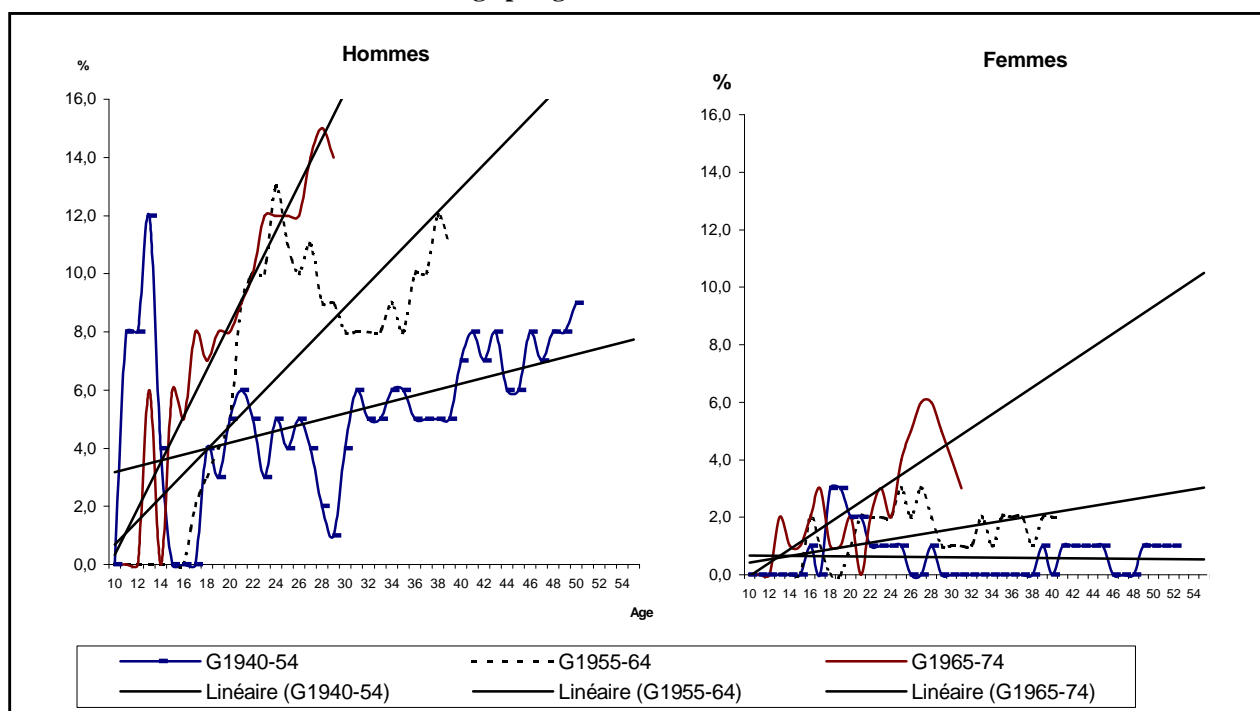
- Les taux de chômage féminins sont nettement plus faibles que ceux des hommes

En ce qui concerne les femmes, le constat est fort différent. Le taux de chômage évolue en dents de scie avec des constantes par intervalles. Pour les femmes de l'ancienne génération, les taux de chômage augmentent et atteignent leur maximum à 3 % à 19 ans. Tout laisse penser qu'il s'agit ici d'un problème d'insertion. En effet, par la suite, cette génération n'atteindra plus un taux aussi élevé et mieux, connaîtra même des taux nuls (0 %), principalement entre 29 et 38 ans puis entre 46 et 48 ans. Cependant, le fait que la pente de la courbe de tendance est quasi constante montre que les taux de chômage ont stagné pour cette génération (graphique 4.2).

En ce qui concerne la génération intermédiaire, l'évolution des taux de chômage ressemble au début à celle de son aînée : un même problème d'insertion mais de moindre ampleur, puis une augmentation du taux de chômage entre 20 et 25 ans qui atteint 3 %. Par la suite, le taux décroît et se stabilise à 1 % jusqu'à 33 ans avant de remonter, mais il n'atteindra plus le sommet précédent. La pente de la courbe de tendance montre que les taux, pour cette génération, augmentent selon l'âge et restent supérieurs à ceux de la vieille génération.

La courbe du taux de chômage de la génération la plus jeune est différente de celles des générations précédentes. La pente de la courbe de tendance montre que les taux de chômage de la jeune génération sont non seulement supérieurs à ceux de ses aînées mais également en constante hausse. C'est au sein de cette génération que l'on enregistre le plus fort taux de chômage des femmes (6 %).

Graphique 4.2
Taux de chômage par génération selon le sexe à Lomé



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

En résumé, les taux de chômage sont faibles chez les femmes et plus élevés chez les hommes. Intéressons-nous alors à l'évolution de l'emploi dans les différents secteurs d'activités.

IV.4 - Les secteurs d'activité

Retracer l'évolution de l'emploi dans ces secteurs permet d'analyser leur adaptation à la conjoncture économique. Nous distinguerons deux secteurs principaux : le moderne ou formel et le secteur non-structuré ou informel. Le secteur moderne constitué des secteurs public et privé, est le secteur qui présente les caractéristiques modernes d'exercice de l'activité économique : statut juridique d'entreprise correspondant au droit moderne, emploi stable, revenus ne pouvant descendre en dessous d'un certain seuil, sécurité sociale, assurance maladie etc. Quant au secteur informel il est défini comme celui des "*activités à petite échelle où le salariat est limité, où le capital avancé est faible mais où il y a néanmoins circulation monétaire et production de biens et services onéreux*" (Hugon, 1991). Nous étudierons le secteur moderne puis l'informel.

IV.4.1 - Le secteur moderne

Nous avons opérationnalisé l'activité dans le secteur moderne en distinguant d'un côté les salariés¹³ et de l'autre les employeurs¹⁴.

- Le secteur public : un accès plus grand pour les hommes de la génération la plus ancienne

Pour les deux sexes, on note un net décalage dans l'accès au secteur moderne entre les trois générations. La plus ancienne a une plus grande ouverture sur le secteur moderne à tous les âges. (graphique 4.4).

Lorsqu'on sépare le secteur public et le secteur privé, on constate que la génération la plus ancienne a accédé plus massivement à la Fonction Publique. A 36 ans, 36 % des actifs de la génération la plus ancienne étaient des fonctionnaires. Ce niveau ne sera pas atteint par la génération intermédiaire même si son taux d'activité apparaît en constante progression. Par contre, l'accès à la Fonction Publique de la génération la plus jeune est nettement plus faible. A 30 ans, seulement 12 % des individus de cette génération et 17 % de ceux de la génération intermédiaire travaillaient dans la Fonction Publique. Au même âge, la plus vieille génération en était à plus du double (33 %).

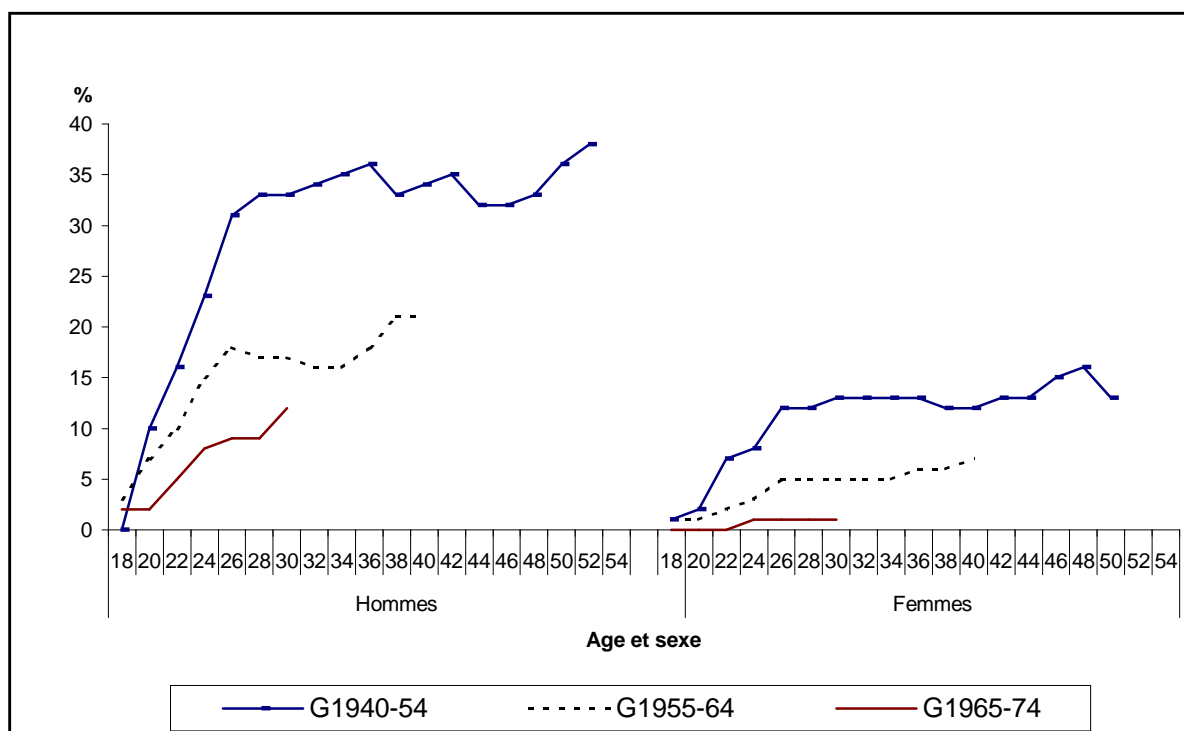
Pour leur part, les femmes apparaissent nettement moins bien loties que les hommes en ce qui concerne l'accès à la Fonction Publique. A chaque âge, elles réalisent à peine la moitié des pourcentages masculins. A 40 ans, seules 12 % de femmes contre 34 % d'hommes travaillent dans la Fonction publique. On note aussi un net décalage entre les générations, la plus ancienne surclassant nettement les deux plus jeunes. A 30 ans, 13 % de femmes de l'ancienne génération sont déjà fonctionnaires contre seulement 5 % de femmes de la

¹³ Est considéré comme salarié dans le secteur moderne, tout travailleur détenant une fiche de paie ou signant un état collectif de paiement.

¹⁴ L'employeur dans le secteur moderne doit avoir au moins un employé salarié et tenir des comptes selon un plan comptable.

génération intermédiaire et 1 % de celles de la jeune génération. Dans l'ensemble, les femmes de la jeune génération n'ont pas accès à la Fonction Publique avant 24 ans. Elles atteignent un plateau de 1 % à partir de 24 ans.

Graphique 4.3
Taux d'activité dans le secteur public



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

La Fonction Publique est le plus gros pourvoyeur d'emplois modernes. Cependant, ce secteur a connu des difficultés à la suite des programmes d'ajustements structurels qui ont entraîné un gel des recrutements depuis 1983. Ce qui explique la faiblesse des taux d'activité est la baisse des recrutements des jeunes et des individus de la génération intermédiaire dans ce secteur. Le secteur privé moderne a-t-il pris la relève du secteur public ?

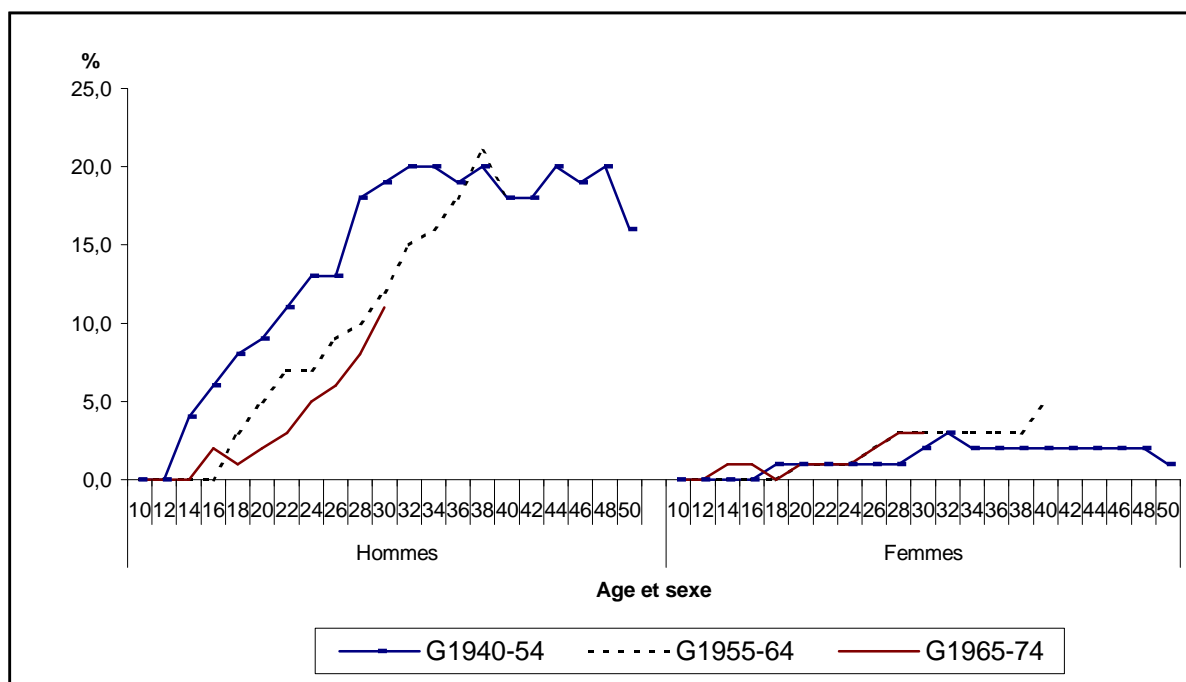
- *Le secteur privé : un comportement différent du secteur public*

En ce qui concerne les hommes, le schéma est pratiquement le même qu'à la Fonction Publique : un accès de plus en plus réduit à mesure que l'on passe des générations anciennes aux générations plus jeunes. A 30 ans, les taux d'activité sont de 19 % pour la génération la plus âgée, 12 % pour la génération intermédiaire et de 11 % pour la plus jeune génération (graphique 4.4).

Pour les femmes par contre, la situation s'est inversée. Les courbes des générations les plus jeunes ont effectué une translation vers le haut, se plaçant ainsi au-dessus de celle de la plus vieille génération. Ce qui indique un même comportement sur le marché du travail du secteur privé avec des taux légèrement plus élevés. A 31 ans, 2 % des femmes de l'ancienne génération, 3 % des femmes de la génération intermédiaire et 5 % des femmes de la jeune génération travaillaient dans le secteur privé. On note un plus grand accès des jeunes femmes

par rapport à leurs aînées à partir de 24 ans. Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'importance des activités de services - dans lesquelles les femmes sont plus représentées - au sein du secteur privé moderne. On observe cependant deux fois moins de femmes que d'hommes dans le secteur privé.

Graphique 4.4
Taux d'activité dans le privé



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

En résumé, il est manifeste que le secteur moderne offre de moins en moins de possibilités d'emplois aux jeunes générations. Le secteur informel constitue-t-il alors la panacée ?

IV.4.2 - Le secteur informel

Dans le cadre de la présente enquête, nous avons saisi l'exercice d'une activité dans le secteur informel en deux étapes. D'abord, nous avons cerné le statut dans l'activité, ce qui nous a permis de classer les actifs selon les catégories suivantes : patrons, indépendants, salariés, aides familiaux et apprentis. D'office, les deux dernières catégories ont été attribuées au secteur informel. L'absence de tenue d'une comptabilité personnelle pour les patrons et les indépendants, et l'absence de fiche de paie ou le non émargement d'un état collectif pour les salariés ont été les critères utilisés (graphique 4.5).

- *Le secteur informel est dominé par les femmes*

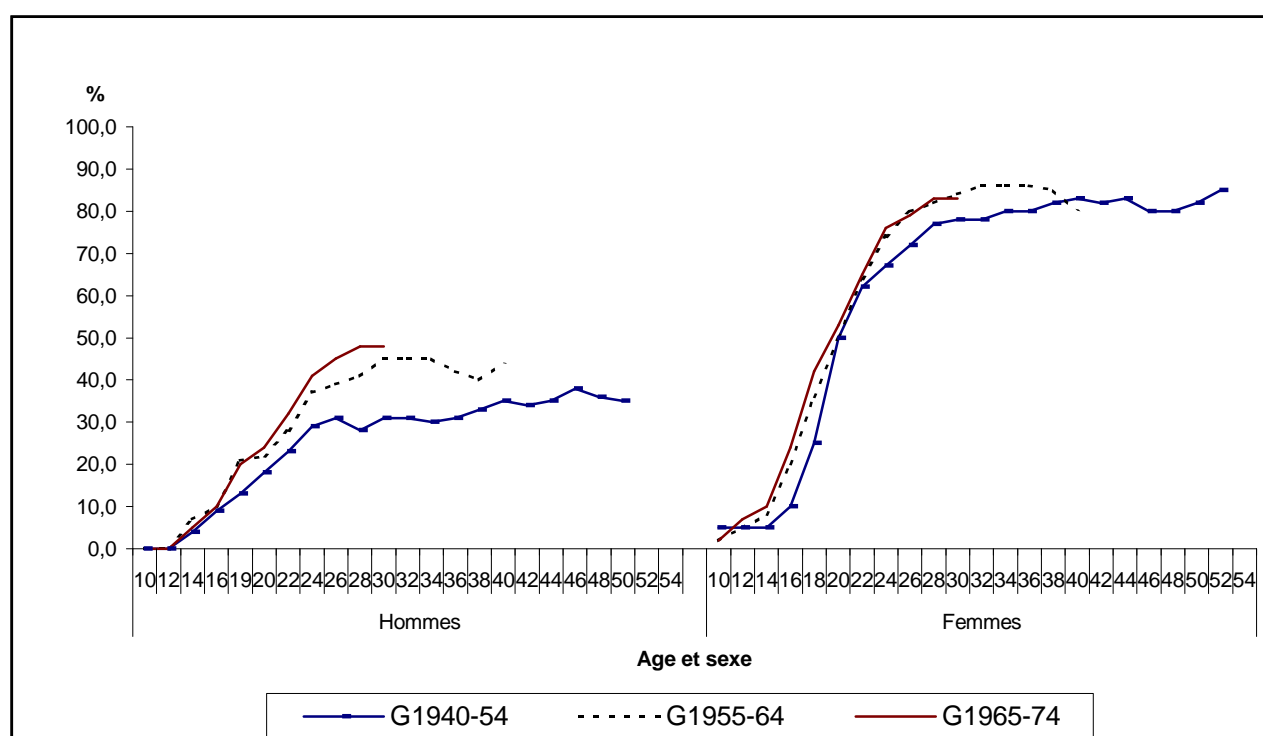
Pour chacune des générations et à tous les âges, les femmes sont prépondérantes dans le secteur informel. Par exemple à 30 ans, 78 % de la génération la plus ancienne des femmes, 84 % de la génération intermédiaire et 83 % de la jeune génération exerçaient leurs activités

dans le secteur informel. Ces taux correspondants sont respectivement de 31 %, 45 % et 48 % pour les hommes et aux mêmes âges.

Les hommes de la génération la plus ancienne sont ceux qui exercent le moins dans le secteur informel. Le graphique 4.6 montre que la courbe des hommes de la génération intermédiaire et celle des hommes de la génération la plus jeune sont confondues et nettement au-dessus de celle de la plus âgée à partir de 16 ans. Ceci peut s'expliquer par le fait que les individus de la génération ancienne étaient occupés dans le secteur moderne.

Pour les femmes, les deux générations les plus jeunes sont mieux représentées dans le secteur informel à tous les âges que la génération la plus ancienne.

Graphique 4.5
Taux d'activité dans le secteur informel



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Près de la moitié des hommes et quatre femmes sur cinq travaillent dans le secteur informel à Lomé en 2000

Le tableau 4.1 donne les proportions d'actifs occupés dans le secteur informel entre 1970¹⁵ et 2000. Les femmes dominent ce secteur d'activité comme nous l'avons vu plus haut. Pour toutes les années considérées et pour chaque génération, les femmes sont en proportion

¹⁵

1970 est l'année où l'ensemble de la génération la plus ancienne a eu au moins 15 ans, âge de début d'activité. Les tirets dans le tableau sont dus au fait qu'en ces années, l'ensemble des individus de la cohorte n'ont pas atteint l'âge minimum de début d'activité.

plus importante que les hommes. Pour la dernière année, l'an 2000, 45 % d'hommes contre 84 % de femmes exercent dans le secteur informel.

Pour la génération la plus jeune (hommes et femmes), les taux sont croissants, ce qui indique que ce secteur continue d'accueillir de nouveaux venus de cette tranche d'âge. Par contre, pour la génération la plus ancienne, la proportion de membres qui travaillent dans le secteur informel a commencé à stagner.

Tableau 4.1
Proportion (%) d'actifs du secteur informel par génération et par sexe selon les années

Sexe	Actifs dans l'informel				
	Génération	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble
Hommes	1970	17,0	-	-	-
	1975	26,0	-	-	-
	1980	31,0	-	-	-
	1985	34,0	28,0	-	-
	1990	35,0	43,0	28,0	37,0
	1995	36,0	45,0	39,0	41,0
	2000	38,0	44,0	50,0	45,0
		Génération	G1940-54	G1955-64	G1965-74
Femmes	1970	50,0	-	-	-
	1975	69,0	-	-	-
	1980	76,0	49,0	-	-
	1985	81,0	72,0	-	-
	1990	84,0	85,0	53,0	75,0
	1995	82,0	86,0	73,0	81,0
	2000	85,0	84,0	82,0	84,0

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Le secteur informel tend à se substituer au secteur moderne pour l'offre d'emploi. Cette importance soulève la question du financement des activités de ce secteur.

- Le financement des activités du secteur informel se fait par l'épargne personnelle ou par l'aide des membres de la famille

Nous analysons l'origine des ressources financières qui ont servi à démarrer l'activité dans le secteur informel. Ces sources de financements sont personnelles, familiales ou externes. Les sources externes que nous avons regroupées sous la rubrique "autres" englobent les banques, les prêts usuriers et les tontines.

Tableau 4.2
Répartition (%) des enquêtés par génération et par sexe selon
l'origine du financement de leur activité dans l'informel

Source de financement	Hommes			
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble
Epargne personnelle	55,3	46,3	40,8	49,0
Aide famille	32,0	32,4	49,9	35,6
Financement du conjoint	0,1	3,9	2,2	2,0
Crédit fournisseur	5,6	3,8	2,1	4,2
Autre	7,1	13,5	4,9	9,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
	Femmes			
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble
Epargne personnelle	33,9	29,6	27,4	30,9
Aide famille	20,8	21,3	32,2	23,4
Financement du conjoint	31,5	34,6	28,7	32,1
Crédit fournisseur	11,0	10,3	6,7	9,8
Autre	2,9	4,1	5,1	3,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Le tableau 4.2 montre que pour les deux générations les plus anciennes, l'épargne personnelle est la principale source de financement aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Par contre, pour les jeunes c'est la famille qui contribue le plus à financer l'activité informelle. Ceci est un élément saisissant des difficultés auxquelles les jeunes générations sont confrontées et qui les contraignent à recourir aux solidarités familiales pour survivre.

La différence essentielle entre les hommes et les femmes tient à l'importance du financement de l'activité par le conjoint. En effet, peu d'hommes financent leurs activités avec des ressources de leurs conjointes. Par contre, environ une femme sur trois (32 %) commencent ses activités dans le secteur informel avec les fonds provenant du conjoint. On pourrait en déduire que les hommes investissent dans l'activité féminine afin que celle-ci procure plus tard des revenus d'appoint pour le ménage.

Notons par ailleurs la faiblesse de l'accès au crédit institutionnel : 3 % pour les femmes de la vieille génération, 4 % pour celles de la génération intermédiaire et 5 % pour les femmes de la jeune génération. Cet accès est toutefois un peu plus élevé chez les hommes : 7 % pour la génération ancienne, 13 % pour la génération intermédiaire et 5 % pour la génération jeune. On pourrait s'interroger sur l'accès au crédit relativement élevé pour la deuxième génération d'hommes.

IV.5 - L'accès au premier emploi

Dans la plupart des capitales africaines et à Lomé en particulier, le chômage est devenu une réalité vécue par de nombreuses personnes notamment les jeunes. Pour appréhender cette difficulté d'insertion professionnelle des jeunes à Lomé, nous allons utiliser deux indicateurs : l'âge au premier emploi et le temps mis pour accéder à un premier emploi après la fin des études.

IV.5.1 - L'âge au premier emploi

Notre analyse porte sur la sous-population d'individus présents à Lomé à l'âge de 15 ans et ne travaillant pas à cet âge. Nous avons utilisé les courbes de survie construites à l'aide des estimateurs de Kaplan-Meier.

- Les hommes de la génération la plus jeune entrent pratiquement sur le marché du travail au même âge que leurs aînés

Les résultats révèlent que par rapport aux deux générations les plus anciennes, la jeune génération entre sur le marché de l'emploi quasiment au même âge. Les âges médians d'accès au premier emploi sont de 23,7 ans pour la vieille génération, 23,6 ans pour la génération intermédiaire et 23,8 ans pour la jeune génération. Les tests statistiques ne montrent pas de différences significatives entre les différentes générations. De plus, il est à noter que 75 % de la population masculine de la jeune génération et celle de la génération la plus âgée sont entrées sur le marché du travail respectivement à 27,4 ans et à 27 ans.

- Les femmes entrent plus tôt que les hommes sur le marché du travail

Les femmes entrent plus tôt sur le marché du travail que les hommes. En effet, la moitié de cette population féminine a eu déjà son premier emploi à 21,5 ans. L'âge correspondant pour les hommes est 23,7 ans. Par ailleurs, on ne note pas de différence significative entre les trois générations féminines quant à l'insertion sur le marché du travail. La moitié de la population féminine est entrée sur ce marché à 20,3 ans dans la vieille génération, à 21,3 ans dans la génération intermédiaire et à 22 ans dans la jeune génération (tableau 4.3).

Tableau 4.3
Age (en années) d'accès au premier emploi

Sexe	Génération	Age auquel 25 % des individus ont leur premier emploi	Age auquel 50 % des individus ont leur premier emploi	Age auquel 75 % des individus ont leur premier emploi
Hommes	G1940-54	21,0	23,7	27,0
	G1955-64	20,1	23,6	25,5
	G1965-74	21,3	23,8	27,4
	Ensemble	21,0	23,7	27,0
Femmes	G1940-54	18,8	20,3	25,0
	G1955-64	19,8	21,3	25,2
	G1965-74	18,0	22,0	26,9
	Ensemble	18,8	21,5	25,7

Source : Enquête sur la Famille les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD, DSG, 2000.

IV.5.2 - Entrée dans l'activité économique

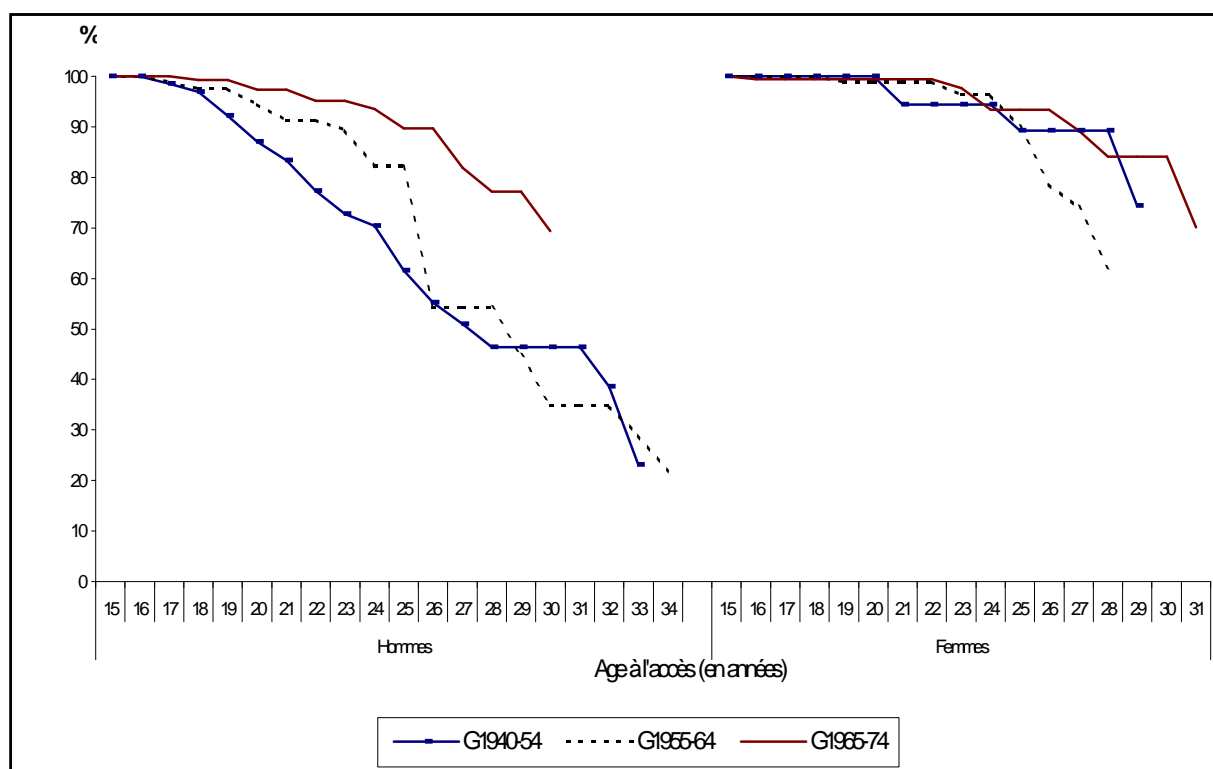
Nous avons étudié l'insertion professionnelle tous secteurs économiques confondus. Cependant, il peut être intéressant de connaître pour chaque génération, et pour chaque sexe le secteur (moderne ou informel) dans lequel les individus obtiennent leur premier emploi.

- *C'est principalement par le secteur moderne que les hommes de la vieille génération entrent dans leur vie professionnelle*

Ce sont les hommes de la vieille génération qui ont l'accès le plus rapide à ce secteur dans le cadre de leur premier emploi. En effet, l'âge auquel la moitié des hommes de cette génération a eu son premier emploi dans le secteur moderne est de 27,1 ans alors que la moitié des hommes de la génération intermédiaire et ceux de la jeune génération obtiennent leur premier emploi dans ce secteur respectivement à 28,3 ans et 34,6 ans. Les différences entre la jeune génération et les plus âgées (prises deux à deux) sont significatives au seuil de 1 %. On voit donc que pour la jeune génération, le marché de l'emploi moderne (dominé par le secteur public) se rétrécit. Ceci est probablement dû au gel de recrutement dans la Fonction Publique.

La situation est plus grave chez les femmes toutes générations confondues. En effet, à 25 ans, seules respectivement 11 %, 10 % et 7 % de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont trouvé un premier emploi dans le secteur moderne. La moitié des femmes n'a pas encore trouvé d'emploi dans le secteur moderne et l'âge auquel le quart des femmes a trouvé son premier emploi dans ce secteur est respectivement de 28,3 ans, 26,9 ans et 30,2 ans pour la génération la plus âgée, la génération intermédiaire et la jeune génération.

Graphique 4.6
Age (en années) au premier emploi moderne



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Le secteur informel reste l'apanage des femmes pour l'entrée en vie professionnelle

Dans l'ensemble, les femmes entrent plus rapidement sur le marché de l'emploi informel que les hommes. Ceci indique bien que le secteur moderne est hors d'accès pour la plupart d'entre elles, probablement en raison de leur niveau d'instruction faible ou de leur faible qualification.

Ainsi, la moitié des femmes a déjà eu son premier emploi informel à 21,8 ans alors que pour la moitié des hommes, l'âge d'accès au premier emploi dans l'informel est de 24,3 ans. Chez les hommes, les deux générations les plus jeunes entrent plus vite dans ce secteur que la génération la plus âgée. Ainsi, l'âge médian d'accès au premier emploi informel est de 27 ans pour l'ancienne génération, alors qu'il est de 24,6 ans et 24,1 ans respectivement pour la génération intermédiaire et la jeune génération. Les différences d'insertion entre l'ancienne génération et les deux générations plus jeunes sont confirmées par les tests statistiques (tableau 4.4).

L'âge auquel la moitié des femmes de chaque génération trouve son premier emploi dans l'informel évolue faiblement d'une génération à l'autre. Il est de 20,9 ans pour la génération la plus âgée, 21,6 ans pour la génération intermédiaire et de 22 ans pour la jeune génération. Il n'y a donc pas de différence d'insertion dans le marché du travail informel chez les femmes (tableau 4.4).

Tableau 4.4
Différents quartiles de l'âge d'accès à un premier emploi dans l'informel

Sexe	Génération	Age d'accès au premier emploi		
		Age auquel 25 % des individus ont leur premier emploi dans l'informel	Age auquel 50 % des individus ont leur premier emploi dans l'informel	Age auquel 75 % des individus ont leur premier emploi dans l'informel
Hommes	G1940-54	23,0	27,0	40,0
	G1955-64	21,3	24,6	33,6
	G1965-74	21,3	24,1	30,9
	Ensemble	21,5	24,3	32,6
Femmes	G1940-54	18,8	20,9	25,0
	G1955-64	19,9	21,6	26,0
	G1965-74	18,1	22,0	27,3
	Ensemble	18,5	21,8	26,8

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

L'analyse qui précède a porté sur l'ensemble des actifs qui se trouvent sur le marché du travail. Il serait cependant judicieux d'étudier, de façon spécifique, l'entrée des jeunes qui sortent du système scolaire sur le marché de l'emploi puisqu'ils sont particulièrement touchés par la rareté des opportunités de travail dans le secteur moderne.

IV.6 - Temps d'attente à la sortie du système scolaire

Le temps d'attente à la sortie du système scolaire indique la durée du chômage avant le premier emploi des personnes instruites. Cependant, l'analyse qui suit ne fait pas de différence entre les niveaux d'instruction atteints par les actifs avant qu'ils n'intègrent le marché du travail.

En comparaison avec la vieille génération, les individus de la jeune génération obtiennent plus tardivement leur premier emploi après la fin de leurs études. Chez les hommes, la moitié de la jeune génération a eu son premier emploi 4 ans (51 mois) après la fin des études ; ce temps d'attente est de 3 ans (36 mois) pour la moitié des individus de la vieille génération. Les tests statistiques attestent de la significativité de la différence. Chez les femmes, l'ancienne génération obtient un an plus tôt son emploi par rapport aux deux autres générations. En effet, le temps d'attente après la fin des études est de 3 ans (36 mois) pour la vieille génération ; près de 4 ans (47 mois) pour la génération intermédiaire et 3 ans 8 mois (44 mois) pour la jeune génération. On ne note pas de différences significatives entre les femmes des trois générations.

IV.6.1 - Le secteur moderne

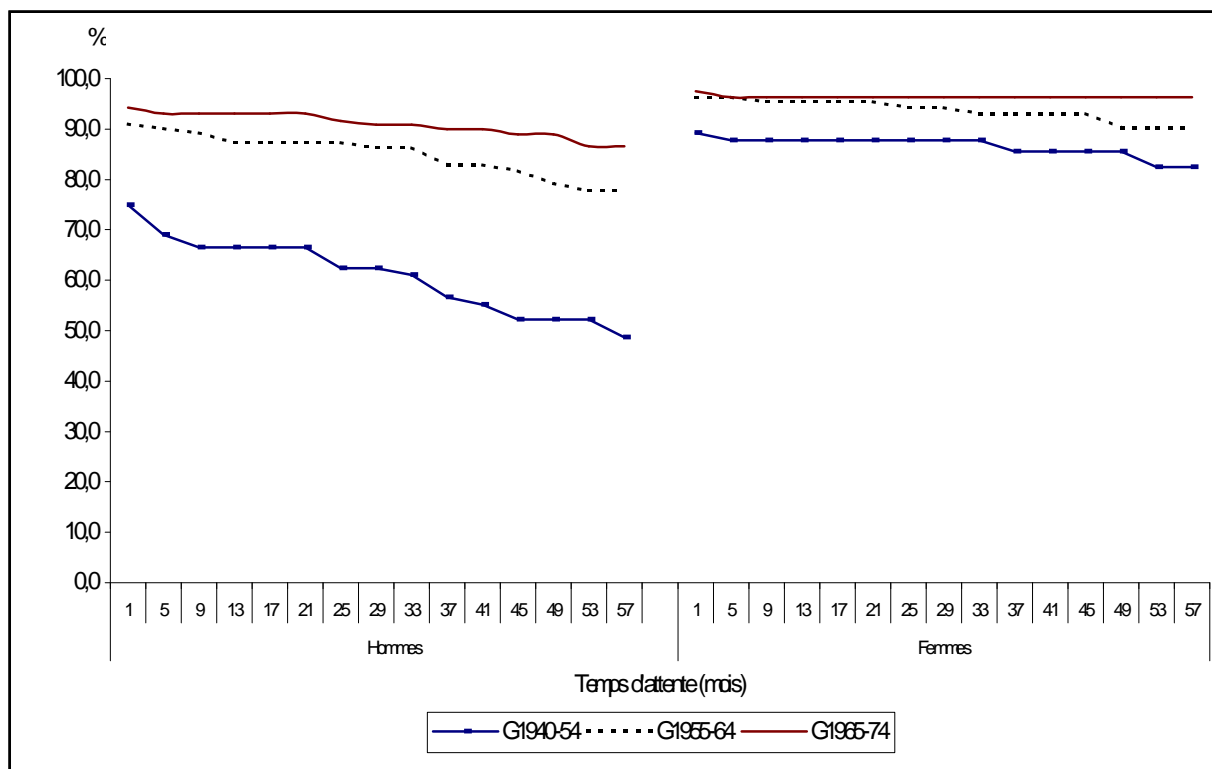
- Une insertion tardive des individus de la jeune génération dans l'emploi moderne

Après presque 5 ans d'attente (57 mois), respectivement 13 %, 22 % et 51 % des hommes de la jeune génération, de la génération intermédiaire et de la génération ancienne ont eu leur premier emploi dans le secteur moderne.

Environ 5 ans (57 mois) après la fin de leurs études, respectivement 18 %, 10 % et 4 % seulement des femmes de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont eu un emploi dans le secteur moderne. Ceci traduit la difficulté qu'ont les femmes à s'insérer sur le marché de l'emploi formel au Togo. La situation semble particulièrement difficile pour les femmes de la jeune génération (graphique 4.7).

Tout porte donc à croire que, plus que les hommes, ce sont les femmes qui ont l'accès le plus difficile au marché de l'emploi moderne à Lomé.

Graphique 4.7
Temps d'attente (en mois) à la fin des études avant l'entrée dans le secteur moderne



Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

La quasi-inaccessibilité au marché de l'emploi moderne favorise le développement de l'emploi informel à Lomé. On y rencontre la majorité des actifs installés à leur propre compte comme patrons, indépendants ou encore dans les statuts d'apprenti et d'aides familiaux.

IV.6.2 - Le secteur informel

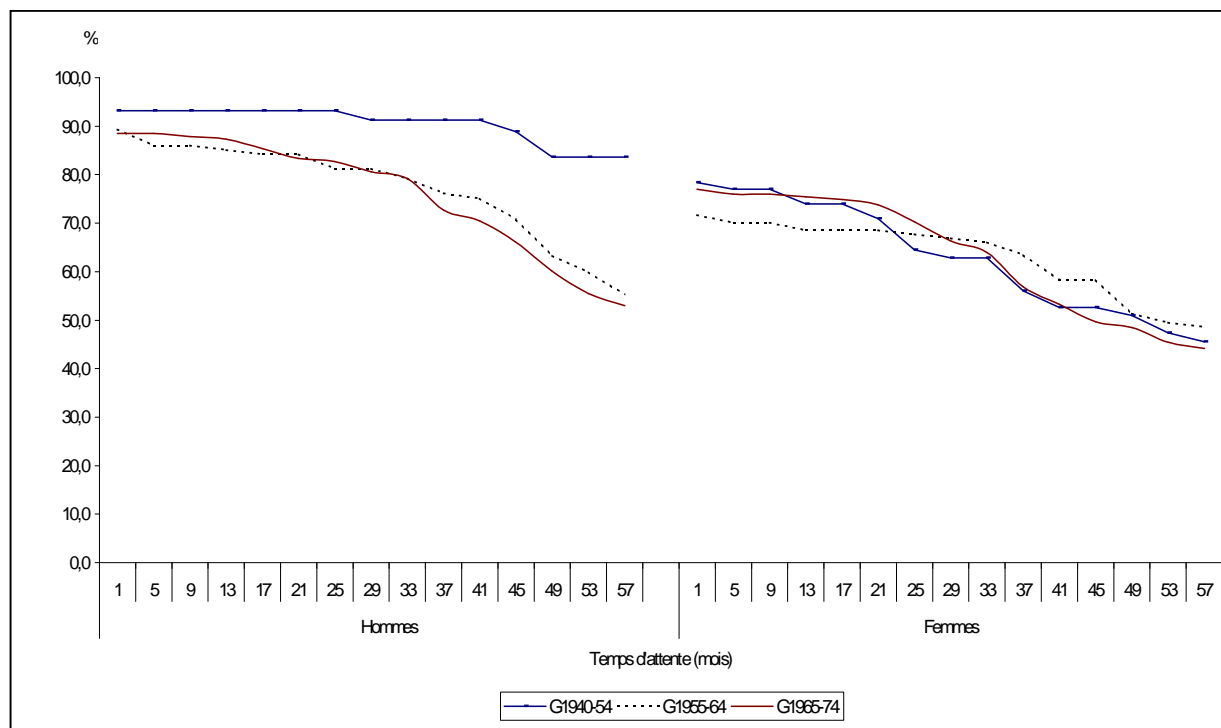
En ce qui concerne le temps d'attente après les études avant d'entrer dans le secteur informel, il est nettement plus court. Ce qui est prévisible puisque, comme nous l'avons vu plus haut, il est le secteur d'activité privilégié des loméens.

- Le temps d'attente avant d'entrer dans le secteur informel est plus court que le temps d'attente avant d'entrer dans le secteur moderne

La moitié des hommes jeunes ont trouvé une occupation dans le secteur informel au bout de 5 ans (60 mois). Ce temps d'attente est de 8 ans (96 mois) pour la vieille génération et de 63 mois pour la génération intermédiaire. Le fait que l'informel urbain soit à prépondérance féminine se confirme : au sein de chaque génération, les femmes semblent entrer plus vite dans l'informel que les hommes à la fin des études. Le temps que la moitié des femmes mettent avant de trouver un emploi informel est de 4 ans 2 mois pour la vieille génération, 4 ans 4 mois pour la génération intermédiaire et 3 ans 9 mois pour la jeune génération. Chez les femmes, on ne note pas de différences de comportement entre les

générations quant à leur insertion après leurs études dans le secteur informel. Les tests statistiques le confirment.

Graphique 4.8
Temps d'attente (en mois) à la fin des études avant l'entrée dans l'informel



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

IV.7 - La mobilité sociale

La section précédente a montré que les plus jeunes éprouvaient d'énormes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. De plus, la période d'attente avant le premier emploi devient de plus en plus longue. A défaut de trouver un emploi dans le secteur moderne, les jeunes se retrouvent ainsi dans le secteur informel, même ceux qui ont un niveau d'instruction assez élevé. Cette situation n'épargne personne. Qu'ils soient issus d'une famille d'agriculteurs, ou d'artisans et mieux de cadres, ils sont tous confrontés à ce problème. On pourrait penser qu'il est probable qu'un enfant de cadre ait de forte chance de devenir cadre à son tour. Cependant, seule une comparaison du secteur d'activité des enquêtés et de leurs parents peuvent permettre d'arriver à dégager des tendances permettant de monter une mobilité sociale ascendante ou descendante.

Toutefois, avant d'en arriver là, il est important de connaître la catégorie socioprofessionnelle (CSP) à laquelle appartiennent les enquêtés au moment de l'enquête. Les résultats du tableau 4.5 montrent que, seulement 3 % des hommes étaient cadres au moment de l'enquête. Cette proportion est 10 fois plus importante que celle des femmes cadres. Les principales catégories dans lesquels se trouvent les hommes sont l'informel, les emplois non qualifiés respectivement dans 34 % et 29 % des cas. Les femmes de leur côté se retrouvent en majorité dans l'informel (83 %). Par rapport aux générations, les résultats montrent que la

proportion des cadres diminue de génération en génération. Chez les hommes, elle passe de 9 % dans la vieille génération à 4 % dans la génération intermédiaire et à 1 % chez les plus jeunes. Cette diminution est également observée au niveau des emplois non qualifiés. L'informel demeure de loin la catégorie de prédilection des hommes de la jeune génération (42 %) alors que seuls respectivement 23 % et 27 % des hommes de la génération la plus âgée et de la génération intermédiaire sont dans le même cas. La proportion des inactifs est très élevée parmi la jeune génération la plus jeune, et proviendrait probablement du fait que certains n'ont pas encore terminé leur scolarisation.

La principale information chez les femmes est que le secteur informel demeure et reste le principal secteur dans lequel elles exercent et ce, quelle que soit la génération. Il est également observé une diminution constante de la proportion des emplois non qualifiés suivant les générations. Cette proportion passe de 11 % chez les plus âgées à 5 % dans la jeune génération. Il s'agit au vu de ces résultats de comparer maintenant la CSP des hommes à celle de leur père et des femmes à celle leur mère.

Tableau 4.5
Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon la
catégorie socio-professionnelle (CSP) au moment de l'enquête

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Hommes				Femmes			
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble
Cadre	8,6	3,5	0,7	3,0	0,6	0,2	0,2	0,3
Emploi qualifié	12,1	13,0	9,0	10,9	4,1	1,6	2,4	2,5
Emploi non qualifié	38,8	36,3	21,1	29,1	11,3	9,3	5,4	7,7
Informel	22,8	27,0	41,5	33,5	80,8	84,9	81,6	82,5
Stagiaire	0,0	1,9	2,9	2,0	0,0	0,7	1,2	0,8
Manò uvre	14,8	14,9	9,0	11,9	1,4	1,3	2,2	1,8
Agriculteur	3,0	2,3	1,5	2,1	1,1	0,9	1,0	1,0
Inactif	0,0	1,2	14,3	7,5	0,8	1,1	6,0	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	223	387	614	1224	237	405	669	1311

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Les résultats de cette comparaison montrent que les hommes de la vieille génération étaient (58 %) dans une situation meilleure que celle de leurs parents, et cette proportion diminue au fil des années (tableau 4.6). Elle descend à 46 % dans la génération intermédiaire et n'est que de 34 % chez les plus jeunes qui sont soit dans la catégorie inférieure (19 %), soit inactifs (14 %). La comparaison entre les filles et leur père donne pratiquement les mêmes résultats. Les femmes comparées à leur mère se retrouvent pour la plupart dans la même catégorie que celle-ci et ce surtout dans la jeune génération. C'est également dans cette génération que moins de femmes (32 %) voient leur situation être meilleure à celle de leur mère ; alors qu'elle est de 41 % et de 45 % respectivement dans la génération intermédiaire et dans la génération la plus âgée. Il ressort de ces chiffres que la situation des femmes s'est nettement moins dégradée par rapport à leur mère suivant les générations que celle des hommes par rapport à leur père.

Tableau 4.6
Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon la comparaison
des CSP garçon/père et fille/mère

Génération	Hommes					Total	Effectif
	Catégorie supérieure	Même catégorie	Catégorie inférieure	Stagiaire	Inactif		
G1940-1954	58,4	27,5	14,1	0,0	0,0	100,0	334
G1955-1964	46,4	35,4	15,3	1,9	12,0	100,0	429
G1965-1974	34,4	29,4	19,0	2,8	14,4	100,0	453
Ensemble	45,2	31,0	16,3	1,7	5,8	100,0	1216
Génération	Femmes					Total	Effectif
	Catégorie supérieure	Même catégorie	Catégorie inférieure	Stagiaire	Inactif		
G1940-1954	45,4	52,1	1,7	0,0	0,8	100,0	359
G1955-1964	40,9	53,8	3,6	0,7	1,1	100,0	448
G1965-1974	32,4	56,5	3,8	1,2	6,0	100,0	497
Ensemble	38,9	54,4	3,4	0,7	2,9	100,0	1304

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Une autre analyse a consisté à cerner la situation des enquêtés comparés à leurs parents par rapport à l'activité qu'ils mènent actuellement. Dans l'ensemble, la thèse de "tel père, tel fils" n'est pas vérifiée dans la mesure où 42 % des enquêtés se retrouvent dans la catégorie supérieure, c'est-à-dire qu'ils ont un travail meilleur que celui de leur père (tableau 4.9). Ils ont donc fait mieux que leur père. Ceux chez qui cette thèse est vérifiée représentent 41 % alors que 17 % se trouvent dans la catégorie inférieure.

Par rapport à l'activité exercée par les enquêtés, des différences notoires apparaissent. Ainsi, les cadres dans la quasi-totalité (96 %) ont un emploi meilleur que celui de leur père quand ils avaient 15 ans et 4 % un emploi similaire. Les employés qualifiés ont dans leur grande majorité (80 %) un emploi meilleur que celui que leur père exerçait, mais 7 % se retrouvent dans la catégorie inférieure. Près de 40 % des employés non qualifiés ont un emploi semblable à celui de leur papa alors que 53 % en ont un qui est mieux que celui de leur père. Près du quart (24 %) des actifs du secteur informel, ont un emploi moins loti que celui de leur père tandis que 47 % se situent dans la catégorie supérieure et 29 % dans la même catégorie.

Pour les autres activités (manò uvre et agriculture), les enquêtés sont dans le meilleur de cas dans la même catégorie (58 % et 59 %) ou bien dans la catégorie inférieure (42 %). Les femmes dans leur majorité, se retrouvent dans la même catégorie que leurs mères. Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle (CSP) dans laquelle elles se trouvent, il est à noter que 60 % d'entre celles qui ont un emploi non qualifié se trouvent dans la même catégorie que leur mère, de même que 59 % de celles qui exercent une activité dans le secteur informel. Les effectifs des autres CSP ne permettent de faire des comparaisons pertinentes.

Tableau 4.7
Répartition (%) des enquêtés par sexe et par catégorie socio-professionnelle
selon la comparaison CSP garçon/père et fille/mère

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Hommes						
	Catégorie supérieure	Même catégorie	Catégorie inférieure	Stagiaire	Inactif	Total	Effectif
Cadre	95,7	4,3	0,0	0,0	0,0	100,0	36
Emploi qualifié	80,0	12,6	1,4	0,0	0,0	100,0	132
Emploi non qualifié	52,6	39,5	1,9	0,0	0,0	100,0	356
Informel	47,1	29,2	23,7	0,0	0,0	100,0	406
Stagiaire	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0	25
Manò uvre	0,0	58,0	42,0	0,0	0,0	100,0	146
Agriculteur	0,0	59,8	40,2	0,0	0,0	100,0	25
Inactif	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	92
Ensemble	42,6	30,9	16,9	2,0	7,6	100,0	1218
	Femmes						
	Catégorie supérieure	Même catégorie	Catégorie inférieure	Stagiaire	Inactif	Total	Effectif
Cadre	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	3
Emploi qualifié	95,8	4,2	0,0	0,0	0,0	100,0	32
Emploi non qualifié	35,9	60,0	4,1	0,0	0,0	100,0	99
Informel	38,4	59,1	2,5	0,0	0,0	100,0	1074
Stagiaire	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0	11
Manò uvre	5,7	49,6	44,7	0,0	0,0	100,0	23
Agriculteur	17,4	60,2	22,4	0,0	0,0	100,0	13
Inactif	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	47
Ensemble	37,3	54,9	3,4	0,8	3,6	100,0	1302

Source: Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

En résumé, on constate que le travail des enfants est une réalité quotidienne au Togo ; plus que les garçons, ce sont les jeunes filles qui exercent une activité à des âges scolaires. Un autre résultat saillant est l'accès plus grand des hommes de la génération la plus âgée dans le secteur moderne public. Les femmes de la génération la plus jeune sont pratiquement absentes de la Fonction Publique. Toutefois, elles sont légèrement plus présentes sur le marché de l'emploi moderne privé que leurs aînées. Les femmes se tournent donc plus vers le secteur informel. Pour chacune des générations et à tous les âges, elles y sont plus représentées que les hommes. D'année en année, on retrouve de plus en plus d'hommes et de femmes dans le secteur informel. Il est important de souligner que les activités de plus en plus importantes du secteur informel sont essentiellement financées par l'épargne personnelle et familiale plutôt que par le crédit institutionnel. Ce qui amène à s'interroger sur le rôle futur que peuvent jouer les institutions de crédit en faveur d'un secteur qui prend de l'ampleur à Lomé et par lequel beaucoup de familles togolaises arrivent à supporter un tant soit peu les difficultés économiques qu'elles éprouvent quotidiennement. Enfin, on peut dire que même si la quasi-totalité des loméens sont occupés, il n'en demeure pas moins vrai que les activités qu'ils exercent sont précaires car relevant souvent du secteur informel.

Pour ce qui est de la durée d'attente avant l'accès au premier emploi, il est plus rapide d'entrer dans le secteur informel que dans le secteur moderne. Ceci est valable même pour les diplômés. Après les études, les jeunes diplômés mettent plus de temps avant de trouver un

emploi dans le secteur moderne alors que leurs aînés étaient automatiquement embauchés après avoir obtenu leur diplôme ; ce qui les pousse directement vers le secteur informel. Ces résultats ne font que traduire l'état de la situation actuelle sur le marché de l'emploi.

L'analyse sur la mobilité sociale essaie d'appréhender la situation de l'emploi à travers une comparaison avec l'emploi exercé par les parents. Les hommes ont été ainsi comparés avec leur père et les femmes avec leurs mères. Les résultats ont montré que si les enquêtés de la génération la plus âgée avaient un emploi meilleur que ceux de leurs parents, la situation des plus jeunes n'est pas la même. Soit ils ont un emploi semblable, pis ils se retrouvent dans la catégorie inférieure. Par rapport à l'activité exercée au moment de l'enquête, ce sont les emplois de cadres et d'employés qualifiés qui confèrent aux individus une situation meilleure à celle des parents. Les individus qui exercent un emploi non qualifié se retrouvent dans le meilleur des cas dans la même catégorie que leurs parents, pire dans la catégorie inférieure. Etre manò uvre ou agriculteur montre une dégradation dans l'activité par rapport à celles des parents si ceux-ci n'étaient pas eux-mêmes agriculteurs ou manò uvre. Cette situation traduit la précarité de l'emploi.

CHAPITRE V

EVOLUTION DE LA VIE MATRIMONIALE

L'un des objectifs de l'enquête biographique est de cerner l'évolution des comportements matrimoniaux chez les natifs et migrants de Lomé. Cette approche biographique de la nuptialité vient combler les lacunes des enquêtes classiques. Le système matrimonial togolais présente de multiples facettes du fait, d'une part, de la diversité des coutumes des ethnies et, d'autre part, de la transition sociale en cours (Assogba, 1981, 1989 ; Pilon, 1988 ; Locoh, 1984, 1988). Au Togo comme partout ailleurs en Afrique, le mariage est précoce et presque universel. Cependant, des mutations s'observent ces dernières années, notamment en milieu urbain. C'est le cas par exemple de l'âge à la première union qui, selon les Enquêtes Démographiques et de Santé, a reculé entre 1988 (18,4 ans) et 1998 (18,8 ans). Ce recul serait lié d'une part à l'urbanisation et d'autre part à l'amélioration de la scolarisation des filles. Par ailleurs, on peut se demander quel est l'impact de la crise économique sur les pratiques matrimoniales des loméens.

Le présent chapitre vise principalement à apprécier les tendances relevant de la vie matrimoniale dans les trois générations de femmes et d'hommes. Avant d'aborder l'analyse proprement dite, quelques définitions de concepts s'imposent :

Célibataire : est une personne qui n'a jamais été en union.

Union formalisée : elle est définie dans le cadre de cette étude comme étant toute union célébrée à la mairie ou sanctionnée par la remise de dot ou par une cérémonie religieuse.

Union non formalisée : est une union qui n'a pas été célébrée à la mairie, qui n'a pas été sanctionnée par la remise d'une dot ni, par une cérémonie religieuse.

Divorcé/séparé : c'est une personne dont l'union est rompue mais dont le conjoint vit toujours.

Veuf : est une personne dont l'union est rompue par décès du conjoint

V.1 - Statut matrimonial

Le statut matrimonial d'un individu change avec le temps. Du statut de célibataire, on passe à celui de marié. Ensuite, trois situations peuvent se présenter : on reste marié ou l'on devient divorcé/séparé ou veuf. Les motifs de passage d'un statut à l'autre, surtout du célibat au marié et du marié au divorcé/séparé ne sont probablement pas les mêmes dans les populations masculine et féminine, ni d'une génération à l'autre. Toutefois, avant d'en arriver là, il est important de connaître l'état matrimonial actuel des loméens.

Tableau 5.1
Répartition (%) des enquêtés par sexe et par génération selon leur état matrimonial
au moment de l'enquête

Etat matrimonial	Hommes			Ensemble
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	
Célibataire	4,1	15,1	54,9	33,1
Union informelle	44,7	56,7	38,7	45,5
Union formelle	42,9	22,8	5,7	17,9
Séparé (e)	5,6	4,0	0,7	2,6
Veuf (ve)	2,7	1,4	0,0	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	223	386	614	1223
Etat matrimonial	Femmes			Ensemble
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	
Célibataire	4,4	8,7	26,1	16,8
Union informelle	33,5	51,1	53,5	49,2
Union formelle	29,7	25,1	14,6	20,6
Séparé (e)	16,5	9,8	4,8	8,4
Veuf (ve)	15,9	5,3	1,0	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	237	406	670	1313

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Au moment de l'enquête, près des deux tiers des hommes (63 %) sont en union dont 45 % en union informelle ; alors que le tiers demeure (33 %) encore dans le célibat (tableau 5.1). Logiquement, c'est parmi les plus jeunes que la proportion des célibataires est plus élevée (55 %), et seuls 4 % des hommes de la génération la plus ancienne demeure célibataire. En ce qui concerne les individus mariés, les hommes de la génération intermédiaire se trouvent plus en union informelle (57 %) que les plus âgés (45 %) et les plus jeunes (39 %). Par contre, ce sont ces derniers qui ont plus contracté d'union formelle (42 %) contre 23 % parmi la génération intermédiaire et 6 % parmi les plus jeunes.

Les femmes de leur côté sont au moment de l'enquête en majorité en union (70 %), dont 21 % seulement en union formalisée, alors que 17 % sont célibataires. Les deux dernières générations se distinguent de la première par la proportion des femmes qui sont en union non formalisée (plus de la moitié chez les plus jeunes et seulement le tiers chez les plus âgées). Inversement, au même moment la proportion des femmes en union formelle passe de 30 % chez les plus âgées à 15 % chez la jeune génération (tableau 5.1). Il dénote de ces résultats une recrudescence des unions informelles de générations en générations et ceci au détriment des unions formelles.

Ces résultats ne nous permettent pas de faire des comparaisons entre les générations étant donné qu'ils n'ont pas connu ensemble cet événement qu'est l'entrée en union. Seule l'évolution de l'état matrimonial suivant les années peut nous renseigner sur la situation de chaque génération à des âges exacts.

V.1.1 - Le célibat

- Les jeunes générations restent plus longtemps dans le célibat que les générations plus anciennes

Le célibat correspond à la situation d'une personne qui n'a jamais été en union. Selon Locoh (1984), le célibat prolongé est une situation "hors du commun" pour une femme dans le contexte africain. Il n'empêche que le phénomène est de plus en plus vécu par les femmes et les hommes, notamment ceux résidant dans les centres urbains. Il ressort du tableau 5.2 qu'à 15 ans, les proportions d'hommes célibataires dans les trois générations (100 %) excèdent celles des femmes célibataires (96 % dans l'ancienne et la génération intermédiaire et 98 % dans la jeune génération). Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle les jeunes resteraient de plus en plus longtemps dans le célibat. De l'ancienne génération à la jeune génération, les proportions de célibataires à 30 ans ont augmenté significativement (24 %, 40 % et 47 % respectivement). A 40 ans, les hommes célibataires sont deux fois moins nombreux dans la génération intermédiaire (6 %) que dans la génération la plus âgée (13 %).

Les femmes restent moins longtemps dans le célibat que les hommes. Mais comme chez les hommes, la proportion de femmes célibataires à chaque âge augmente de la génération la plus ancienne à la génération la plus jeune. Ainsi, à 40 ans, 5 % et 8 % de femmes appartenant respectivement à la génération la plus ancienne et à la génération intermédiaire sont encore célibataires. On note également que 2 % d'hommes et 3 % de femmes de l'ancienne génération vivent encore dans le célibat à 50 ans.

L'un des déterminants des changements dans les comportements matrimoniaux qui est souvent avancé est l'urbanisation. A cet effet, une analyse qui a concerné uniquement les individus, de la génération intermédiaire et de la jeune génération, socialisés ou non à Lomé à 15 ans a été faite (tableau 5.3). La lecture du tableau se fait en comparant les individus de la même génération suivant leur présence ou non à Lomé à 15 ans. Les résultats montrent que dans l'ensemble, la proportion des célibataires est à chaque âge plus élevée chez les individus socialisés à Lomé à 15 ans que ceux qui ne sont pas dans ce cas.

Ainsi parmi les hommes de la génération intermédiaire socialisés à Lomé à 15 ans, 71 % étaient célibataires à 25 ans contre 66 % parmi ceux qui n'étaient pas présents à Lomé à 15 ans. Cette proportion décroît très rapidement chez ces derniers pour passer à 34 % à 30 ans contre 53 % chez les hommes présents à Lomé à 15 ans. A 40 ans, seuls 6 % des hommes qui ne résidaient pas à Lomé à 15 ans demeurent célibataires contre le quart (26 %) parmi ceux qui y étaient déjà présents à 15 ans. Pour les femmes de cette même génération, la tendance est la même sauf que la diminution de la proportion des célibataires est plus forte. Chez les enquêtés de la jeune génération, les différences les plus remarquables sont observées au niveau des femmes. En effet, alors que 46 % des femmes présentes à Lomé à 15 ans étaient toujours célibataires à 25 ans, seules 28 % parmi celles qui n'étaient pas socialisées à Lomé à cet âge sont dans le même cas. Ces résultats tendent à confirmer donc l'assertion selon laquelle le recul de l'âge d'entrée en union est lié à l'urbanisation.

Tableau 5.2.a
Répartition (%) des hommes de chaque génération selon le statut matrimonial à différents âges

Age	Génération 1940-64						Génération 1955-64						Génération 1965-74					
	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total
15 ans	100	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
20 ans	85,1	12,1	2,8	0,0	0,0	100,0	92,2	7,8	0,0	0,0	0	100,0	93,9	5,4	0,4	0,3	0,0	100,0
25 ans	53,2	33,9	11,6	1,3	0,0	100,0	67,9	30,1	1,0	0,7	0,3	100,0	75,3	23,3	1,2	0,2	0,0	100,0
30 ans	23,5	49,4	25,5	1,2	0,4	100,0	39,9	48,9	8,4	2,2	0,6	100,0	46,9	44,9	7,2	1,0	0,0	100,0
35 ans	9,9	51,1	33,7	4,6	0,7	100,0	20,8	58,9	15,5	3,3	1,5	100,0	-	-	-	-	-	-
40 ans	6,3	49,7	37,1	6,2	0,7	100,0	12,8	56,4	29,1	1,1	0,6	100,0	-	-	-	-	-	-
45 ans	4,7	47,6	40,4	5,7	1,6	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	2,4	43,4	47,6	5,4	1,2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	27,2	40,0	28,4	3,6	0,8	100,0	50,1	38,6	9,1	1,6	0,6	100,0	79,6	18,1	1,9	0,4	0,0	100,0

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Tableau 5.2.b
Répartition (%) des femmes de chaque génération selon le statut matrimonial à différents âges

Age	Génération 1940-64						Génération 1955-64						Génération 1965-74					
	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparée	Veuve	Total	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparée	Veuve	Total	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparée	Veuve	Total
15 ans	96,4	3,6	0,0	0,0	0,0	100,0	96,2	3,3	0,5	0,0	0,0	100,0	98,0	2,0	0,0	0,0	0,0	100,0
20 ans	51,3	40,0	7,7	0,5	0,5	100,0	62,2	33,5	2,9	1,4	0,0	100,0	70,3	28,1	1,4	0,0	0,2	100,0
25 ans	22,8	58,4	16,0	2,0	0,8	100,0	26,1	61,1	9,1	2,6	1,1	100,0	39,0	49,9	8,6	2,3	0,2	100,0
30 ans	8,6	55,9	27,2	6,6	1,7	100,0	15,3	60,3	16,6	6,2	1,6	100,0	19,5	55,4	16,9	5,6	2,6	100,0
35 ans	4,8	52,4	33,1	6,8	2,9	100,0	8,9	56,5	22,3	9,6	2,9	100,0	-	-	-	-	-	-
40 ans	5,3	47,3	31,7	10,7	5,0	100,0	8,1	48,1	27,6	10,8	5,4	100,0	-	-	-	-	-	-
45 ans	4,4	42,3	32,8	12,3	8,2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	2,9	32,0	35,5	13,4	16,2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	19,4	43,5	25,1	7,2	4,8	100,0	31,8	47,6	13,6	5,3	1,7	100,0	58,4	33,6	5,9	1,6	0,5	100,0

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Tableau 5.3
Répartition (%) des enquêtés socialisés ou non à Lomé à 15 ans par génération
et par sexe selon le statut matrimonial à différents âges

Socialisés à Lomé														
Génération 1955-64								Génération 1965-74						
Age	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Effectif	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Effectif
Hommes								Hommes						
15 ans	100,0	0,0	0,0	0,0	0	100,0	143	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	211
20 ans	92,3	7,7	0,0	0,0	0	100,0	143	95,7	4,3	0,0	0,0	0,0	100,0	211
25 ans	70,6	28,0	0,7	0,7	0,0	100,0	143	75,8	24,2	0,0	0,0	0,0	100,0	211
30 ans	52,5	40,6	4,8	2,1	0,0	100,0	143	48,5	45,5	4,0	2,0	0,0	100,0	99
35 ans	33,6	52,5	10,5	2,1	1,3	100,0	143	-	-	-	-	-	-	-
40 ans	25,8	56,5	16,1	1,6	0,0	100,0	62	-	-	-	-	-	-	-
Femmes								Femmes						
15 ans	96,2	3,3	0,5	0,0	0,0	100,0	213	98,0	2,0	0,0	0,0	0,0	100,0	297
20 ans	62,9	32,4	2,8	1,8	0,0	100,0	213	75,1	23,2	1,4	0,0	0,3	100,0	297
25 ans	29,6	56,8	8,9	3,3	1,4	100,0	213	46,1	45,1	5,7	2,4	0,7	100,0	297
30 ans	17,4	58,2	15,5	6,6	2,4	100,0	213	20,0	54,8	17,4	6,1	1,7	100,0	115
35 ans	11,7	53,5	20,2	11,7	2,8	100,0	213	-	-	-	-	-	-	-
40 ans	8,1	50,6	18,4	17,2	5,8	100,0	87	-	-	-	-	-	-	-
Non socialisés à Lomé														
Génération 1955-64								Génération 1965-74						
Age	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Effectif	Célibataire	Union informelle	Union formelle	Séparé	Veuf	Total	Effectif
Hommes								Hommes						
15 ans	99,3	0,7	0,0	0,0	0	100,0	287	99,6	0,4	0,0	0,0	0,0	100,0	244
20 ans	90,9	8,5	0,6	0,0	0	100,0	287	93,0	6,2	0,4	0,4	0,0	100,0	244
25 ans	66,2	29,3	3,8	0,3	0,4	100,0	287	76,6	20,1	2,9	0,4	0,0	100,0	244
30 ans	33,5	50,5	12,5	2,8	0,7	100,0	287	46,9	42,5	9,7	0,9	0,0	100,0	113
35 ans	15,7	58,5	20,9	3,5	1,4	100,0	287	-	-	-	-	-	-	-
40 ans	6,2	56,6	35,4	0,9	0,9	100,0	113	-	-	-	-	-	-	-
Femmes								Femmes						
15 ans	94,5	5,1	0,4	0,0	0,0	100,0	237	97,5	2,5	0,0	0,0	0,0	100,0	202
20 ans	55,3	37,1	5,9	1,7	0,0	100,0	237	64,8	32,1	3,0	0,0	0,1	100,0	202
25 ans	24,5	59,1	14,4	1,7	0,4	100,0	237	27,7	56,4	12,9	2,0	0,0	100,0	202
30 ans	12,2	61,2	20,3	5,5	0,8	100,0	237	18,6	54,7	16,1	7,0	3,5	100,0	86
35 ans	6,8	57,4	26,2	7,1	2,5	100,0	237	-	-	-	-	-	-	-
40 ans	7,8	46,1	35,3	5,9	4,9	100,0	102	-	-	-	-	-	-	-

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- Quels que soit la génération et le sexe pris en considération, la proportion des célibataires parmi les personnes instruites est plus importante

Le niveau d'instruction est un facteur déterminant du maintien ou de la sortie du célibat. A 20 ans, parmi les hommes "instruits"¹⁶ de l'ancienne génération, 88 % sont célibataires contre 82 % chez les "moins instruits" de la même génération. Cette proportion est de 60 % chez les instruits et 48 % chez les "non instruits" à 25 ans (tableau 5.4). Les différences de proportion de célibataires entre les "instruits" et les "moins instruits" sont

¹⁶ Nous entendons par "instruits" les enquêtés ayant atteint au moins le collège ; les "moins instruits" sont ceux n'ayant pas dépassé le primaire ainsi que les non scolarisés.

encore plus importantes dans les autres générations. Ainsi, chez les hommes de la génération intermédiaire, 56 % des "non instruits" étaient célibataires à 25 ans contre 74 % parmi les instruits. Chez les plus jeunes, 82 % des "instruits" étaient célibataires à 25 ans et 51 % à 30 ans contre respectivement 60 % et 34 % parmi les "moins instruits". Du côté des femmes, les résultats montrent pratiquement la même tendance que chez les hommes. En effet, si plus de la moitié (56 %) des femmes "moins instruites" de l'ancienne génération étaient en union déjà à 20 ans, ce sont 46 % des "moins instruites" de la génération intermédiaire et 46 % des "moins instruites" de la jeune génération qui sont dans le même cas. Alors qu'au même moment, 81 % des "instruites" de la génération ancienne, 75 % de la génération intermédiaire et 85 % de la plus jeune génération intermédiaire sont célibataires. Tout porte à croire que si la scolarisation a une influence sur le recul de l'âge d'entrée en union, cette influence tend à s'intensifier de nos jours.

Tableau 5.4
Proportions (%) de célibataires par génération selon l'âge et le niveau d'instruction

Hommes							
G1940-54							
	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Effectif
Moins instruits	100	82	48	19	8	5	711
Instruits	100	88	60	29	12	8	655
G1955-64							
Moins instruits	100	84	56	26	11	7	554
Instruits	100	97	74	47	25	16	1036
G1965-74							
Moins instruits	100	89	60	34	-	-	321
Instruits	100	96	82	51	-	-	793
Femmes							
G1940-54							
	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Effectif
Moins instruits	95	44	18	7	3	3	1219
Instruits	100	81	41	15	12	12	339
G1955-64							
Moins instruits	94	54	19	9	6	4	1163
Instruits	99	75	39	27	15	16	671
G1965-74							
Moins instruits	97	61	29	13	-	-	818
Instruits	99	85	56	31	-	-	482

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

V.1.2 - Proportion de personnes en union non formalisée

- *La proportion des individus qui sont en union non formalisée est moins importante parmi les plus âgées que parmi les individus des deux dernières générations*

Les données du tableau 5.5 révèlent que l'union non formalisée est de plus en plus fréquente à Lomé. La proportion des hommes en union informelle est de 81 % à 20 ans, 72 % à 25 ans, 65 % à 30 ans et 57 % à 35 ans chez les plus âgés contre respectivement 100 %, 94 %, 81 % et 74 % parmi les hommes de la génération intermédiaire. Même à 40 ans, alors qu'un peu plus de la moitié (53 %) des hommes de l'ancienne génération sont en union non formalisée, ce sont les deux tiers (65 %) des hommes de la génération intermédiaire qui sont dans le même cas. Les résultats observés chez les plus jeunes montrent qu'il n'y a pas de différence notable entre les plus jeunes et ceux de la génération intermédiaire. Quel que soit l'âge considéré, la proportion des hommes de la génération intermédiaire qui sont en union non formalisée est plus importante que celle des hommes de la génération la plus âgée et pratiquement la même chez les plus jeunes. La situation chez les femmes est identique même si elles sont plus nombreuses que les hommes à se retrouver en union non formalisée. A 25 ans, 76 % des plus âgées étaient en union non formalisée contre 83 % parmi celles de la génération intermédiaire et à 30 ans, cette proportion est de 61 % pour les plus âgées et 71 % pour les secondes. Pareillement aux hommes, il n'y a pas de différences majeures entre les femmes les plus jeunes et celles de la génération intermédiaire. Ceci laisse supposer qu'à Lomé, les individus vivent dans un premier temps dans des unions informelles et ce n'est qu'après qu'ils décident de "régulariser" leur situation. Les unions passent alors par une étape d'illégitimité avant d'être "régularisées". Cette recrudescence des unions non formalisées parmi les deux dernières générations découle probablement de la situation de crise socio-économique qui persiste au Togo depuis les années 1980 et qui s'est accentuée au cours de cette dernière décennie. C'est ainsi qu'on observe des individus de la plus jeune génération et de la génération intermédiaire qui se mettent ensemble de façon informelle, font des enfants avant de penser à légitimer leur union. Tout comme les célibataires, le tableau 5.5 renseigne sur le niveau d'instruction des femmes et des hommes en union informelle.

- *Les "moins instruits" ont plus de chance que les "instruits" de contracter une union non formalisée.*

Dans les générations ancienne et intermédiaire, les "instruits" ont moins de chance d'être en union non formalisée que les "moins instruits". Ainsi, dans la génération ancienne, à 25 ans, on compte 77 % hommes en union informelle parmi les "moins instruits" contre 66 % chez les "instruits" et à 30 ans cette proportion est de 72 % contre 55 %. Cette proportion est, chez les hommes de la génération intermédiaire, respectivement de 96 % et 92 % à 25 ans et de 87 % et 78 % à 30 ans. La même tendance s'observe chez les femmes appartenant à ces deux générations. A 30 ans, 65 % des "moins instruites" contre 43 % des "instruites" de la génération la plus ancienne étaient en union non formalisée. Parmi les enquêtées de la génération intermédiaire, à 30 ans, 77 % des "moins instruites" étaient en union non formalisée contre 58 % des "instruites". Les écarts entre les femmes "instruites" et "moins instruites" sont très importants en comparaison à ceux obtenus chez les hommes. L'éducation des filles aurait donc un effet négatif sur le fait de contracter une union non formalisée. La jeune génération semble particulière dans la mesure où on n'y relève pas de différence nette entre les "moins instruits" et les "instruits". Pour réduire la prépondérance de cette forme d'union, un accent doit être mis sur l'éducation, surtout celles des jeunes filles pour qu'elle

dépasse au moins le cap du niveau primaire. Qu'en est-il alors de l'autre forme d'union qui est l'union formalisée ?

Tableau 5.5
Pour 100 enquêtés de chaque génération, proportions (en %) de ceux qui sont en union non formalisée parmi les gens en union selon l'âge et le niveau d'instruction

Hommes							
G1940-54							
	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Effectif
Moins instruits	-	75	77	72	67	68	473
Instruits	-	90	66	55	45	37	391
Ensemble	-	81	72	65	57	53	864
G1955-64							
Moins instruits	-	100	96	87	80	79	321
Instruits	-	100	92	78	71	56	473
Ensemble	-	100	94	81	74	65	794
G1965-74							
Moins instruits	-	90	94	80	-	-	321
Instruits	-	98	94	87	-	-	473
Ensemble	-	89	94	85	-	-	794
Femmes							
G1940-54							
	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Effectif
Moins instruits	100	83	78	65	61	55	955
Instruits	-	75	62	43	33	30	214
Ensemble	100	82	76	61	55	50	1169
G1955-64							
Moins instruits	100	89	85	77	68	58	866
Instruits	0	89	78	58	50	40	385
Ensemble	88	89	83	71	62	52	1251
G1965-74							
Moins instruits	100	94	82	67	-	-	400
Instruits	100	95	81	72	-	-	141
Ensemble	100	94	82	69	-	-	541

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.1.3 - Proportion de personnes en union formalisée

- A Lomé, les femmes vivent plus en union formalisée que les hommes et il y a de moins en moins d'unions formalisées

Quels que soit le sexe et la génération, les résultats du tableau 5.6 montrent une différence nette entre les différentes générations. Ainsi, à 25 ans, 25 % des hommes en union de l'ancienne génération ont contracté une union formelle contre 3 % dans la génération intermédiaire et 5 % parmi les plus jeunes. Cette proportion est de 33 % à 30 ans parmi les hommes les plus âgés et 14 % chez les plus jeunes. Chez les femmes, déjà à 20 ans, 16 % des

plus âgées qui étaient en union avaient contracté une union formelle contre 8 % parmi celles de la génération intermédiaire et 5 % chez les plus jeunes. A 25 ans, cette proportion passe de 21 % chez les femmes de l'ancienne génération à 14 % chez les plus jeunes et à 12 % parmi les femmes de la génération intermédiaire (tableau 5.6).

Il ressort de cette partie que les loméens qui sont en union se retrouvent en proportion plus importante dans les unions informelles. Cela est plus accentué chez les femmes et chez les individus les plus jeunes (deux dernières générations). Les résultats ont également montré l'importance de la scolarisation sur la forme d'union, car plus l'individu est instruit moins il contractera une union non formalisée et il préférera une union formalisée. Ce constat est plus ressorti chez les femmes. Par ailleurs, la proportion des célibataires est de plus en plus croissante quand on passe des plus âgés aux plus jeunes et même à des âges avancés. La scolarisation, à ce niveau également, entre en jeu, car il fait reculer l'âge d'entrée en union et c'est ainsi que la période de célibat devient plus longue. Toutefois, on peut penser que la crise, en réduisant les moyens financiers des individus peut les contraindre à contracter plus tardivement une union.

Tableau 5.6
Proportions (%) des unions formalisées parmi l'ensemble des unions contractées

Ages	Hommes		
	G1940-54	G1955-64	G1965-74
20 ans	19	0	6
25 ans	25	3	5
30 ans	33	14	14
35 ans	37	20	-
40 ans	40	33	-
45 ans	42	-	-
50 ans	49	-	-
Effectif	864	794	227
	Femmes		
20 ans	16	8	5
25 ans	21	12	14
30 ans	30	20	21
35 ans	35	24	-
40 ans	33	30	-
45 ans	34	-	-
50 ans	37	-	-
Effectif	1169	1251	541

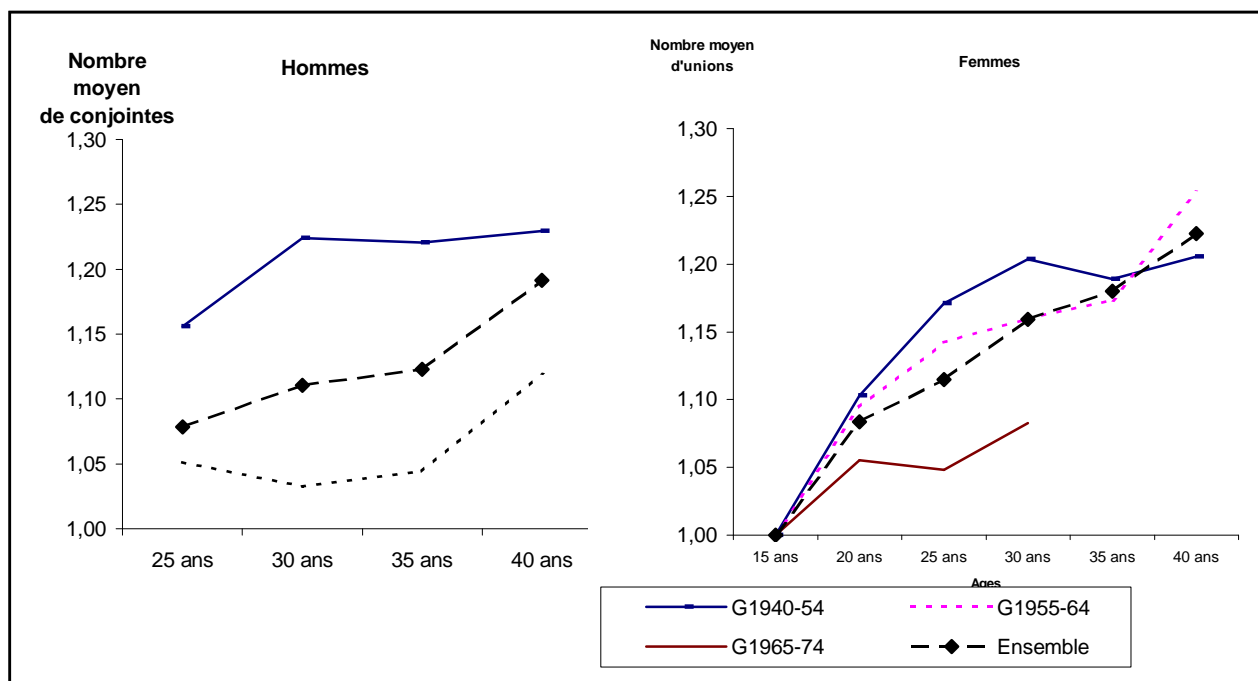
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.2 - Nombre moyen d'unions par génération

Excepté le célibat qui est irréversible, "l'état matrimonial du mari peut changer à tout moment et dans des sens opposés : un polygame d'aujourd'hui peut se retrouver monogame demain par le décès ou le départ d'une de ses femmes ; à l'inverse, un monogame peut devenir demain polygame"(Locoh, 1984). Il en est de même pour la femme mariée qui peut devenir soit veuve, soit divorcée ou remariée. A partir de des différentes unions, est calculé le nombre moyen d'unions pour les femmes et le nombre moyen de conjointes pour les hommes, lesquels permettent d'apprécier la stabilité des unions à Lomé. Le graphique 5.1 indique l'évolution du

nombre moyen d'unions et du nombre moyen de conjoints calculés par sexe, par âge et par génération.

Graphique 5.1
Nombre moyen d'unions et de conjoints selon l'âge et par génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Dans l'ensemble, le nombre moyen d'unions contractées par les femmes augmente régulièrement avec l'âge passant de 1,08 à 20 ans à 1,22 à 40 ans (graphique 5.1). Il faut souligner que cet indicateur présente de fortes disparités selon les générations. On constate qu'à âge égal, le nombre moyen d'unions diminue de la génération ancienne à la génération jeune. En considérant les femmes de 25 ans, le nombre moyen a faiblement diminué passant de 1,2 unions (ancienne génération) à 1,04 unions (jeune génération) en passant par 1,14 unions (génération intermédiaire). A 30 ans, cette moyenne est de 1,2 chez les plus âgées, 1,15 chez les femmes de la génération intermédiaire et 1,08 chez les plus jeunes. A 35 ans, les femmes des générations ancienne et intermédiaire ont contracté en moyenne 1,19 et 1,17 unions.

Pour les hommes, le nombre moyen de conjoints est également en constante augmentation avec l'âge, passant de 1,08 à 25 ans à 1,19 à 40 ans. Cette moyenne montre également l'existence de différences entre les différentes générations. Ainsi, à 25 ans dans la génération la plus âgée, elle est de 1,15, 1,1 parmi ceux de la génération intermédiaire et 1,0 chez les plus jeunes. A 30 ans, la tendance demeure la même. Alors, quel que soit l'âge considéré, les hommes de l'ancienne génération ont en moyenne plus de conjoints que les autres. Par ailleurs, on observe chez les hommes, un écart important entre le nombre moyen de conjoints de l'ancienne génération et celui de la génération intermédiaire. Cet écart est probablement lié à l'influence des mutations socio-économiques. Il s'agit entre autres, de l'effet de la scolarisation et de l'effet de la crise économique.

V.2.1 - Les proportions de personnes vivant en union rompue

- Les personnes en union rompue sont plus des femmes que d'hommes

D'après le tableau 5.2, 7 % des femmes de la génération la plus ancienne, 5 % des femmes de la génération intermédiaire et 2 % des femmes les plus jeunes sont séparées de leurs conjoints alors que c'est seulement 4 % des hommes de la vieille génération, 2 % de ceux de la génération intermédiaire et 1 % de ceux de la jeune génération qui le sont.

La situation au niveau des veufs est en harmonie avec les faits communément rencontrés dans les sociétés. Selon le tableau 5.2, en effet, les proportions de veuves dépassent de loin celles des veufs dans toutes les générations. A 40 ans, aussi bien dans l'ancienne génération que dans l'intermédiaire, 5 % de femmes vivent dans le veuvage alors que chez les hommes, ces proportions sont proches de 1 %. Lorsqu'on considère uniquement l'ancienne génération, on observe 16 % de veuves contre 1 % de veufs à 50 ans.

V.3 - Les unions

Sur le plan de la formalisation des unions, les unions contractées sont en majorité formalisées par les cérémonies coutumières et religieuses. L'enquête a saisi, pour chaque individu en union, les différentes étapes de sa vie matrimoniale, des premiers pas au mariage civil. Ces enregistrements permettent d'évaluer les proportions d'individus par type d'union (union libre, unions coutumière, religieux et civile), les différentes combinaisons possibles de ces types d'union ainsi que les proportions d'individus ayant les autres statuts matrimoniaux (célibataire, divorcé, séparé et veuf) au sein de la population togolaise.

V.3.1 - Les caractéristiques des unions

- Le mariage civil régresse de génération en génération

Le type d'union fait selon Thiriat (1998), référence à son statut juridique, social ou religieux. Au cours de cette enquête, quatre types d'union ont été distingués : civil, religieux, coutumier et libre. L'intérêt de cette partie est de faire ressortir le mariage civil et de voir son évolution suivant les années par génération. Toutes générations confondues, la proportion des unions civiles augmentent passant de 7 % chez les hommes à 20 ans à 58 % à 50 ans. Chez les femmes, elle passe de 5 % à 15 ans à 54 % à 50 ans (tableau 5.7). En considérant les générations, il ressort des résultats qu'à âge égal les mariages civils sont plus observés dans l'ancienne génération que dans les autres. A 25 ans, alors que 23 % des hommes de l'ancienne génération ont célébré le mariage civil, seuls 2 % des hommes des autres générations sont dans le même cas. A 35 ans, la situation ne s'améliore guère, 38 % des hommes de la génération la plus ancienne contre 15 % des hommes de la génération intermédiaire ont formalisé leur union à l'état civil. La situation n'est guère reluisante chez les femmes, alors que c'est le mariage civil qui leur confère une légitimité, ainsi qu'un certain nombre de droits en cas de séparation. A 25 ans, 20 % des femmes les plus âgées sont en union civile alors que seules 10 % des femmes de la génération intermédiaire et 8 % des plus jeunes sont dans la même situation. A 35 ans, la proportion des femmes de l'ancienne génération vivant en union civile a doublé : 39 % contre 26 % parmi les femmes de la génération intermédiaire.

Tableau 5.7

Proportions (%) des enquêtés qui ont contracté une union civile par sexe et par génération

Age	Hommes				
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble	Effectif
20 ans	15	0	0	7	60
25 ans	23	2	2	9	287
30 ans	30	11	8	17	476
35 ans	38	15	-	25	490
40 ans	44	29	-	38	359
45 ans	48	-	-	48	228
50 ans	58	-	-	58	115
Femmes					
	G1940-54	G1955-64	G1965-74	Ensemble	Effectif
20 ans	12	7	3	7	312
25 ans	20	10	8	12	665
30 ans	31	19	17	23	627
35 ans	39	26	-	32	517
40 ans	42	35	-	40	321
45 ans	46	-	-	46	213
50 ans	54	-	-	54	98

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- La polygamie connaît un net recul dans les jeunes générations, dû probablement aux difficultés socio-économiques

La polygamie est un des traits majeurs de la nuptialité au Togo. Au recensement de 1981, 31 % des hommes mariés déclarent vivre avec plusieurs femmes. Les données de l'EDSTII-98 montrent que la polygamie concerne 25 % des hommes de 15-59 ans et 43 % des femmes de 15-49 ans. Dans l'ensemble, la polygamie est en constante baisse. Cette analyse nous permettra de voir l'évolution de ce phénomène suivant les trois générations présentes dans l'étude. Les résultats de cette étude présentés dans le tableau 5.8 montrent que la polygamie, même si elle est en constante baisse persiste encore dans les comportements matrimoniaux des loméens. Parmi les hommes mariés de l'ancienne génération, 23 % vivaient avec plusieurs femmes, alors que seuls 8 % des hommes de la génération intermédiaire et 6 % des plus jeunes sont dans le même cas. A 25 ans, 18 % des hommes plus âgés étaient mariés à plus d'une femme contre 6 % des hommes de la génération intermédiaire et 3 % des plus jeunes.

Chez les femmes, même si la baisse de la proportion des femmes vivant en union polygamique est également constatée, les proportions sont toujours plus importantes qu'au niveau des hommes. Ainsi, 29 % des femmes les plus âgées vivaient en union polygamique de même que 15 % des plus jeunes. Même si des différences apparaissent à des âges différents, il est à noter qu'il est très difficile de donner le profil des femmes vivant en union polygamique et celui des hommes ayant plusieurs femmes. En effet, ces proportions sont uniformément réparties suivant les âges à partir de 25 ans chez les hommes et 20 ans chez les femmes. Le recul net de la polygamie dans les jeunes générations dénote probablement des difficultés économiques et des conditions qui sont moins favorables à cette forme d'union à Lomé (habitat peu propice à la cohabitation des épouses, influence des modèles occidentaux, etc.).

Tableau 5.8
Répartition (%) des enquêtés selon le régime d'union par sexe et par génération

Age	Hommes											
	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Monogame	Polygame	Total	Effectif	Monogame	Polygame	Total	Effectif	Monogame	Polygame	Total	Effectif
20 ans	92,3	7,7	100,0	26	88,2	11,8	100,0	17	94,1	5,9	100,0	17
25 ans	82,1	17,9	100,0	106	93,6	6,4	100,0	94	96,9	3,1	100,0	98
30 ans	79,3	20,7	100,0	188	93,1	6,9	100,0	204	91,7	8,3	100,0	108
35 ans	76,1	23,9	100,0	239	91,2	8,8	100,0	297	-	-	-	-
40 ans	74,0	26,0	100,0	262	89,1	10,9	100,0	147	-	-	-	-
45 ans	74,6	25,4	100,0	279	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	76,2	23,8	100,0	151	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	76,7	23,3	100,0	1251	91,6	8,4	100,0	759	94,2	5,8	100,0	223
	Femmes											
	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Monogame	Polygame	Total	Effectif	Monogame	Polygame	Total	Effectif	Monogame	Polygame	Total	Effectif
15 ans	66,7	33,3	100,0	6	87,5	12,5	100,0	8	100,0	0,0	100,0	6
20 ans	72,4	27,6	100,0	105	74,5	24,5	100,0	102	89,8	10,2	100,0	108
25 ans	73,1	26,9	100,0	186	76,9	23,1	100,0	247	85,7	14,3	100,0	259
30 ans	73,6	26,4	100,0	242	75,5	24,5	100,0	298	79,9	20,1	100,0	144
35 ans	70,8	29,2	100,0	271	74,0	26,0	100,0	334	-	-	-	-
40 ans	69,0	31,0	100,0	261	72,4	27,6	100,0	145	-	-	-	-
45 ans	68,9	31,1	100,0	270	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	69,6	30,4	100,0	125	-	-	-	-	-	-	-	-
Ensemble	70,9	29,1	100,0	1466	75,0	25,0	100,0		85,1	14,9	100,0	517

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Les chances de cohabitation augmentent s'il s'agit d'une union monogamique

L'enquête a recueilli des informations sur la situation de résidence des conjoints pour chaque union contractée. Le tableau 5.9 présente la proportion des individus qui ont cohabité lors de la première union contractée. Selon le régime de l'union, quelle que la génération, la cohabitation augmente chez les hommes avec l'âge passant de 72 % à 25 ans à 87 % à 50 ans parmi ceux de l'ancienne génération. Parmi ceux de la génération intermédiaire, cette proportion va de 62 % à 25 ans à 82 % à 40 ans, alors que chez les plus jeunes, 77 % cohabitaient déjà à 25 ans et 82 % le sont à 30 ans. Chez les femmes, le constat n'est pas le même. Si les deux dernières générations ont vu un accroissement de la proportion des femmes qui cohabitent avec leurs conjoints, ceci n'est pas le cas des plus âgées. En effet, elles ont connu une période de cohabitation entre 20 et 30 ans, puis une diminution de cette proportion qui se situe à 70 % à 50 ans. Ceci est sûrement dû à l'effet de la polygamie.

En considérant chaque régime d'union, il ressort que les chances de cohabitation augmentent lorsqu'il s'agit d'une union monogamique. Et ceci est encore plus remarquable chez les hommes monogames de l'ancienne génération parmi lesquels à 35 ans, 90 % cohabitent lors de la première union contre 85 % de monogames de la génération intermédiaire. C'est au sein de cette génération que l'augmentation des monogames qui cohabitent est plus nette, passant de 62 % à 25 ans à 87 % à 40 ans. Chez les femmes vivant en union monogamique de cette même génération, cette proportion qui était à 25 ans de 67 % monte à 78 % à 40 ans. La

même tendance est notée parmi la génération la plus jeune. Le régime polygamique, présente de son côté quelques disparités selon le sexe et la génération des individus concernés. Par exemple à 25 ans, les hommes polygames de la génération intermédiaire cohabitaient dans 67 % des cas alors qu'à 40 ans, ils ne sont que 44 % dans la même situation. C'est également le cas des hommes polygames de la plus jeune génération. Quant à leurs aînés, la situation n'évolue pas beaucoup, à 25 ans ils étaient 78 % de polygames qui corésidaient avec leurs conjointes, et à 50 ans les trois quarts (75 %) étaient dans la même situation alors qu'à 45 ans seuls 66 % étaient concernés. Chez les femmes, on constate une augmentation jusqu'à 30 ans et après une diminution constante. Par exemple, parmi les plus âgées, 69 % cohabitaient à 20 ans, 81 % à 30 ans et seulement 53 % à 50 ans. On tend ainsi vers un effritement de la cohabitation des unions polygamiques.

- Les jeunes générations adoptent de nouveaux comportements matrimoniaux dont l'une des manifestations est la cohabitation dans une union informelle

Un autre déterminant de la cohabitation est le type de mariage. Le statut de résidence des conjoints varie selon que l'union est informelle ou formelle. Des disparités apparaissent à la lecture du tableau 5.10. Globalement, il se dégage du tableau que les enquêtés en union formelle sont en proportion nettement plus importante que leurs homologues qui vivent en union non formalisée à corésider avec leur conjoint. Et, quels que soit le sexe et la génération, la proportion des enquêtés en union formalisée qui cohabite n'augmente pas au fil des âges et tend à se stabiliser. De plus, la situation des vieilles générations et celle des plus jeunes n'est pas différente de façon nette. Toutes générations confondues, les conjoints ont tendance à cohabiter dès que le mariage est formalisé. En effet, à 25 ans, 83 % des femmes les plus âgées, 81 % de celles de la génération intermédiaire et 86 % des plus jeunes cohabitaient (tableau 5.10).

En proportion moindre par rapport à ceux qui ont formalisé leur union, la proportion des enquêtés n'ayant pas contracté une union formalisée qui cohabitent tend à augmenter même si ce n'est pas de façon constante. En plus, les résultats montrent que les hommes les plus jeunes vivant en union informelle cohabitent plus que les plus âgés. Par exemple, à 25 ans, 64 % des plus jeunes cohabitaient contre 36 % de ceux de la génération intermédiaire et 21 % des plus âgés. Le même constat est également fait à 40 ans entre les hommes de la génération intermédiaire (86 %) et les plus âgés (75 %). Chez les femmes, la différence n'est pas nette.

De tous ces résultats, il dénote que les plus jeunes ont adopté de nouveaux comportements matrimoniaux qui consistent cohabiter même en union informelle alors que chez les plus âgés, ils cohabitent le plus souvent dans des unions formalisées. En ce qui concerne le régime d'union, il est à noter qu'avant, il était fréquent de voir dans un ménage le chef de ménage entouré de ses épouses et de ses enfants. Maintenant, l'effet conjugué de la crise, de l'élévation du niveau d'instruction des femmes, de leur indépendance économique de plus en plus accrue et de l'adoption des modèles occidentaux tend à faire disparaître ces types de ménages.

Tableau 5.9
**Proportions (%) des enquêtés qui cohabitent lors de la première union
selon le régime d'union par sexe et par génération**

Age	Hommes											
	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif
20 ans	75,0	100,0	76,9	26	85,7	50,0	81,3	16	37,5	100,0	41,2	17
25 ans	71,3	77,8	72,4	98	62,1	66,7	62,4	93	77,3	66,7	76,9	91
30 ans	84,3	74,4	82,1	179	82,0	64,3	80,7	192	84,4	55,6	81,9	105
35 ans	90,2	77,2	86,8	220	85,4	57,7	82,8	273				
40 ans	90,2	75,0	85,8	232	86,7	43,8	81,6	136				
45 ans	92,1	66,2	84,3	236								
50 ans	92,8	75,0	87,4	119								
	Femmes											
	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif	Monogame	Polygame	Ensemble	Effectif
15 ans	100,0	50,0	83,3	6	28,6	0,0	25,0	8	50,0	0,0	50,0	6
20 ans	72,6	68,9	71,6	102	67,1	58,3	64,9	97	68,8	63,6	68,3	104
25 ans	79,0	75,5	78,0	173	75,7	78,9	76,5	234	80,6	78,4	80,2	253
30 ans	83,5	81,3	82,9	222	83,7	62,5	78,2	275	77,9	72,4	76,7	133
35 ans	84,9	72,2	80,6	232	83,1	67,8	78,6	294				
40 ans	81,9	70,0	77,5	218	77,9	65,0	73,5	117				
45 ans	79,2	63,9	73,6	227								
50 ans	79,7	52,6	70,1	107								

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Tableau 5.10
**Proportions (%) des enquêtés qui cohabitent lors de la première union
selon le type d'union par sexe et par génération**

Hommes												
Age	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif
20 ans	83,3	75,0	75,0	26	83,3	80,0	81,3	16	50,0	36,4	41,2	17
25 ans	21,1	84,8	84,8	98	36,4	71,4	63,0	92	64,2	85,1	76,9	91
30 ans	40,0	97,6	87,6	176	65,0	82,6	80,7	192	64,7	85,2	81,9	105
35 ans	61,5	90,1	90,1	216	55,6	85,1	83,9	272	-	-	-	-
40 ans	75,0	88,5	88,5	226	87,5	83,2	83,5	133	-	-	-	-
45 ans	85,7	87,3	87,3	228	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	50,0	81,2	91,2	115	-	-	-	-	-	-	-	-
Femmes												
Age	Génération 1940-54				Génération 1955-64				Génération 1965-74			
	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif	Union informelle	Union formelle	Ensemble	Effectif
15 ans	66,7	100,0	83,3	6	0,0	33,3	25,0	8	33,3	66,7	50,0	6
20 ans	33,3	79,8	71,6	102	30,0	74,0	64,9	97	38,7	80,8	68,3	104
25 ans	26,7	82,9	78,0	173	46,9	81,2	76,5	234	43,3	85,6	80,6	252
30 ans	50,0	85,5	83,3	221	66,7	79,5	78,8	273	50,0	80,8	78,5	130
35 ans	57,9	84,6	82,4	227	40,0	82,1	79,9	289	-	-	-	-
40 ans	66,7	81,7	80,9	209	42,9	79,0	76,8	112	-	-	-	-
45 ans	63,4	79,2	78,4	213	-	-	-	-	-	-	-	-
50 ans	33,3	79,3	76,5	98	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.3.2 - L'entrée en union

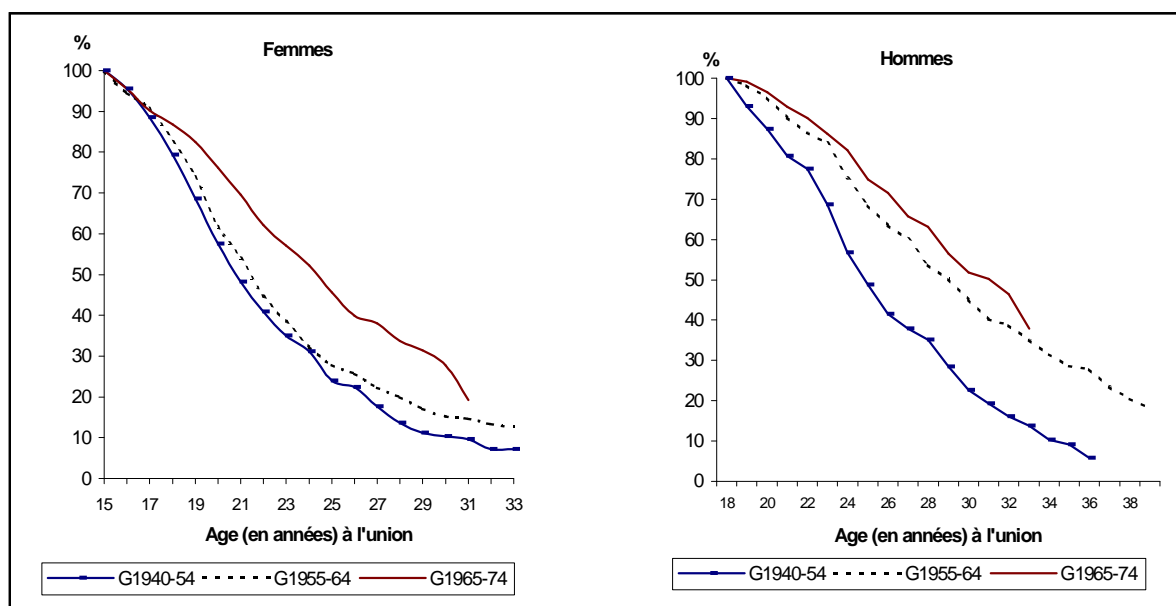
Dans cette section, l'analyse porte sur les femmes résidant à Lomé à 15 ans et les hommes présents à Lomé à 18 ans. L'analyse consistera à mesurer le temps écoulé entre ces âges et l'entrée en union ou la sortie du célibat.

- L'âge à l'entrée en union est de plus en plus tardif tant chez les femmes que chez les hommes. Le recul de l'âge était déjà perceptible chez les hommes âgés de 35-44 ans au moment de l'enquête alors que chez les femmes, c'est chez les plus jeunes (25-34 ans) qu'il est observé.

Il se dégage des courbes du graphique 5.2 que l'âge d'entrée en union a reculé au fil du temps aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La comparaison des résultats selon le sexe révèle que les femmes font leur entrée en union plus tôt que les hommes. Si à 20 ans par exemple, 87 % des hommes de la vieille génération, 95 % de ceux de la génération intermédiaire et 96 % de ceux de la jeune génération, n'avaient pas encore fait leur entrée en union, ces proportions sont à 20 ans, respectivement de 58 %, 62 % et 76 % dans les générations féminines. A 25 ans, seul le quart (24 %) des femmes de l'ancienne génération était encore célibataire contre 46 % chez les plus jeunes à cet âge, alors que cette proportion est de 28 % parmi les femmes de la génération intermédiaire. Chez les hommes, moins de la moitié (48 %) des hommes étaient restés célibataires à 25 ans contre 68 % des hommes de la

génération intermédiaire et 75 % des plus jeunes. Le recul de l'âge d'entrée en union des hommes était déjà noté dans la génération des hommes âgés de 35 à 44 ans alors que chez les femmes c'est un fait récent puisqu'elle n'est remarquable que dans la jeune génération. La transition s'est notamment opérée chez les femmes entre la génération intermédiaire et la plus jeune et chez les hommes entre l'ancienne génération et la génération intermédiaire. Cette situation tient probablement à l'écart d'âge observé généralement entre les conjoints. En effet, les hommes de l'ancienne génération ont probablement épousé les femmes de la génération intermédiaire.

Graphique 5.2
L'entrée en union par génération et par sexe



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Les résultats consignés dans le tableau 5.11 attestent d'un recul de l'âge d'entrée en union, cette entrée devenant de plus en plus tardive. Ce retard du calendrier nuptial vaut pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, le recul de l'âge à la première union semble être plus prononcé chez les hommes que chez les femmes. L'âge médian à la première union a régulièrement reculé de l'ancienne génération à la plus jeune. Chez les hommes, cet âge est respectivement de 25 ans pour l'ancienne génération, 29,2 ans pour la génération intermédiaire et 31,2 ans pour la jeune génération. On observe ainsi une différence de 6 ans entre l'ancienne génération et la jeune génération.

Pour les femmes, la transition est plutôt récente et s'est opérée entre la génération intermédiaire et la génération récente. En effet, la moitié des femmes de la génération intermédiaire ont été en union à 21,5 ans tandis que 50 % de leurs consœurs de la dernière génération sont entrées en union à 24,5 ans. Il faut noter qu'entre l'ancienne génération (21 ans) et la génération intermédiaire (21,5 ans), la différence entre les âges médians d'entrée en première union est négligeable.

V.3.3 - Age médian à la première union selon l'instruction

- *L'entrée en union est plus tardive chez les personnes "instruites" que chez les personnes "moins instruites" et ce, quelle que soit la génération*

L'instruction a été mise en exergue par plusieurs études comme étant un facteur déterminant de l'âge à l'entrée en union, en particulier chez les femmes. Cet effet de l'instruction sur l'entrée en union s'observe également dans le tableau 5.11. Quels que soit la génération et le sexe, les personnes "instruites" entrent plus tardivement en union que celles qui ne le sont pas. Si les âges médians d'entrée en union sont de 20,3 ans dans la première génération, 20 ans dans la deuxième et 23 ans dans la troisième chez les femmes "moins instruites", celles qui sont "instruites" se marient plus tard, l'âge médian à la première union s'élevant à 24,3 ans dans la première génération ; 23,2 ans dans la seconde et 26,8 ans dans la dernière. Cette différence au niveau des âges médians d'entrée en union entre les femmes "instruites" et les femmes "moins instruites" est également observée au sein de la population masculine (tableau 5.11).

Tableau 5.11
Ages médians à la première union par génération selon le niveau d'instruction et le sexe (en année)

Génération	Hommes			Femmes		
	Moins instruits	Instruits	Ensemble	Moins instruites	Instruites	Ensemble
G1940-54	24,0	26,9	25,0	20,3	24,3	21,0
G1955-64	26,0	31,3	29,2	20,0	23,2	21,5
G1965-74	26,6	32,2	31,2	23,0	26,8	24,5

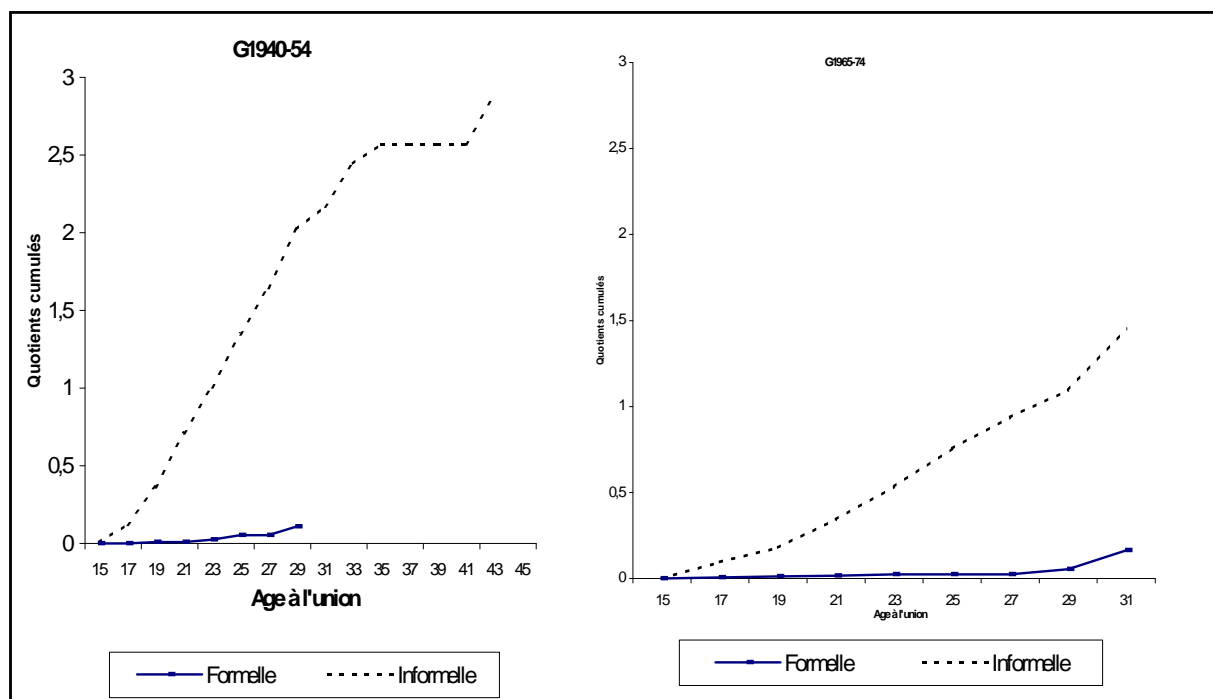
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.3.4 - L'entrée en union selon le type d'union

- *Les individus appartenant aux générations récentes courent un risque élevé d'entrer en union informelle*

Cette section est consacrée à l'analyse des entrées en unions informelles ou formelles. Ce sont des risques concurrents qui sont analysés au moyen de l'estimateur de *Aalen*. L'interprétation de cet estimateur se fait en comparant l'allure des courbes illustrant les entrées en union formelle et les entrées en union informelles. Notre analyse porte sur deux générations féminines, la plus ancienne et la plus jeune. Le graphique 5.3 montre qu'au sein de la génération la plus âgée, les entrées en première union se font plus sous forme informelle que formelle (mariage civil ou religieux ou encore coutumier). Autrement dit, les risques d'entrée en union informelle sont nettement supérieurs aux risques d'entrée en union formelle. Il en est de même chez les femmes de la jeune génération. Néanmoins, ces dernières ont connu une légère augmentation de la formalisation de leurs unions entre 29 ans et 31 ans.

Graphique 5.3
Entrée en union des femmes selon le type d'union et la génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.4 - Le devenir des unions

L'analyse du devenir des unions permet de rendre compte du sort des unions contractées. Il s'agit d'une part, d'apprécier le degré de stabilité pour les deux types d'unions et d'autre part, d'estimer les proportions d'unions non formalisées qui se sont régularisées au cours du temps.

V.4.1 - Formalisation des unions informelles

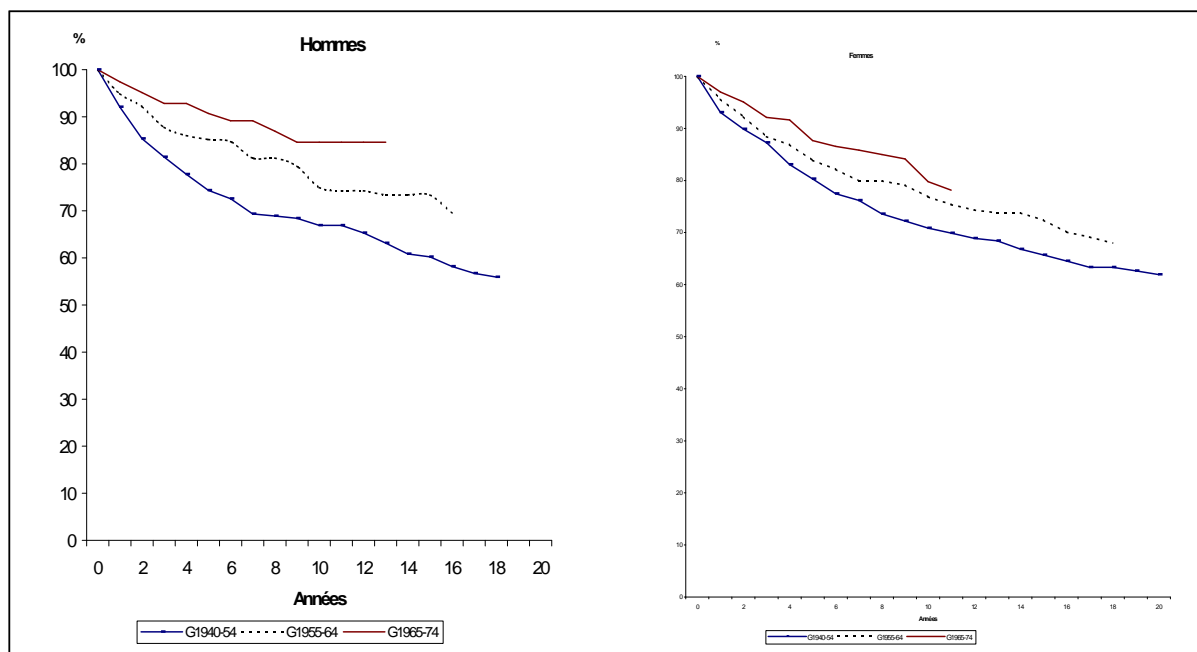
- La formalisation des unions devient de moins en moins fréquente chez les loméens

Les analyses faites jusqu'ici ont révélé qu'à Lomé, les unions contractées sont majoritairement non formalisées. Dans cette section-ci, nous distinguerons les unions informelles qui se sont formalisées par la suite de celles qui sont demeurées informelles. La formalisation d'une union consiste en la remise de la dot (mariage coutumier) ou à la célébration d'un mariage civil ou religieux. Le graphique 5.4 présente l'évolution des proportions de formalisation des unions au cours du temps et par génération. Il se dégage de ce graphique que les femmes et les hommes résidant à Lomé officialisent leurs unions après un certain moment de vie en union libre. On remarque de manière générale que les unions sont de moins en moins formalisées à Lomé chez les hommes. La même constatation est faite au niveau des générations féminines. Dix années après la constitution des unions seulement 33 % des hommes et 29 % des femmes de l'ancienne génération ont procédé à leur formalisation. Ces proportions sont toutefois supérieures à celles de la génération

intermédiaire (25 % d'hommes et 23 % de femmes) et celles de la dernière génération (15 % d'hommes et 20 % de femmes). Le fait que l'officialisation des unions devienne de moins en moins fréquente peut être attribué aux facteurs de changement socio-économique tel que la crise socio-économique qui prévaut dans le pays. En effet, la formalisation des unions s'accompagne de certaines dépenses que certains peuvent avoir du mal à satisfaire, faute d'en avoir les moyens.

Graphique 5.4

Proportion (%) de personnes ayant formalisé leur union au cours du temps par génération et par sexe



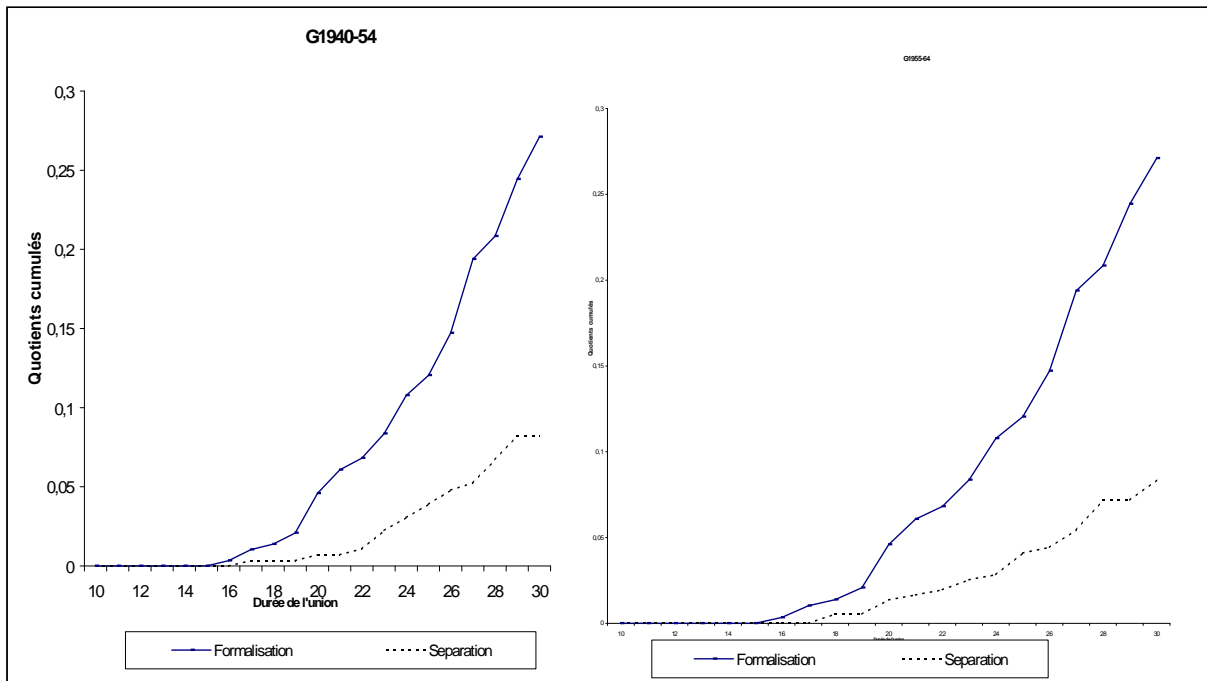
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

V.4.2 - Sortie des unions informelles

- Les sorties d'unions informelles par formalisation sont plus importantes que les sorties par rupture

En dehors des unions qui sont formalisées par après, il en existe qui se terminent par divorce des conjoints ou par décès d'un conjoint. Il s'agit ici d'étudier les risques concurrents entre la formalisation et la rupture des unions informelles au moyen des courbes de *Aalen*. Seules les femmes feront l'objet de cette étude. Toutefois, celles de la plus jeune génération seront écartées de l'analyse parce que d'une part, elles entrent plus tardivement que leurs aînées en union et d'autre part, les proportions de divorcées y sont encore faibles. L'analyse a donc uniquement porté sur la comparaison des sorties d'union informelle des femmes de la génération la plus âgée et celles de la génération intermédiaire. Le graphique 5.5 donne une vue synoptique de ces sorties.

Graphique 5.5
Sortie d'union non formalisée de la population féminine



Source : *Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.*

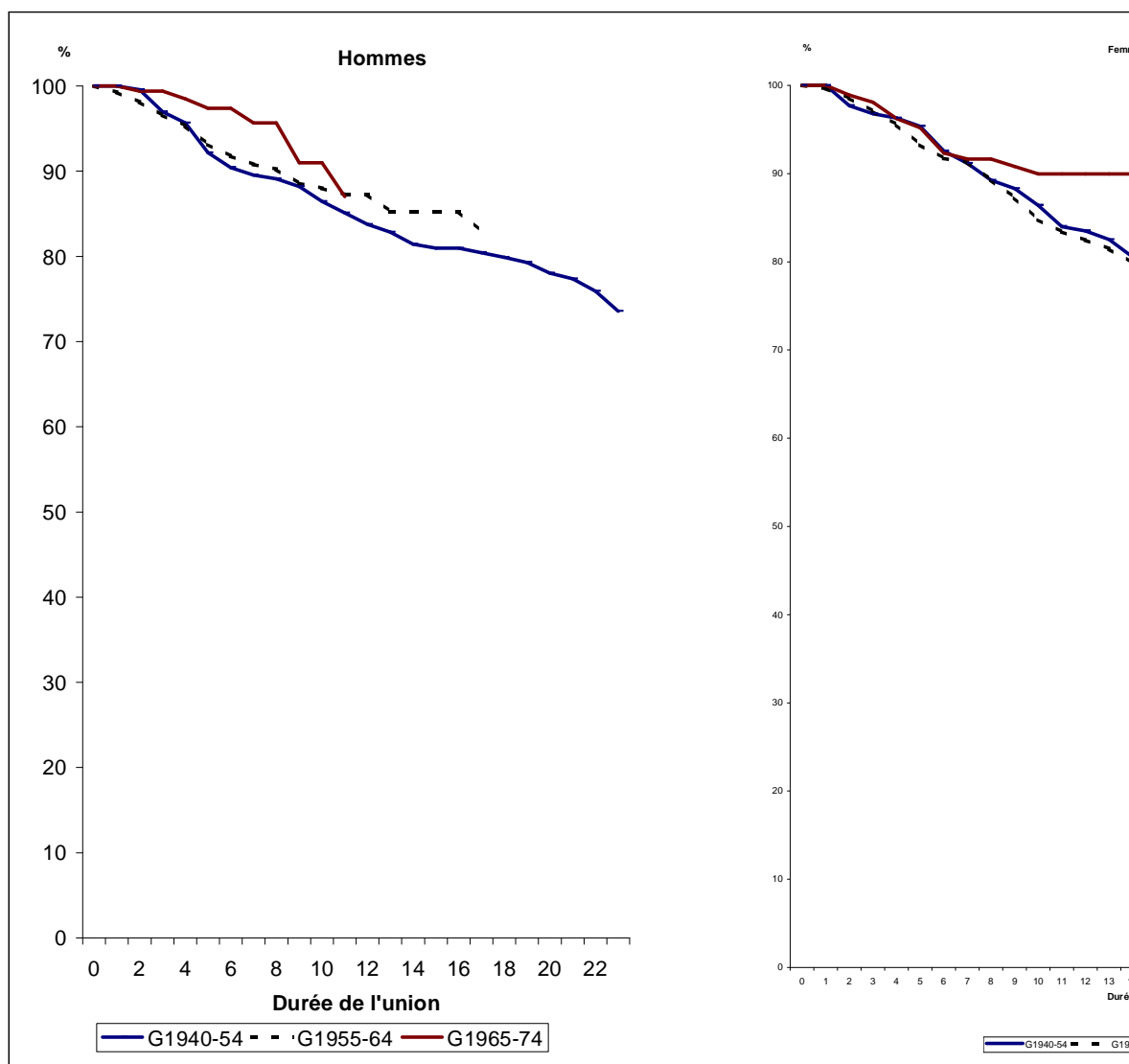
Aussi bien dans l'ancienne génération que dans la génération intermédiaire, on remarque que la pente de la courbe de la formalisation des unions informelles croît alors que celle de la séparation ralentit. Le graphique traduit ainsi le fait que les sorties d'unions informelles par formalisation sont plus importantes que les sorties par rupture. On remarque également pour les deux générations que c'est au-delà de 15 ans de vie commune que nombre d'unions informelles sont légitimées ou rompues.

V.4.3 - La rupture d'union et le remariage

- *A Lomé, hommes et femmes divorcent peu avant cinq ans de vie en union*

La rupture d'union fait allusion au divorce ou à la séparation. Les unions, qu'elles soient formalisées ou non ne sont pas toutes appelées à rester stables. Elles subissent parfois l'influence d'événements perturbateurs qui les conduisent souvent à la dislocation. Ces événements sont entre autres, les difficultés économiques, les problèmes liés à la procréation et aux relations entre conjoints. Dans le graphique 5.6, figurent les proportions de divorcés selon la durée de mariage.

Graphique 5.6
Proportions (en %) de divorcés selon la durée de l'union par sexe et par génération



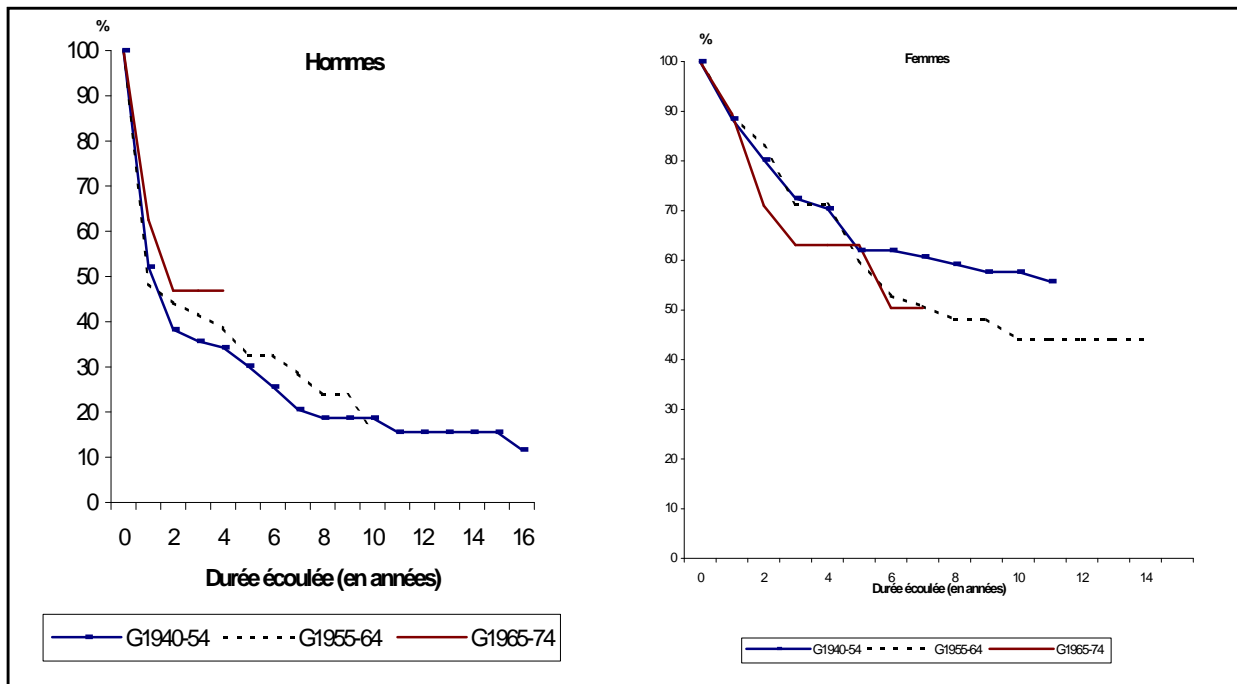
Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Les proportions de divorces enregistrés par génération permettent d'apprécier le degré de stabilité des unions et son évolution au fil des générations. A Lomé, les hommes et les femmes divorcent peu avant 5 ans de mariage. En effet, quels que soit le sexe et la génération, les divorcés n'excèdent pas 8 %. Après 10 ans de vie commune, 86 % des hommes et des femmes de l'ancienne génération demeurent toujours dans l'union contre respectivement 88 % et 85 % parmi les hommes et les femmes de la génération intermédiaire et 91 % chez les plus jeunes. Les unions contractées par les plus jeunes seraient donc plus stables. Parmi les femmes de l'ancienne génération, un peu moins de des trois quarts (73 %) étaient toujours en union après 28 ans de mariage. Le même constat est fait chez 76 % des hommes de la même génération qui, après 22 ans de mariage ne se sont pas séparés.

- Deux années après la rupture d'union, plus de la moitié des hommes se remarient

L'analyse des données de cette enquête permet de connaître la durée entre la première et la deuxième union, c'est-à-dire la durée avant le remariage après la rupture de la première union. Les résultats montrent que 62 % des hommes de l'ancienne génération, 56 % de la génération intermédiaire et 53 % de la jeune génération se sont remariés juste deux ans après la rupture de leur première union. Chez les femmes, après le même nombre d'années, 80 % des femmes les plus âgées, 83 % parmi celles de la génération intermédiaire et 71 % des plus jeunes étaient encore en rupture d'union. Cinq ans après la rupture de l'union, près de 8 hommes sur 10 (77 %) de la jeune génération étaient déjà remariés contre 47 % chez leurs homologues femmes. Ces résultats montrent la fréquence et la rapidité du remariage surtout chez les hommes.

Graphique 5.7
Remariage après la rupture de la première union par sexe et par génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

L'objectif de cette partie était de renseigner sur l'évolution des pratiques matrimoniales à Lomé. C'est ainsi que nous avons tenté dans un premier temps de cerner la situation matrimoniale des loméens et son évolution dans le temps et par génération. La période de célibat devient plus longue dans la jeune génération par rapport aux autres, mais il n'est pas définitif. Parmi les unions, on note une prédominance des unions non formalisées sur les unions formalisées. On retrouve plus de femmes que d'hommes en union formalisée ou en union informelle. A âge égal, le nombre moyen d'unions diminue de l'ancienne génération à la plus jeune. A 30 ans, ce nombre passe de 1,2 à 1,08 chez les femmes.

Dans un second temps, les caractéristiques des unions telles que le type d'union, le régime de l'union et le statut de résidence ont été expliquées. Ainsi, il ressort de l'analyse que de moins en moins, les individus célèbrent le mariage civil. Même s'il n'était pas prépondérant dans la génération la plus âgée, il n'en demeure pas moins vrai que sa proportion était nettement plus élevée chez celle-ci que chez les plus jeunes. En effet, les unions sont d'abord informelles et se formalisent ensuite par la remise de la dot puis par le mariage civil et ce au moment où les conditions financières sont favorables. Cette situation n'arrange guère le statut des femmes dans la mesure où c'est seulement le mariage civil qui leur confère une légitimité donc un certain nombre de droits en cas de rupture. La polygamie est en constante baisse et ce, quels que soit la génération et le sexe. Contrairement aux plus âgés, les jeunes n'optent plus pour la polygamie comme leurs prédécesseurs. Les difficultés économiques et l'inadaptation des nouveaux modèles occidentaux ont été avancés pour expliquer cela même si une nouvelle forme de polygamie "informelle" tend à s'installer et qui consiste à être mariée

tout en étant en union libre avec une autre femme. On note de plus en plus des cohabitations dans des unions informelles.

On observe un recul de l'âge à la première union au fil des générations aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La transition s'est opérée chez les hommes entre les deux premières générations alors que chez les femmes, elle est récente (entre la génération intermédiaire et la plus jeune). De la génération ancienne à la jeune génération, l'âge médian à la première union est respectivement de 21 ans, 21,5 ans et 24,5 ans pour les femmes et de 25 ans, 29,2 ans et 31,2 ans pour les hommes. Comme on le constate, l'entrée en union est tardive pour ces derniers. La scolarisation en est pour quelque chose et surtout au niveau des femmes.

Les résultats de l'analyse de l'issue des unions ont montré que certaines unions non formalisées au départ sont formalisées après. Toutefois, la formalisation des unions devient de moins en moins fréquente au fil du temps. En prenant pour élément de comparaison les dix années après la constitution des unions, on constate que la formalisation intervient pour une grande proportion d'hommes (33 %) et de femmes (29 %) de l'ancienne génération. Ces proportions sont supérieures à celles de la génération intermédiaire (25 % des hommes et 23 % des femmes) et à celles de la jeune génération (15 % d'hommes et 20 % de femmes). La crise, en amenuisant les ressources financières des jeunes générations, semble les contraindre à différer la formalisation de leurs unions, lesquelles exigent parfois des dépenses importantes.

Les sorties d'unions informelles se font non seulement par formalisation mais aussi par séparation. Il est ressorti de l'analyse des sorties d'unions informelles entre les deux premières générations féminines que les sorties par formalisation sont plus fréquentes que les sorties par séparation. Il faut signaler de même que peu d'unions sont rompues au cours de 5 premières années de leur existence à Lomé. Les résultats montrent que les femmes tout comme les hommes divorcent peu, quand l'union est récente et ce, quel que soit le type d'union. Pour ceux qui se séparent, le remariage est presque instantané surtout chez les hommes en rupture de leur première union. Une plus longue période observée chez les femmes découlerait probablement du fait que plus fragiles, elles cherchaient à contracter une union plus sûre que la précédente.

CHAPITRE VI

EVOLUTION DE LA VIE GENESIQUE A LOME

La fécondité du Togo a amorcé une transition à la baisse. En effet, l'indice synthétique de fécondité (ISF), au niveau national a baissé d'un point entre 1988 et 1998, passant de 6,6 enfants en 1988 à 5,4 enfants en 1998. D'après les résultats de l'EDSTII-98, l'ISF à Lomé se situe à 2,9 alors qu'il est de 3,8 dans les autres villes. L'enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo permet de mesurer de façon particulière l'évolution de la vie génésique des femmes de Lomé et de son agglomération.

L'objectif de ce chapitre est de cerner les comportements de reproduction à Lomé dans un contexte de crise à partir des paramètres d'entrée en vie féconde et d'espacement des naissances. Nous allons dans un premier temps, appréhender la descendance moyenne atteinte par le nombre moyen d'enfants par femme ou homme de chaque génération. Dans un second temps, nous mettrons en relation la fécondité des femmes ou des hommes et leur niveau d'instruction. Enfin, nous traiterons de l'intervalle entre deux naissances successives pour les femmes.

VI.1 - Les descendances selon la génération à Lomé

VI.1.1 - Nombre moyen d'enfants par génération et par âge

Le nombre moyen d'enfants nés vivants a sensiblement baissé au cours des 3 dernières décennies. En effet, alors que les femmes de la génération 1940-54 avaient 2,4 enfants à 30 ans, celles de la génération intermédiaire et de la génération la plus jeune en avaient eu respectivement 2,0 et 1,7 au même âge. Ce constat est valable à tous les âges. Ainsi, à 35 ans les femmes de la génération la plus âgée avaient 3,3 enfants contre 2,6 pour la génération intermédiaire. La descendance atteinte par les hommes n'échappe pas à cette tendance. A 35 ans, une diminution de 1,7 enfants est observée entre génération la plus âgée et la génération intermédiaire. Par ailleurs, les femmes de la génération intermédiaire ont 2,0 enfants à 30 ans alors que les hommes de cette génération n'en ont que 1,0 au même âge (tableau 6.1).

Tableau 6.1
Nombre moyen d'enfants nés vivants à âges fixes selon la génération et le sexe

Génération	Hommes				
	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
G1940-54	0,10	0,68	1,91	3,24	4,44
G1955-64	0,08	0,45	1,01	1,52	2,53
G1965-74	0,01	0,23	0,82	-	-
	Femmes				
	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
G1940-54	0,36	1,35	2,43	3,30	3,89
G1955-64	0,30	1,10	1,96	2,57	3,22
G1965-74	0,22	0,75	1,68	-	-

« - » : non concerné

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VI.1.2 - Fécondité et niveau d'instruction

Dans cette section, nous essayerons de mettre en évidence les relations entre la descendance atteinte par les trois générations au fil du temps et leur niveau d'instruction. Pour cela, nous avons classé les générations en deux sous-ensembles selon le niveau d'instruction : les individus ayant atteint au plus le niveau primaire sont considérés comme "moins instruits" et ceux ayant au moins le niveau secondaire sont classés comme "plus instruits". Il est généralement admis que le niveau d'instruction a une influence sur le niveau de fécondité des individus en agissant notamment sur leur attitude vis-à-vis de la contraception, leurs préférences en matière de fécondité et leur calendrier d'entrée en union.

Le premier constat qui découle des résultats consignés dans le tableau 6.2 est que le niveau de fécondité baisse au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Dans l'ensemble, les "instruits" ont moins d'enfants que les "moins instruits" à âge égal. Ainsi, à 40 ans, un écart d'environ un enfant est observé entre les "moins instruits" et les "instruits" de la génération la plus âgée. Les premiers avaient déjà 4,9 enfants à 40 ans alors que les seconds n'en ont eu que 4,0 au même âge. Les hommes de la génération intermédiaire présentent les mêmes similitudes. A 35 ans, les hommes de cette génération ayant au moins le niveau secondaire (1,1 enfants) ont un enfant de moins que ceux n'ayant pas dépassé le niveau primaire (2,3 enfants). Cet écart est plus important à 40 ans ; les "moins instruits" avaient 3,5 enfants contre 1,8 pour les "instruits" de la génération intermédiaire. Une tendance similaire est observée dans la plus jeune génération où l'on note une différence de 0,7 enfant entre les "moins instruits" et les "instruits" à 30 ans.

Le second constat est que la baisse de la fécondité est générale et s'étend aux "moins instruits" et aux "instruits". La montée du niveau d'éducation au fil des années n'est pas la seule cause de cette baisse. En effet, à 35 ans, les "moins instruits" de la génération la plus âgée avaient déjà 3,5 enfants contre seulement 2,3 enfants pour les "moins instruits" de la génération intermédiaire. Chez les "instruits", un écart légèrement plus important est observé avec 3,0 enfants pour l'ancienne génération et 1,1 enfants pour la génération intermédiaire.

Tableau 6.2
: Nombre moyen d'enfants selon le niveau d'instruction et l'âge par génération

Génération	Hommes			
	Niveau d'instruction			
	Age	Moins instruits	Instruits	Ensemble
G1940-54	25 ans	0,8	0,6	0,7
	30 ans	2,1	1,7	1,9
	35 ans	3,5	3,0	3,2
	40 ans	4,9	4,0	4,4
G1955-64	25 ans	0,8	0,3	0,4
	30 ans	1,6	0,7	1,0
	35 ans	2,3	1,1	1,5
	40 ans	3,5	1,8	2,5
G1965-74	25 ans	0,4	0,2	0,2
	30 ans	1,3	0,6	0,8
Génération	Femmes			
	Niveau d'instruction			
	Age	Moins instruites	Instruites	Ensemble
G1940-54	25 ans	1,5	0,8	1,4
	30 ans	2,7	1,6	2,4
	35 ans	3,6	2,3	3,3
	40 ans	4,3	2,8	3,9
G1955-64	25 ans	1,3	0,8	1,1
	30 ans	2,3	1,5	2,0
	35 ans	2,9	2,1	2,6
	40 ans	3,4	2,8	3,2
G1965-74	25 ans	1,0	0,4	0,8
	30 ans	2,0	1,1	1,7

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Tout comme les hommes, les femmes "instruites" ont dans l'ensemble moins d'enfants que les "moins instruites". A 35 ans, les "moins instruites" ont 1,3 enfants de plus que les "instruites" de la génération la plus âgée ; cet écart augmente à 1,5 enfants à 40 ans. Une différence de 0,8 enfant est observée pour la génération intermédiaire à 35 ans. Les "moins instruites" et les "instruites" de la jeune génération ont respectivement 2,0 enfants et 1,1 enfants à 30 ans. L'écart entre les "moins instruites" et les "instruites" augmente avec l'âge.

Il faut remarquer également que le nombre d'enfants nés vivants diminue pour un même niveau d'instruction lorsqu'on passe de la génération la plus âgée à la génération la plus jeune. En effet, à 30 ans, les "moins instruites" de la génération la plus âgée avaient en moyenne 2,7 enfants contre 2,3 pour celles de la génération intermédiaire. A 25 ans, les "instruites" de la génération la plus âgée ont eu en moyenne 0,8 enfant contre respectivement 0,8 et 0,4 enfant pour la génération intermédiaire et la génération la plus jeune. C'est dire donc que l'aspiration à une descendance atteinte faible est observée dans toutes les générations quel que soit le niveau d'instruction.

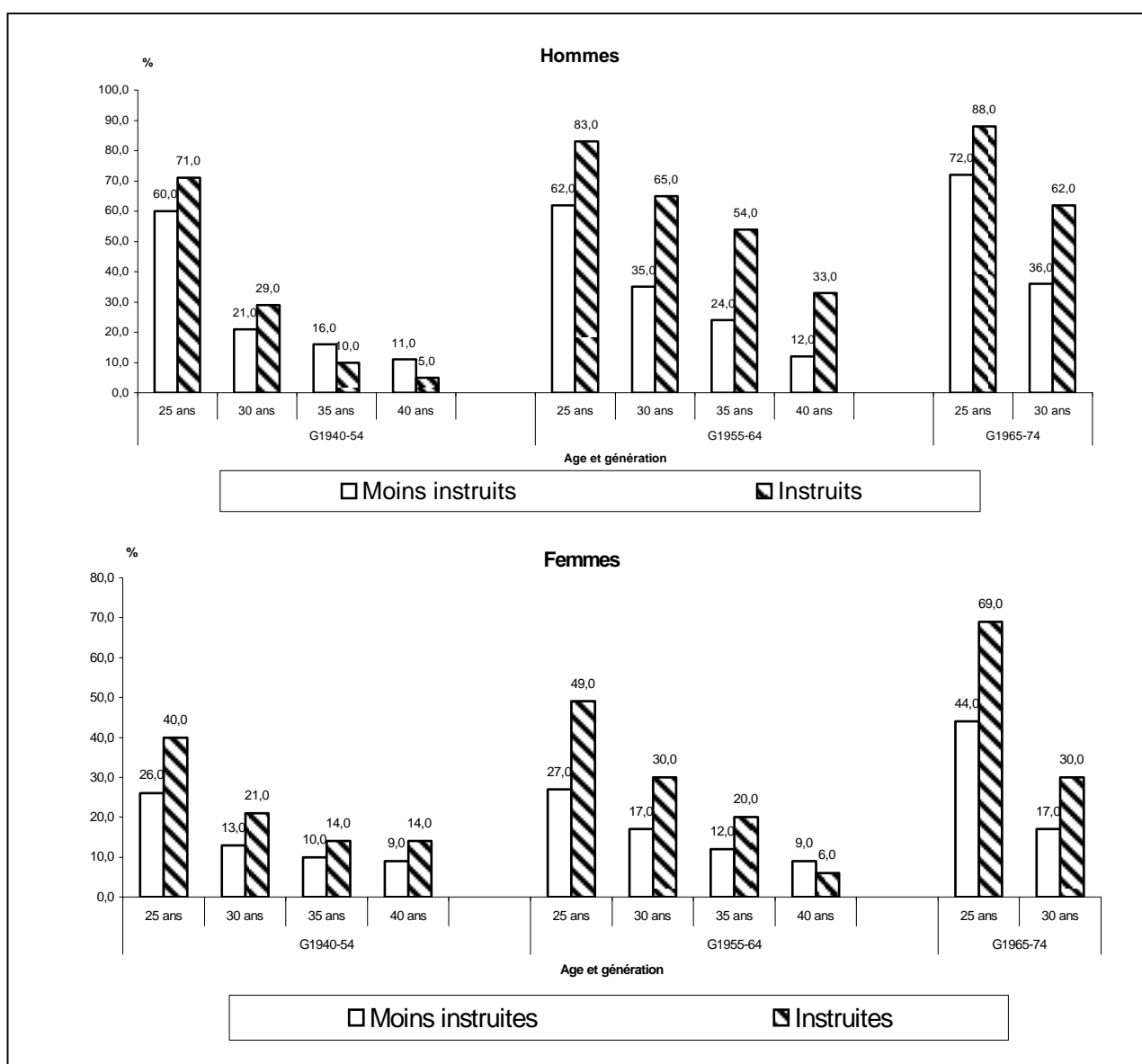
Par ailleurs, les "moins instruites" ont pris une avance par rapport aux "instruites" dans le calendrier d'entrée en vie féconde. En effet, les "instruites" de l'ancienne génération ont

atteint une descendance de 2,8 enfants à 40 ans alors que les "moins instruites" de la même génération ont atteint presque le même nombre (2,7) à 30 ans. Au sein de la génération intermédiaire, les "instruites" ont eu en moyenne 2,1 enfants à 35 ans alors que les "moins instruites" ont déjà atteint 2,3 enfants à 30 ans.

De plus, parmi les femmes de la génération la plus âgée, 40 % des "instruites" étaient encore nullipares à 25 ans alors que seules 26 % des "moins instruites" étaient sans enfant à cet âge. Dans la génération intermédiaire, 27 % des "moins instruites" étaient sans enfant à 25 ans contre 49 % pour les "instruites" (graphique 6.1). Chez les hommes, on enregistre des proportions plus élevées de nullipares. Au sein de la génération la plus jeune, respectivement 36 % et 62 % des "moins instruits" et des "instruits" étaient nullipares à 30 ans. (graphique 6.1).

Graphique 6.1

Proportion (%) de nullipares selon le niveau d'instruction, le sexe et par génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VI.2 - L'entrée en vie féconde

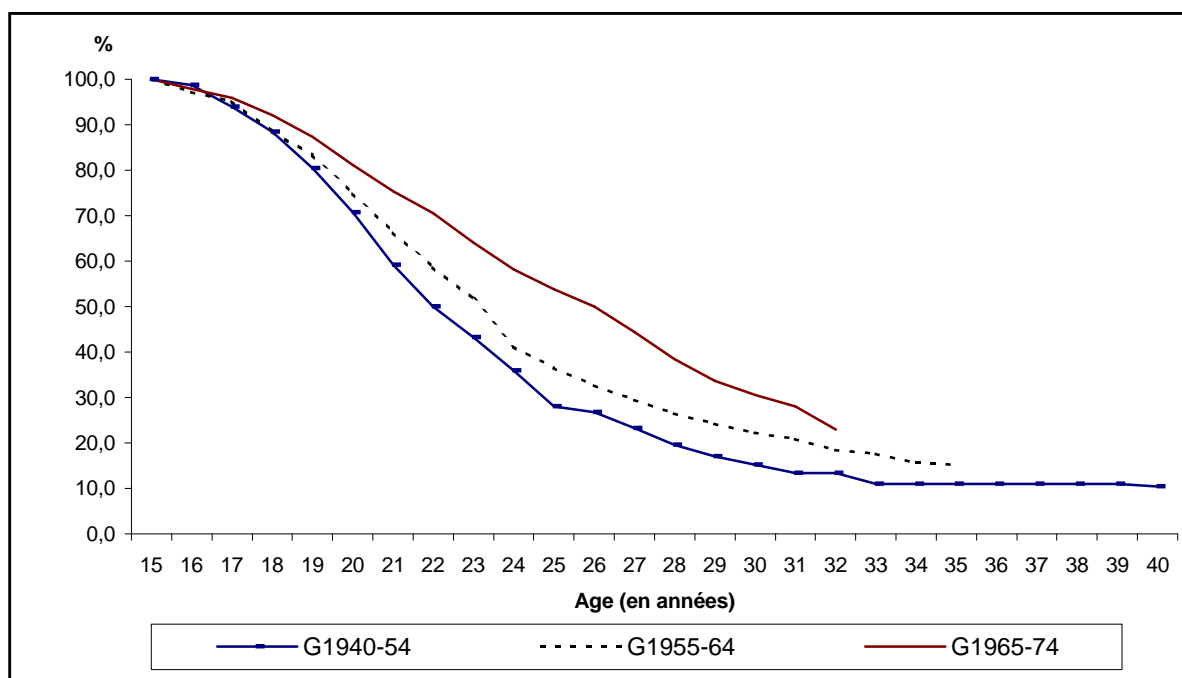
VI.2.1 - L'âge d'arrivée du premier enfant

- L'âge d'entrée en vie féconde dans les jeunes générations recule

Le recul de l'âge à la première naissance est une des raisons de la baisse de la fécondité. L'entrée en vie féconde est de plus en plus tardive pour les jeunes générations. Ainsi, à 25 ans, 72 % des femmes de la génération la plus âgée avaient déjà eu leur premier enfant tandis que seulement 63 % de celles de la génération intermédiaire et 46 % de celles de la génération la plus jeune ont connu leur première naissance à cet âge. Une différence similaire est observée à 30 ans. A cet âge, 85 % de femmes de la génération la plus âgée ont eu au moins un enfant contre 78 % de celles de la génération intermédiaire et 69 % pour la génération la plus jeune (graphique 6.2).

Un autre indicateur permettant d'appréhender le recul de l'entrée en vie féconde est l'âge médian à la première naissance. Pour les femmes âgées présentes à Lomé à 15 ans, l'âge médian à la première naissance augmente de génération en génération. Il est de 22,4 ans pour la génération la plus ancienne ; de 23,2 ans pour la génération intermédiaire et de 26,0 ans pour la plus jeune génération. Les tests statistiques montrent que ces différences sont significatives entre les deux générations extrêmes d'une part et les deux générations les plus jeunes d'autre part.

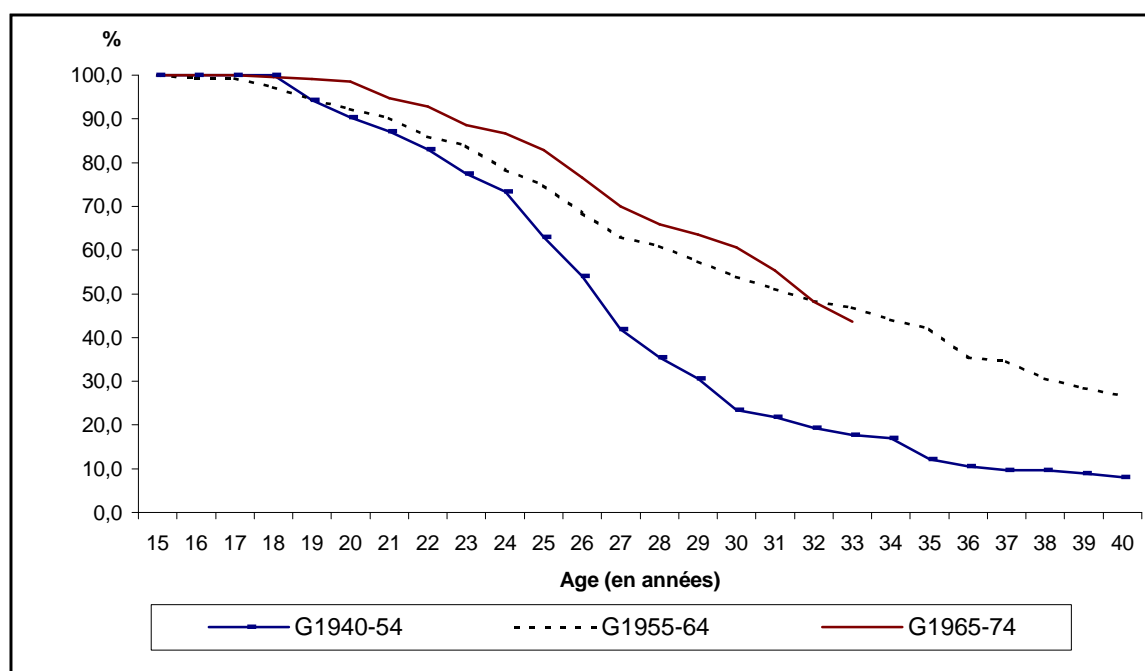
Graphique 6.2
Proportion (%) de femmes n'ayant pas eu leur premier enfant selon l'âge



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Le retard dans le calendrier de la fécondité s'observe également chez les hommes des trois générations. Par exemple, pour les hommes présents à Lomé à 15 ans, l'âge médian à la première naissance est passé de 26,2 ans pour la génération la plus âgée à respectivement 31,7 ans et 31,8 ans pour la génération intermédiaire et la jeune génération. A 30 ans, un quart (23 %) seulement des hommes de l'ancienne génération n'a pas eu son premier enfant, alors que la moitié au moins des hommes de la génération intermédiaire (54 %) et les trois-cinquièmes de ceux de la jeune génération (61 %) n'en ont pas encore eu à cet âge (graphique 6.3). Ces différences significatives entre la génération la plus âgée et la génération la plus jeune d'une part, et entre la génération intermédiaire et la génération la plus âgée d'autre part sont confirmées par les tests statistiques.

Graphique 6.3
Proportion d'hommes n'ayant pas eu leur premier enfant selon l'âge



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Il est important de remarquer que la plupart des premières naissances surviennent quand la femme est en union. En effet, comme le montre le tableau 6.3, la première naissance intervient peu de temps après l'entrée en union. Ainsi, la génération la plus ancienne d'hommes est entrée en union à 25 ans et est entrée en vie féconde à 26,2 ans. La génération suivante a eu la première naissance à 31,7 ans bien qu'elle soit déjà entrée en union à 29,9 ans. Chez les femmes, le premier enfant est arrivé 1,4 ans après la première union pour la génération la plus âgée, 1,7 ans pour la génération intermédiaire et 1,5 ans pour la génération la plus jeune.

Tableau 6.3
**Age médian à la première union et à la première naissance
pour les individus socialisés à Lomé à 15 ans**

Génération	Hommes	
	Première union	Premier enfant
G1940-54	25,0	26,2
G1955-64	29,9	31,7
G1965-74	30,6	31,8
	Femmes	
	Première union	Premier enfant
G1940-54	21,0	22,4
G1955-64	21,5	23,2
G1965-74	24,5	26,0

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

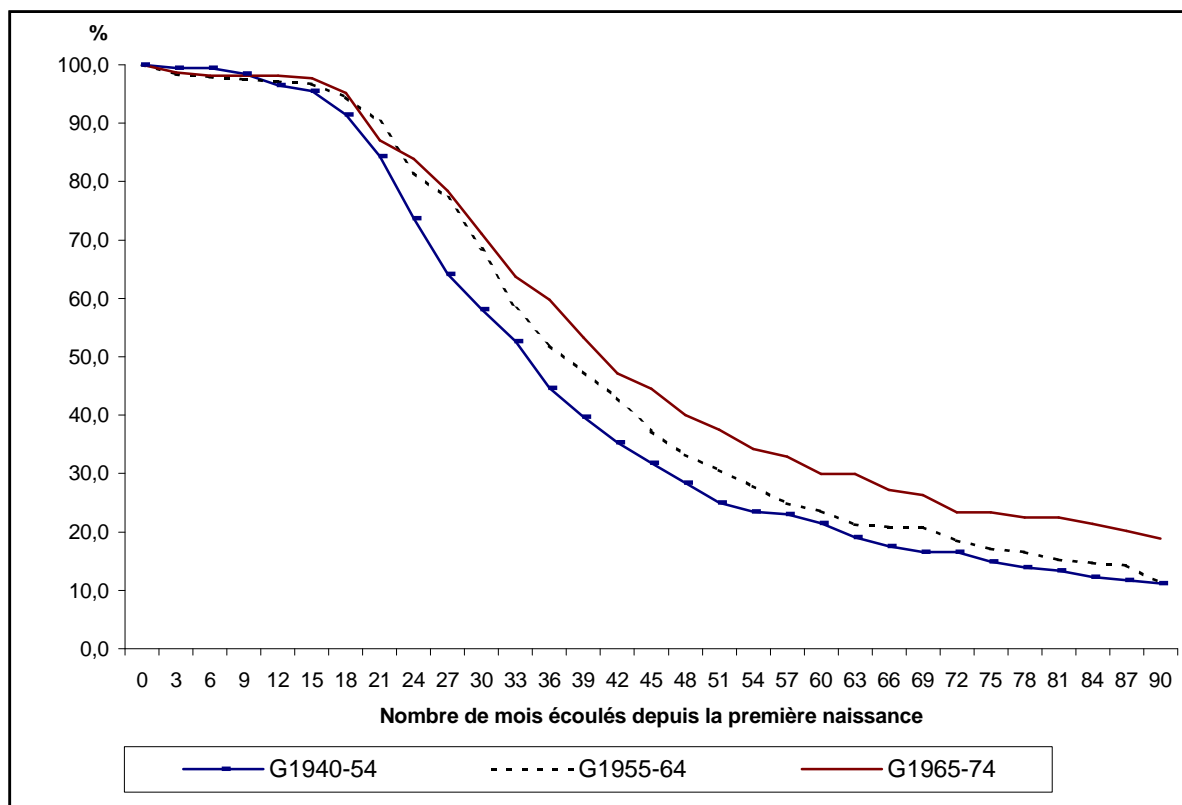
VI.2.3 - Intervalle intergénéral

Il est généralement admis que l'intervalle intergénéral c'est-à-dire l'intervalle entre 2 naissances successives a une influence sur le nombre d'enfants qu'une femme peut avoir au cours de sa vie féconde. Un intervalle intergénéral long retarde l'arrivée du prochain enfant, diminue ainsi la descendance finale des femmes et réduit également la mortalité des enfants. Généralement, les naissances intervenues moins de 2 ans après les précédentes sont considérées comme des naissances à risque.

L'espacement des naissances est de plus en plus long au fil du temps et concerne toutes les générations. Si on ne considère que les deux premières naissances des femmes, l'intervalle intergénéral médian varie de 36 mois pour la génération la plus âgée à respectivement 43 mois et 48 mois pour la génération intermédiaire et la jeune génération, soit une augmentation d'un an entre la plus ancienne génération et la plus jeune. Les tests statistiques montrent que les différences sont significatives au seuil de 5 % entre les générations prises deux à deux. D'après l'EDSTII-98, l'intervalle entre deux naissances successives des femmes âgées de 15 à 49 ans est de 41 mois à Lomé.

On obtient des résultats similaires si l'on ne prend en compte que les femmes en union. Ainsi, la moitié des femmes en union de la génération la plus âgée ont eu leur second enfant 35 mois après la naissance du premier enfant. Cet intervalle est plus grand au sein des deux jeunes générations ; il est de 38 mois pour la génération intermédiaire et de 41 mois pour la jeune génération (graphique 6.4). Par ailleurs, deux ans après la naissance du premier enfant, 26 % des femmes en union de l'ancienne génération ont déjà leur second enfant ; cette proportion est de 19 % pour la génération intermédiaire et 16 % pour la jeune génération.

Graphique 6.4
Proportion (%) de femmes en union n'ayant pas encore eu leur second enfant selon le nombre de mois écoulés depuis la première naissance



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

La diminution de la fécondité résulte d'un net recul de l'âge d'entrée en vie féconde et touche tous les niveaux d'éducation. Ce dernier constat suppose que d'autres facteurs contribuent à cette baisse : on peut penser à la contraception et notamment à l'avortement qui est de plus en plus évoqué comme déterminant de la baisse de la fécondité en Afrique. On devrait donc continuer à encourager l'utilisation de la contraception tout en permettant aux populations et spécifiquement aux jeunes filles d'élever leur niveau d'instruction ; ce qui pourrait les prédisposer davantage à décider librement de leur vie féconde. Par ailleurs, l'apparition des nouveaux comportements matrimoniaux caractérisés par les nouvelles formes d'union et de résidence conjugale pourrait avoir contribué à cette baisse.

CHAPITRE VII

ITINERAIRE RESIDENTIEL ET ACCES AU LOGEMENT

L'extension rapide de Lomé et sa densification imposent de véritables défis dont celui de l'aménagement de l'espace et de la fourniture de logements en nombre suffisant. Cet enjeu est d'autant plus préoccupant que le contexte de crise économique que connaît le Togo tend à aggraver la situation résidentielle des différentes générations de loméens.

Dans ce chapitre, nous allons décrire l'évolution des conditions d'habitat à Lomé au cours des trente dernières années tout en définissant les différents mécanismes d'émancipation résidentielle¹⁷ dans la ville de Lomé et son agglomération. Il s'agit principalement de cerner le processus d'insertion résidentielle des migrants en ville, c'est-à-dire leur accès au logement (de l'hébergement auprès de quelqu'un à la construction de son propre logement en passant par la location).

L'insertion résidentielle sera saisie ici par deux indicateurs. Le premier concerne la sortie de l'hébergement qui constitue une étape importante du processus d'émancipation d'un individu. Pour les natifs, sortir du domicile parental est un signe avant coureur de la constitution d'un nouveau ménage ou d'une nouvelle famille et peut signifier également le début d'une certaine autonomie financière. Pour les migrants, cela peut marquer le début d'une réelle insertion résidentielle dans la ville d'accueil. Le second indicateur est l'accès à la propriété. Accéder à son propre logement est un but recherché par une large frange de la population togolaise. Mais avant de parler de l'insertion résidentielle proprement dite, nous allons donner une vue d'ensemble de l'intensité de la migration et de l'origine géographique des immigrants à Lomé.

III.1 - Les caractéristiques de la migration à Lomé

Selon le dernier recensement de la population de 1981, 21,5 % des habitants du Togo ne résidaient pas dans leur préfecture de naissance. Ce taux est de 16,6 % en 1998 à Madagascar et 18,4 % en 1993 en Guinée. Des taux plus élevés sont observés dans d'autres pays comme le Cameroun (32,0 % en 1987) et la Côte d'Ivoire (36,3 % en 1993). Plusieurs auteurs ont montré que Lomé constitue la principale destination des migrants au Togo. Les villes secondaires ne servent que de points de relais pour certains migrants. Dovi (1997) précise que « *comme dans toutes les grandes villes, les migrations constituent une part importante dans le poids démographique de Lomé* ». Pour l'auteur, plus que la croissance naturelle, ce sont les mouvements migratoires qui ont entraîné la croissance de la population de cette ville. La ville de Lomé qui abrite déjà 62 % de la population urbaine du pays, attire la majeure partie des candidats à l'exode rural.

Dans cette partie, nous définissons les migrants comme les individus résidant à Lomé et qui sont nés hors de Lomé. Les deux tiers environ (65 %) d'individus enquêtés à Lomé n'ont pas été nés.

¹⁷ L'expression « *autonomie résidentielle* » est également utilisée pour désigner la sortie de l'hébergement (par les parents ou parfois par de tierces personnes) pour accéder à la location ou à la propriété.

D'après le tableau 7.1, la proportion de migrants tend à diminuer lorsqu'on passe de la génération la plus ancienne à la génération la plus jeune. Dans la génération la plus âgée, en effet, l'on retrouve 70 % d'hommes nés hors de Lomé ; cette proportion passe à 60 % dans la plus jeune génération. La proportion de femmes migrantes est passée de 69 % dans l'ancienne génération à 67 % dans la génération intermédiaire et à 61 % dans la génération la plus jeune.

Tableau 7.1
Proportion (%) de migrants (nés hors Lomé) par génération et par sexe

Sexe	Génération		
	G1940-54	G1955-64	G1965-74
Masculin	70,1	72,1	59,6
Féminin	69,0	67,1	60,7
Ensemble	69,5	69,6	60,2

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Nous avons ensuite cherché à connaître l'origine géographique des migrants de Lomé. Celle-ci a été définie comme leur lieu de naissance. Il ressort des résultats que les migrants de Lomé viennent principalement de l'intérieur du Togo ; et les migrants natifs d'une localité rurale semblent être les plus nombreux à Lomé. D'autres études ont déjà relevé l'exode rural vers Lomé. Chez les hommes, 59 % des migrants viennent du milieu rural ; cette proportion est de 51 % chez les femmes (tableau 7.2). Par ailleurs, il y a une proportion non négligeable d'individus nés à l'étranger ; les deux-tiers environ de ceux-ci viennent du Ghana (44 %) et du Bénin (22 %).

Tableau 7.2
Répartition (en %) des immigrants par sexe et par génération selon leur origine géographique

Origine géographique des immigrants				
	Hommes			Effectif
	Togo rural	Togo urbain	Etranger	
G1940-54	62,5	24,5	13,1	161
G1955-64	59,4	22,9	17,7	284
G1965-74	57,6	24,4	18,1	373
Ensemble	59,1	23,9	17,0	818
	Femmes			Effectif
	Togo rural	Togo urbain	Étranger	
G1940-54	50,6	23,5	25,9	166
G1955-64	56,3	23,2	20,5	277
G1965-74	48,2	26,4	25,4	413
Ensemble	51,3	24,8	23,9	856

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VII.2 - Évolution des caractéristiques du logement

VII.2.1 - Le type d'habitat

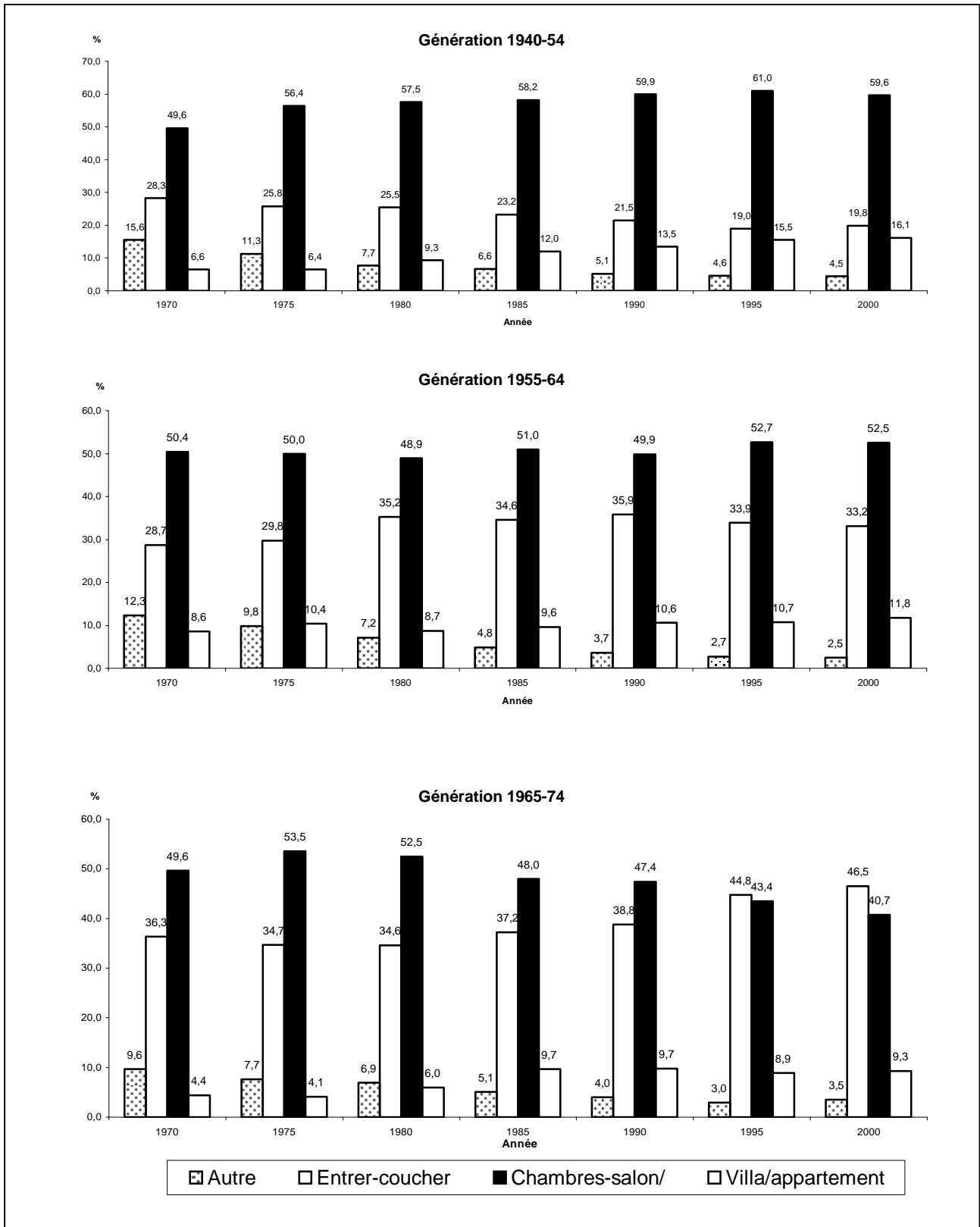
Habiter dans un logement décent est une aspiration légitime de tout individu. Néanmoins, les conditions économiques ne sont pas identiques et l'habitat apparaît de plus en plus comme un signe de différenciation sociale des individus. Nous avons distingué quatre formes de logement : l'"entrer-coucher" qui est un logement d'une pièce, le type "chambres-salon" qui est constitué des logements à une ou plusieurs chambres et d'un salon, la "villa/appartement" qui est une maison de type moderne, la catégorie "autre" qui regroupe le logement de type traditionnel et d'autres formes de logement.

- L'habitat de type "chambres- salon" prédomine à Lomé

Toutes générations confondues, le logement de type "chambres-salon" constitue le principal type d'habitat des loméens. En 1975, la proportion d'individus logés dans ce type d'habitat est de 56 % pour la génération la plus âgée, 50 % pour la génération intermédiaire et 54 % pour la jeune génération (graphique 7.1). En 2000, ces proportions sont respectivement de 60 %, 53 % et 41 %. La prédominance de ce type d'habitat se fait au détriment du type "entrer-coucher". En effet, sauf pour la plus jeune génération, la proportion d'individus logés dans un "entrer-coucher" décroît plus ou moins régulièrement au fil du temps. Pour cette génération, la proportion d'individus ayant résidé dans le type "entre-coucher" croît alors que celle d'individus habitant le type "chambres-salon" décroît. Les habitations de type "villa/appartement" sont les moins répandues à Lomé comme le montre le graphique 7.1. Cependant, ce type d'habitat semble se répandre plus rapidement au fil du temps. En 1975, respectivement 6 %, 10 % et 4 % d'individus de la vieille génération, de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont résidé dans ce type d'habitat. En 2000, ces proportions sont passées respectivement à 16 %, 12 % et 9 %.

En résumé, c'est l'habitat de type "chambres-salon" qui est le plus répandu à Lomé. Les logements modernes du genre "villa/appartement" sont rares et restent l'apanage d'une infime partie de la population.

Graphique 7.1
Évolution du type d'habitat à Lomé



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VII.2.2 - Accès à l'eau et à l'électricité

Disposer de l'électricité et de l'eau dans un ménage est généralement tributaire du pouvoir économique du ménage et de la couverture géographique des réseaux de distribution de ces deux biens publics. Ainsi, ne pas être raccordé à l'une ou l'autre ne signifie pas forcément que le ménage concerné n'en a pas les moyens. Cela peut s'expliquer par le fait que le quartier où réside le ménage n'est pas desservi par les réseaux de distribution. Pour cerner la disponibilité de l'électricité et de l'eau dans les ménages de Lomé, nous avons calculé les proportions d'individus bénéficiant de ces deux services dans leur logement à différentes périodes (entre 1970 et 2000) pour toutes les générations. Le graphique 3.2 montre une allure presque identique pour les courbes d'une génération à l'autre.

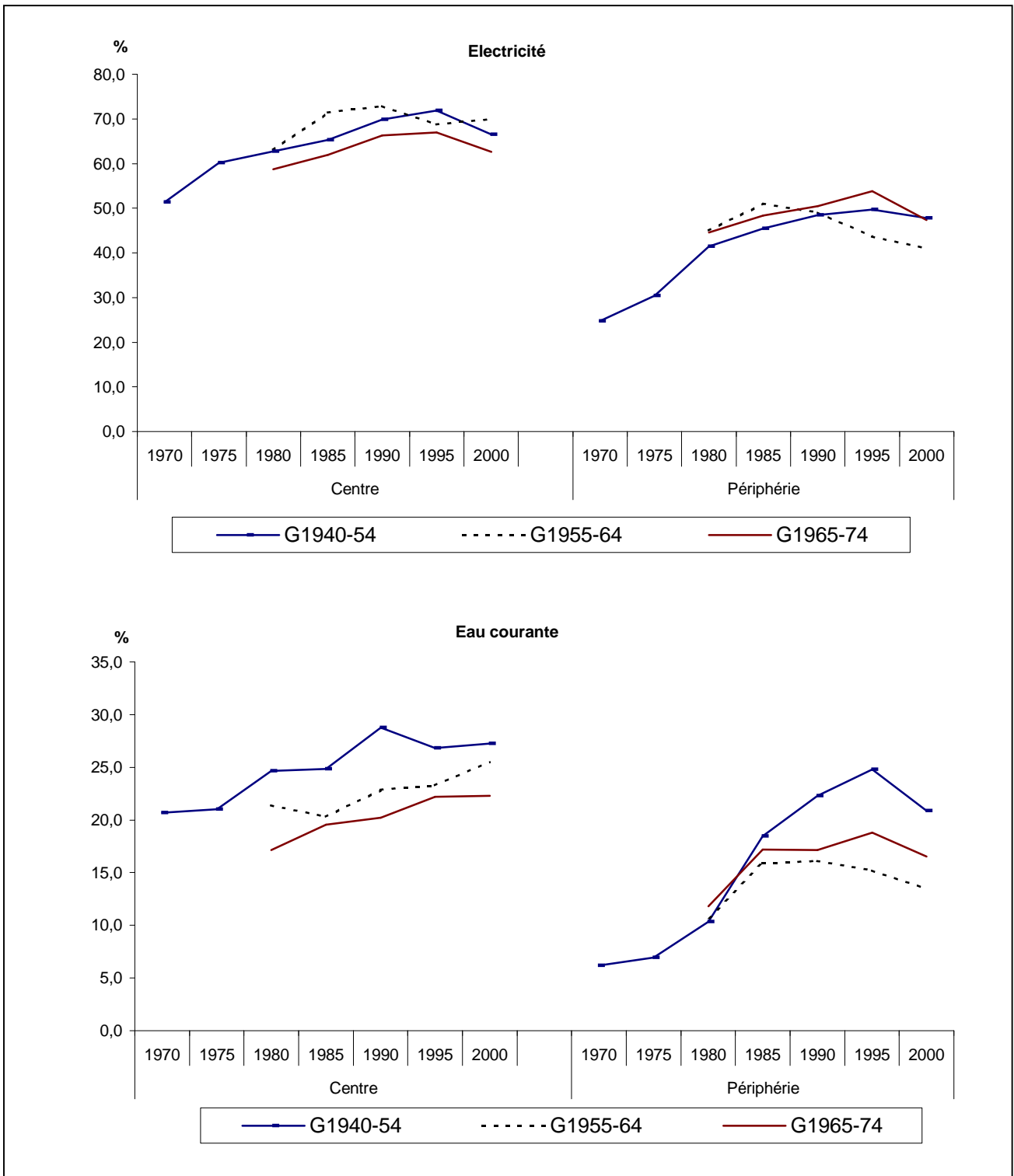
- La proportion d'individus disposant de l'électricité croît régulièrement et est plus importante que celle des individus ayant de l'eau courante dans leur logement

La proportion d'individus disposant de l'électricité dans leur logement croît régulièrement ; elle est toujours plus importante dans le centre que dans la périphérie. Ainsi, en 1970, 50 % d'individus habitant le centre disposaient de l'électricité dans leur logement contre 32 % dans la périphérie. En 2000, cette proportion est de 65 % dans le centre contre 46 % dans la périphérie. Quelle que soit la génération, les individus habitant le centre de Lomé sont dans une proportion plus importante que ceux de la périphérie à disposer de l'électricité dans leur logement (graphique 7.2). En effet, en 1970, la proportion d'individus de la vieille génération disposant de l'électricité est deux fois plus importante dans le centre (51 %) que dans la périphérie (25 %). Pour la même génération, cette proportion est passée à 67 % dans le centre contre 49 % dans la périphérie en 2000. Tout porte à croire que la fourniture en électricité ne suit pas l'extension de la ville.

- L'adduction en eau courante demeure faible

A l'opposé de l'accès relativement large - à l'électricité à Lomé, l'accès à l'eau courante demeure faible et ce, de génération en génération. Elle est toujours plus importante dans le centre que dans la périphérie. En 2000, dans le centre, respectivement 27 %, 26 % et 22 % d'individus de la génération ancienne, de la génération intermédiaire et de la génération la plus jeune disposent de l'eau courante dans leur logement ; alors que ces proportions sont respectivement de 21 %, 14 % et 17 % dans la périphérie (graphique 7.2). Les résultats de l'EDSTII-98 donnent pour Lomé une proportion de 18 % de ménages ayant de l'eau courante dans leur logement, ce qui est proche de nos résultats. On note tout de même qu'il y a 85 % de ménages à Lomé qui consomment de l'eau courante en 2000. Cet écart se justifie probablement par le développement à Lomé du commerce de l'eau courante. On note ici également que l'adduction en eau courante n'a pas suivi le rythme d'extension de la ville de Lomé.

Graphique 7.2
Accès à l'électricité et à l'eau à Lomé



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

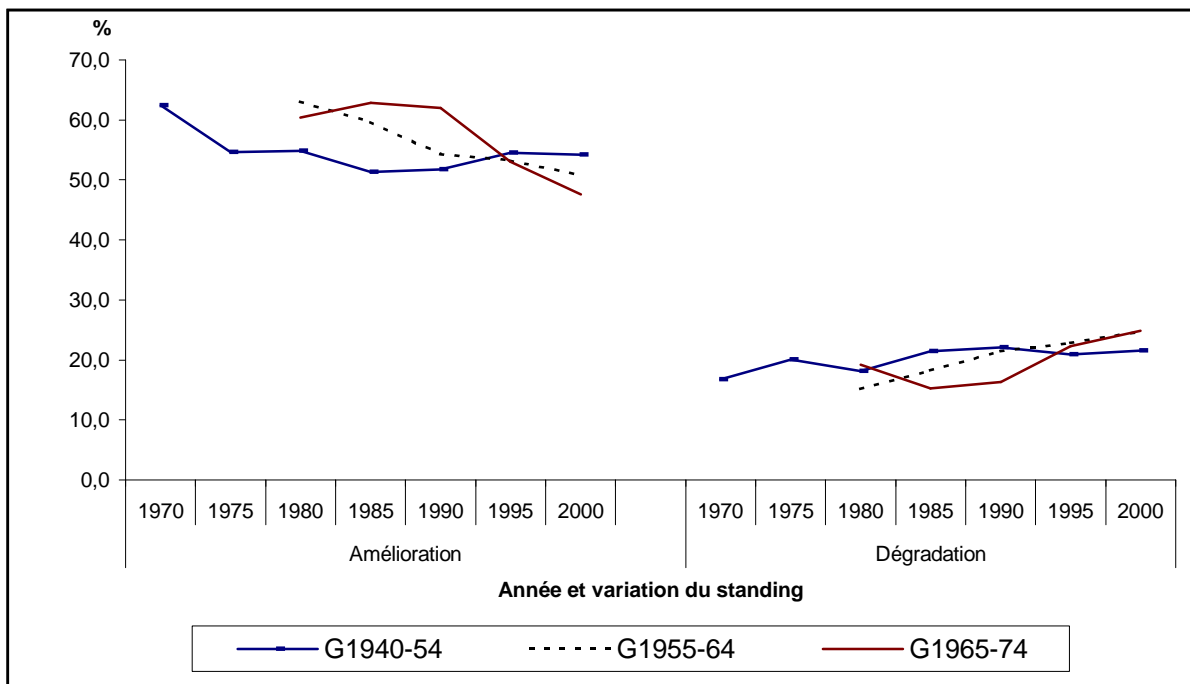
VII.2.3 - Évolution des conditions de logement

Dans cette section, une analyse des variations du standing du logement a été effectuée pour les logements successifs occupés par les individus dans les différentes générations au cours des trente dernières années.

Le graphique 7.3 montre que la variation du standing du logement est plus perceptible dans les jeunes générations. En effet, la proportion d'individus dont la qualité du logement s'est améliorée a diminué régulièrement de 1980 à 2000 au sein de ces deux générations. De même, les individus de ces deux générations qui ont vu la qualité de leur logement se dégrader sont dans une proportion de plus en plus importante entre 1980 et 2000. Ainsi, si en 1980, respectivement 63 % et 60 % d'individus de la génération intermédiaire et de la jeune génération ont vu le confort de leur logement s'améliorer par rapport au précédent, ces proportions diminuent respectivement à 51 % et 48 % en 2000. À l'inverse, de respectivement 15 % et 19 % en 1980 pour la génération intermédiaire et la jeune génération, la proportion d'individus qui voient leurs conditions de logement se dégrader est passée à 25 % pour chacune de ces générations en 2000. Quant à la vieille génération, la proportion d'individus dont la qualité du logement a connu une dégradation stagne autour de 20 % entre 1985 et 2000, celle d'individus dont la qualité du logement s'est améliorée évolue peu et tourne autour de 50 % entre 1975 et 2000. Il convient de noter que c'est à partir de 1990 que la dégradation de la qualité du logement s'est accentuée pour chacune des deux jeunes générations (graphique 7.3)

En définitive, les résultats révèlent que dans l'ensemble des générations en présence, le niveau de confort des logements à Lomé a connu une relative dégradation durant les trente dernières années même si au même moment la couverture de la ville par le réseau électrique a augmenté. Cette dégradation des conditions de logement touche davantage les jeunes générations.

Graphique 7.3
Variation (amélioration, dégradation) des conditions de logement



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VII.3 - Le statut d'occupation du logement

Divers facteurs contribuent au changement de statut résidentiel des individus, que ce soit dans le même logement ou dans un logement différent. Par exemple, développer une activité génératrice de revenus ou trouver un emploi peut contribuer à accélérer la sortie de l'hébergement des migrants. Pour les natifs, trouver un emploi, se marier, avoir un enfant, etc. sont des facteurs qui tendent à les faire sortir de l'hébergement parental. D'autres peuvent y rester toute leur vie. Dans cette partie, nous allons procéder à la répartition des enquêtés selon leur statut d'occupation a été faite en calculant les proportions d'hébergés, de locataires et de propriétaires à chaque âge.

VII.3.1 - Évolution des proportions d'hébergés, de locataires et de propriétaires

-Très peu de jeunes sont propriétaires uniques du logement qu'ils occupent

Pour toutes les générations, les proportions d'hébergés diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente. La sortie de l'hébergement semble être plus rapide pour les 2 générations les plus âgées. En effet, à 25 ans, 75 % des hommes de la jeune génération sont encore hébergés contre respectivement 71 % et 64 % pour la génération intermédiaire et l'ancienne génération. Toutefois, à 40 ans, 41 % des individus de la génération intermédiaire sont encore hébergés ; cette proportion tombe à 22 % pour ceux de l'ancienne génération au même âge (tableau 7.3).

Habituellement, l'on sort de l'hébergement pour aller en location ou pour intégrer son propre logement. Les proportions de locataires augmentent régulièrement avec l'âge pour ne diminuer qu'à partir de 35 ans. En effet, pour la génération la plus âgée, la proportion de locataires est passée de 27 % à 35 ans à 22 % à 40 ans. La même diminution des proportions de locataires s'observe également chez les individus de la génération intermédiaire (respectivement 30 % à 35 ans et 25 % à 40 ans). C'est peut-être après 35 ans que l'accès à la propriété devient de plus en plus possible. A 30 ans, les proportions d'individus concernés par la location sont presque les mêmes dans toutes les générations : 25 % pour l'ancienne génération, 22 % pour la génération intermédiaire et 24 % pour la jeune génération (tableau 7.3).

Quant au statut de propriétaire, il se présente sous divers angles. La proportion d'hommes propriétaires augmente avec l'âge pour chaque génération. Elle est plus importante pour les générations les plus âgées. Ainsi, à 35 ans, 27 % d'hommes de la génération la plus âgée contre seulement 9 % de ceux de la génération intermédiaire sont propriétaires uniques de leur logement. A 30 ans, seuls 2 % d'hommes de la génération la plus jeune sont propriétaires uniques de leur logement contre 6 % pour la génération intermédiaire et 21 % pour la vieille génération. C'est dire qu'autant avoir un "chez soi" est important chez les citadins de Lomé, autant il devient de plus en plus difficile pour ceux des jeunes générations d'accéder à leur propre logement (tableau 7.3). Il n'est pas surprenant de remarquer qu'il y a une proportion négligeable d'hommes dont la conjointe est seule propriétaire du logement ou qui partagent la propriété avec leur conjointe.

Tableau 7.3

Répartition (%) des hommes par génération et par âge selon le statut d'occupation de leur logement

Statut d'occupation du logement	Génération 1940-54				
	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Ensemble
Propriétaire seul	4,0	21,2	26,7	37,4	22,9
Conjointe seule propriétaire	0,0	0,0	1,0	1,7	0,7
Copropriété avec conjointe	0,0	0,0	2,9	3,6	1,7
Copropriété avec membre de la famille	8,0	11,1	13,2	13,9	11,7
Locataire	24,0	25,3	26,7	21,7	24,3
Hébergé	64,0	42,4	29,5	21,7	38,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	100	99	105	115	419
Génération 1955-64					
	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Ensemble
Propriétaire seul	3,9	6,2	8,7	14,8	7,4
Conjointe seule propriétaire	0,8	0,7	0,7	1,6	0,9
Copropriété avec conjointe	0,7	0,8	1,5	0,0	0,9
Copropriété avec membre de la famille	10,1	14,0	18,8	18,0	14,9
Locataire	14,0	21,7	30,4	24,6	22,5
Hébergé	70,5	56,6	39,9	41,0	53,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	129	129	138	61	457
Génération 1965-74					
	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Ensemble
Propriétaire seul	1,5	2,1	-	-	1,7
Copropriété avec conjointe	0,5	1,0	-	-	0,7
Copropriété avec membre de la famille	6,5	8,2	-	-	7,1
Locataire	17,0	23,7	-	-	19,1
Hébergé	74,5	65,0	-	-	71,4
Total	100,0	100,0	-	-	100,0
Effectif	200	97	-	-	297

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

- Très peu de femmes sont les uniques propriétaires de leur logement ; elles habitent dans des logements dont l'unique propriétaire est souvent le conjoint

La proportion de femmes hébergées à 25 ans est de 57 % pour la vieille génération, 56 % pour la génération intermédiaire et 64 % pour la plus jeune génération (tableau 7.4). Comme chez les hommes, les proportions de femmes locataires augmentent régulièrement avec l'âge pour ne diminuer qu'à partir de 35 ans. Pour la vieille génération, la proportion de femmes locataires est passée de 31 % à 35 ans à 23 % à 40 ans. Dans la génération intermédiaire, elle est passée de 34 % à 35 ans à 23 % à 40 ans. La plus forte proportion de femmes locataires est observée à 30 ans dans la plus jeune génération (38 %).

Contrairement aux hommes, les femmes propriétaires uniques sont dans une proportion négligeable ; la plus forte proportion est enregistrée chez les femmes de la vieille

génération à l'âge de 40 ans (5 %). A 35 ans, 4 % de femmes de la vieille génération contre 2 % de celles de la génération intermédiaire sont propriétaires uniques de leur logement. C'est le conjoint qui est généralement le seul propriétaire du logement occupé. Les femmes ont donc un accès limité à la propriété. En effet, à 30 ans, 20 % de femmes de la vieille génération, 20 % de la génération intermédiaire et 10 % de la jeune génération habitent dans un logement dont le conjoint est le seul propriétaire. A 35 ans, ces proportions sont de 27 % pour l'ancienne génération et 23 % pour la génération intermédiaire (tableau 7.4).

Tableau 7.4

Répartition (%) des femmes par génération et par âge selon le statut d'occupation de leur logement

Statut d'occupation du logement	Génération 1940-54				
	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Ensemble
Propriétaire seule	0,7	2,7	3,9	5,2	3,2
Conjoint seul propriétaire	12,1	20,1	26,6	26,6	21,6
Copropriété avec conjoint	0,7	2,0	2,6	3,9	2,3
Copropriété avec membre de la famille	2,8	4,7	6,5	6,5	5,1
Copropriété conjoint+membre de sa famille	2,2	2,0	1,3	3,3	2,2
Locataire	24,8	28,2	30,5	22,7	26,6
Hébergée	56,7	40,3	28,6	31,8	39,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	141	149	154	154	598
	Génération 1955-64				
	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	Ensemble
Propriétaire seule	0,5	0,5	1,5	0,0	0,7
Conjoint seul propriétaire	10,9	20,0	22,8	28,7	19,3
Copropriété avec conjoint	1,0	1,5	2,5	2,3	1,7
Copropriété avec membre de la famille	1,5	2,0	3,0	9,2	3,0
Copropriété conjoint+membre de sa famille	3,0	4,5	6,4	3,5	4,5
Locataire	27,6	32,0	33,7	23,0	30,1
Hébergé	55,5	39,5	30,1	33,3	40,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	202	200	202	87	691
	Génération 1965-74				
	25 ans	30 ans	-	-	Ensemble
Propriétaire seule	0,0	0,9	-	-	0,3
Conjoint seul propriétaire	5,0	9,7	-	-	6,4
Copropriété avec conjoint	1,4	2,7	-	-	1,8
Copropriété avec membre de la famille	0,4	2,6	-	-	1,0
Copropriété conjoint+membre de sa famille	1,8	3,5	-	-	2,3
Locataire	27,0	38,1	-	-	30,1
Hébergée	64,4	42,5	-	-	58,1
Total	100,0	100,0	-	-	100,0
Effectif	278	113	-	-	391

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VII.3.2 - Évolution du mode d'acquisition des logements

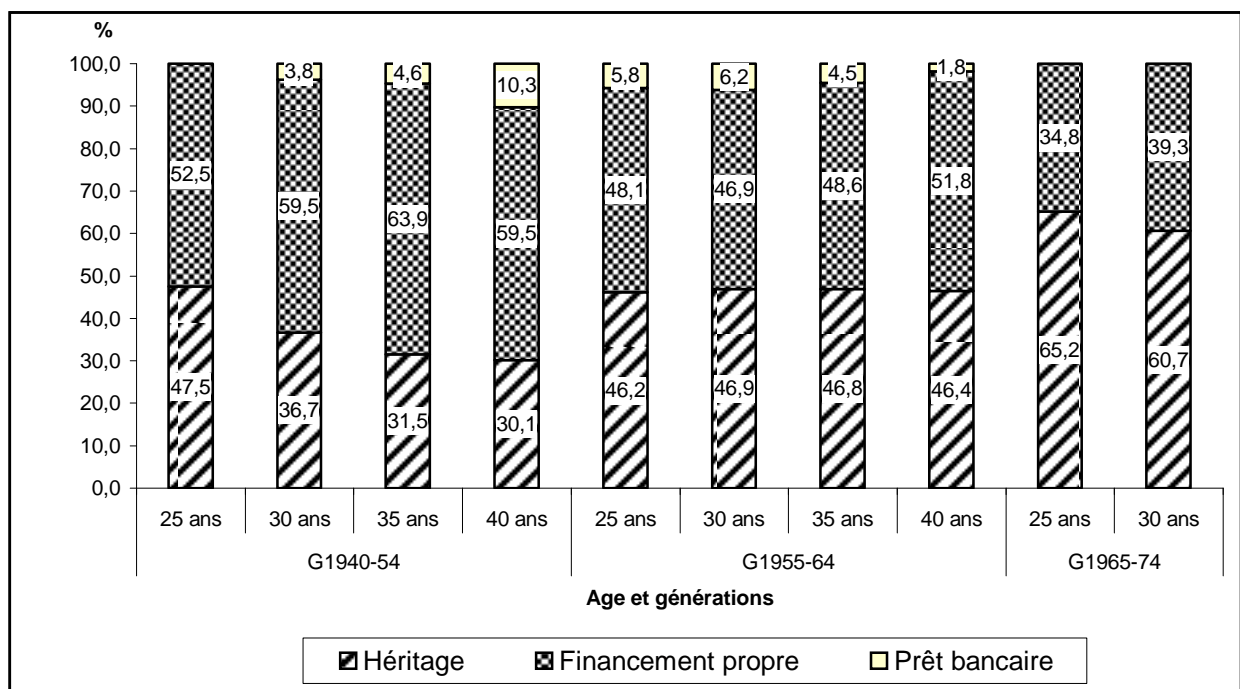
- Le prêt bancaire est très peu courant pour l'accès à son propre logement à Lomé

Pour l'accès à la propriété, ce sont l'héritage et le financement propre qui constituent les deux principaux modes d'acquisition de logement. Le prêt bancaire¹⁸ est très peu courant pour la construction ou l'acquisition d'un logement à Lomé. A 40 ans, la génération la plus âgée a recouru, dans une proportion de 10 %, au prêt bancaire pour accéder à son propre logement. A 35 ans, seulement 5 % des individus de la génération intermédiaire ont utilisé ce mode de financement. La situation n'est guère plus reluisante pour la jeune génération qui n'a pas du tout eu recours au prêt bancaire comme principal moyen d'acquisition du logement (graphique 7.4). Par ailleurs, contrairement aux deux générations les plus jeunes dont la plupart a hérité du logement (respectivement 47 % et 61 % à 30 ans), les individus de la génération la plus âgée ont le plus souvent autofinancé l'acquisition de leur logement (59 % à 30 ans).

En résumé, l'on peut dire que les conditions économiques de plus en plus précaires qui ont prévalu ces dernières années (rareté de l'emploi, chômage croissant, cherté de la vie, etc.) n'ont laissé aux jeunes générations que la possibilité de l'héritage pour accéder à la propriété ou à la copropriété. Ceci explique probablement la vétusté de certaines habitations à Lomé puisque les héritiers n'ont pas souvent les moyens d'entretenir les logements acquis.

Graphique 7.4

Répartition (%) des enquêtés selon le mode d'acquisition du logement, par âge et par génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

¹⁸

Il faut reconnaître que le prêt bancaire peut être inclus dans le financement propre car la plupart des individus ayant déclaré le financement propre comme principal moyen d'acquisition de leur logement font également recours à la banque pour compléter leur épargne personnelle, celle-ci constituant la part la plus importante.

VII.4 6 Accès au logement

VII.4.1 - L'autonomie résidentielle

Compte tenu des conditions économiques du moment, sortir de l'hébergement peut devenir un casse-tête pour beaucoup d'individus. Ceci arrive lorsque par exemple le premier emploi tarde à être trouvé. Dans cette partie, nous tenterons de vérifier l'hypothèse selon laquelle les jeunes générations sont confrontées à des difficultés économiques de plus en plus croissantes par rapport aux anciennes générations, ce qui a pour effet immédiat de retarder leur émancipation résidentielle. Pour nous permettre de cerner ces différences d'insertion entre les générations, nous utiliserons les courbes de survie construites à partir des estimateurs de Kaplan-Meier. L'événement est défini ici comme la sortie de l'hébergement. Notre population soumise au risque de connaître cet événement est constituée des individus présents à Lomé à l'âge de 15 ans.

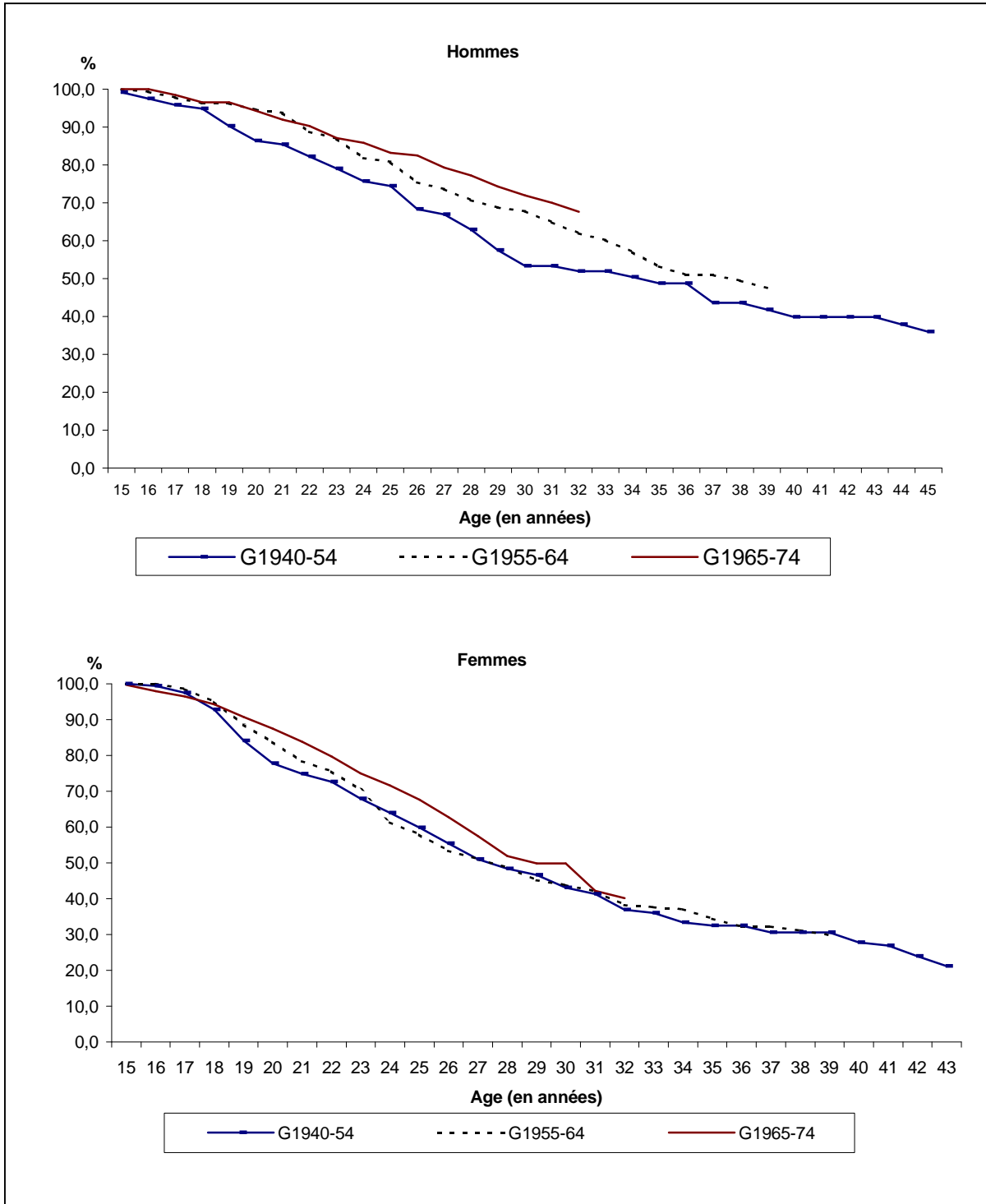
- La jeune génération reste plus longtemps dans leur lieu d'hébergement que les générations plus anciennes

Le graphique 7.5 montre que la sortie de l'hébergement est de plus en plus tardive pour les hommes des jeunes générations. Ainsi, 25 % des hommes de la génération la plus âgée sont sortis de l'hébergement à 25 ans tandis que cette proportion n'est atteinte qu'à 26,8 ans par la génération intermédiaire et à 28,4 ans par la jeune génération. L'âge médian à l'autonomie résidentielle se situe à 34,2 ans pour la vieille génération et à 37,3 ans pour la génération intermédiaire. On ne peut calculer cet indicateur pour la jeune génération car la moitié des hommes de cette cohorte n'est pas encore sortie de l'hébergement. Les jeunes vivent donc un peu plus longtemps dans leur lieu d'hébergement que leurs aînés. Ces différences entre générations d'hommes peuvent être imputables à la prolongation des études supérieures, aux difficultés économiques liées à l'insertion professionnelle et au fait que l'entrée en union devient de plus en plus tardive.

Chez les femmes, il n'existe pas de différences entre les deux générations les plus âgées ; les 2 courbes correspondantes sont presque confondues. L'âge médian peut être calculé pour toutes les générations ; il est respectivement de 27,6 ans, 27,8 ans et 29 ans pour la génération la plus âgée, la génération intermédiaire et la génération la plus jeune. Tout semble indiquer donc que les femmes sortent plus rapidement de l'hébergement que les hommes. Ce qui peut se comprendre si l'on admet qu'elles partent du domicile parental pour habiter chez leurs conjoints ou dans la famille de ceux-ci lorsqu'elles se marient et qu'on sait qu'elles entrent en union plus tôt que les hommes. Dès lors, on comprend que les femmes des jeunes générations semblent sortir moins vite de l'hébergement que leurs aînées car elles entrent plus tardivement en union. Leur itinéraire résidentiel se situe donc dans un cadre relativement différent.

Graphique 7.5

Proportion (%) d'hommes et de femmes toujours hébergés à différents âges selon la génération



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

VII.4.2 - L'accès à son propre logement

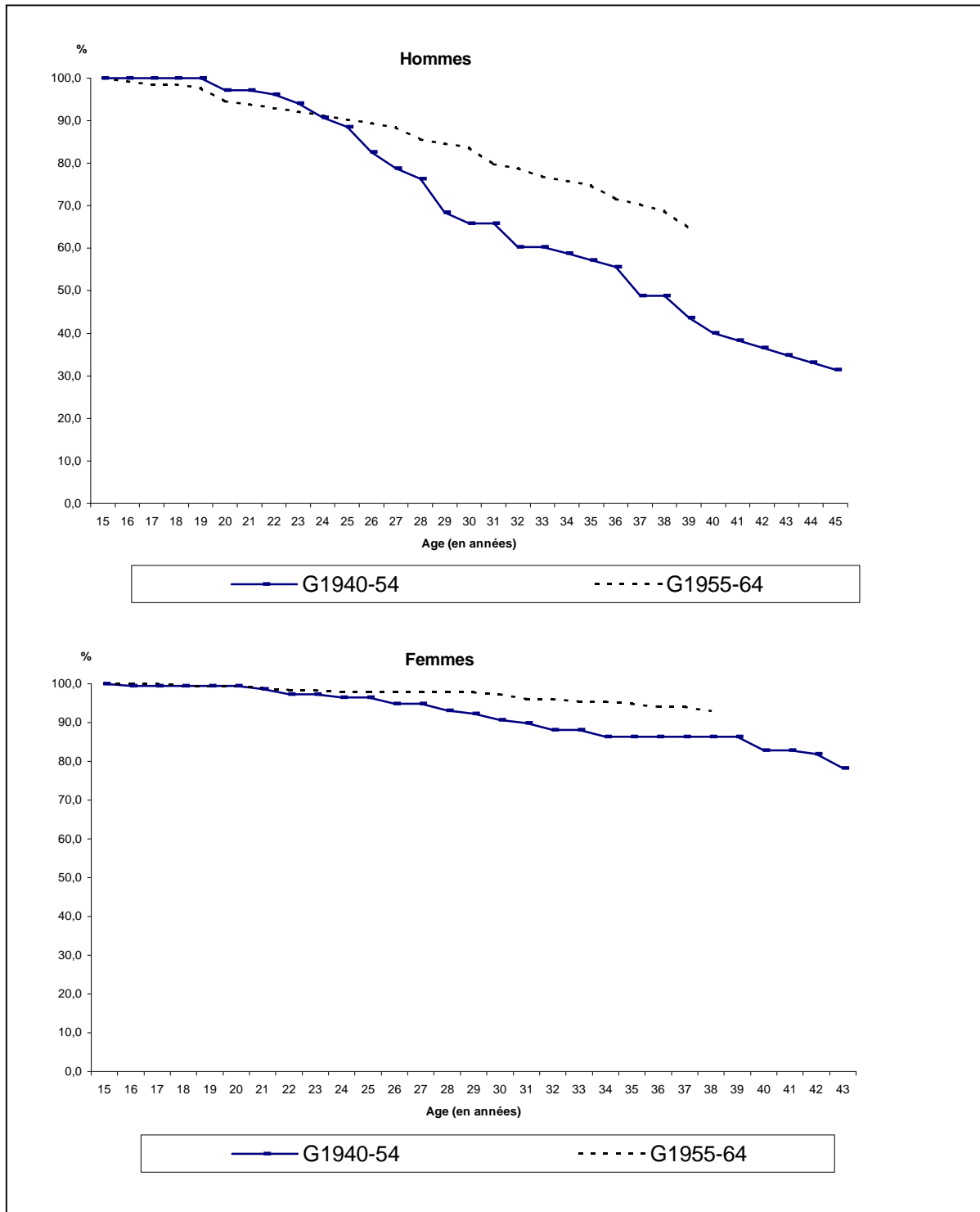
Comme nous l'avons montré pour l'émancipation résidentielle, les difficultés économiques peuvent avoir contribué à ralentir l'accès à la propriété des générations de loméens. Pour le montrer, nous allons utiliser également les courbes de survie construites à partir des estimateurs de Kaplan-Meier. L'événement est l'accès à la propriété. La population soumise au risque est constituée des hommes présents à Lomé à 15 ans et non-propriétaires du logement qu'ils occupent.

- Par rapport à la génération la plus âgée, les jeunes générations n'accèdent presque pas à la propriété

Il ressort de nos résultats des différences significatives entre les hommes des trois générations quant à l'accès à leur propre logement. En effet, l'âge médian à la première propriété est de 36,9 ans pour la génération la plus âgée. Cet indicateur ne peut être calculé pour les deux générations les plus jeunes car la moitié des hommes de chacune d'elles n'a pas encore son propre logement. La situation de la plus jeune génération est révélatrice de l'influence exercée par la crise économique puisque le quart des hommes de cette génération n'a même pas encore un "chez soi". Chez les hommes de cette génération, les proportions de propriétaires ne dépassent guère 7 %. Et pourtant, à 28,3 ans déjà, le quart (25 %) des hommes de la génération la plus âgée a eu son propre logement ; cette proportion est atteinte à 34,8 ans dans la génération intermédiaire (graphique 7.6).

Chez les femmes, accéder à son propre logement est un événement rare dans leur cycle de vie comme le montre le graphique ci-dessous. A 35 ans, 86 % des femmes de l'ancienne génération contre 95 % des femmes de la génération intermédiaire n'ont pas encore leur propre logement. A 30 ans, 95 % des femmes de la plus jeune génération n'ont pas encore accédé à la propriété. Même si le sort des femmes de l'ancienne génération semble être meilleur que celui des jeunes générations, ces résultats traduisent la difficulté qu'ont les femmes à accéder à la propriété. En général, elles sont logées par leur mari (graphique 7.6).

Graphique 7.6
**Proportion (%) d'hommes et de femmes n'ayant pas encore accédé
à leur propre logement à différents âges selon la génération**



Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000.

Conclusion

En résumé, les jeunes générations de loméens éprouvent beaucoup de difficultés à quitter leur lieu d'hébergement et à accéder à leur propre logement. Ainsi, la moitié des hommes de la plus jeune génération n'est pas encore sortie de l'hébergement. L'accès à la propriété reste l'apanage de peu d'individus ; la moitié de chacune des deux générations les plus jeunes n'a pas encore son propre logement au moment de l'enquête. Le fait que les femmes connaissent très peu la propriété traduit non seulement les difficultés¹⁹ qu'elles ont à accéder à la propriété mais aussi le fait que leur insertion résidentielle se situe dans un cadre relativement différent et a peu à voir avec le marché foncier ou immobilier. En fait, elles sont d'abord hébergées par leur propre famille puis par leur mari. Arriveront-elles à hériter de ce logement au décès du mari ou lors de la séparation compte tenu de certaines pesanteurs sociales liées au droit successoral ?

Par ailleurs, l'accès à la propriété des loméens se fait le plus souvent par l'héritage ou le financement propre. Le prêt bancaire est très peu utilisé. Ce qui amène à mener une réflexion sur le rôle du système bancaire pour permettre l'accès au logement. On pourrait penser à faire jouer ce rôle à d'autres structures de financement comme les mutuelles, les caisses d'épargne, etc.

Au cours de ces 30 dernières années, les conditions de logement à Lomé ont connu une dégradation ; celle-ci touche davantage les jeunes générations. Le fait que le centre de Lomé soit mieux pourvu en équipements publics (eau courante, électricité) que la périphérie signifie que la fourniture de ces équipements par les services publics ne suit pas l'extension de la ville.

Enfin, les lendemains neannoncent pas sous de bons auspices pour les jeunes générations dont l'accès à un emploi rémunéré et stable est de plus en plus retardé. Il n'est pas sûr qu'elles aient dans un futur proche les moyens nécessaires d'accéder à la propriété et de supporter les coûts y afférents quant on sait que l'Etat togolais, de son côté, tente de renflouer ses recettes publiques en augmentant l'assiette imposable sur l'immobilier et que la spéculation foncière met hors de portée d'un grand nombre d'individus l'acquisition d'une parcelle de terrain.

¹⁹

A l'instar des femmes des autres pays subsahariens, les femmes togolaises ont la possibilité d'accéder à la propriété lorsque leur mari décède. Toutefois, l'effet conjugué des pesanteurs traditionnelles et de la législation en vigueur sur le mariage, la tutelle, l'héritage, le code de la famille, etc. limite énormément leur accès à la propriété.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce rapport de recherche, il est particulièrement intéressant de s'attarder sur certains résultats saillants et d'en tirer quelques leçons. Durant les vingt dernières années où la crise économique est restée presque permanente, les comportements des loméens ont varié d'une génération à l'autre.

- Le phénomène de migration et son ampleur

Le milieu urbain exerce toujours une plus forte attraction sur les migrants que le milieu rural. Ce qui explique le phénomène de l'exode rural et justifie la macrocéphalie de Lomé, la capitale. Il ressort de ces résultats que les femmes se déplacent plus précocement que les hommes même si ces derniers migrent plus fréquemment que les premières.

Les motivations au départ des migrants sont nombreuses. Les plus importantes demeurent les raisons familiales et les raisons matrimoniales pour les femmes, les raisons économiques et les raisons scolaires pour les hommes. Il est à noter que les personnes ayant décidé du déplacement sont en majorité celles qui contribuent au financement. Il s'agit, dans la plupart des cas, des conjoints et des parents. Dans la plupart des cas, les migrants gardent des liens privilégiés avec leurs parents restés dans la localité de départ, ce qui justifie l'envoi périodique ou occasionnel de biens et services, soit en nature, soit en espèce. Les bénéficiaires qui sont le plus souvent des parents biologiques, vivent en milieu rural.

- Education : le système éducatif devient de moins en moins efficace

Les résultats obtenus tendent à conforter la montée du taux de scolarisation dans la jeune génération et la sous-scolarisation des filles. Il faut noter que le Togo est caractérisé par une sous-scolarisation féminine. Les filles demeurent dans le système scolaire togolais les "laissés-pour-compte". Tout porte à croire que les jeunes générations réussissent moins que leurs aînées, les garçons mieux que les filles. Les redoublements semblent être également de plus en plus importants de génération en génération. Ce qui laisse penser que le système devient de moins en moins efficace même si les niveaux atteints sont en constante progression.

- Insertion professionnelle à Lomé : un accès de plus en plus difficile dans le secteur de l'emploi moderne pour les jeunes générations de loméens

On constate un accès plus grand des hommes de la génération la plus âgée au secteur moderne public. Les femmes de la génération la plus jeune sont pratiquement absentes de la Fonction Publique. Toutefois, elles sont légèrement plus présentes sur le marché de l'emploi moderne privé que leurs aînées. Les femmes se tournent donc plus vers le secteur informel. Pour chacune des générations et à tous les âges, elles y sont plus représentées que les hommes. Il faut cependant noter que la proportion d'hommes qui travaillent dans le secteur informel augmente avec les générations. Les activités du secteur informel sont essentiellement financées par l'épargne personnelle et familiale plutôt que par le crédit institutionnel. Ce qui amène à s'interroger sur le rôle futur que peuvent jouer les institutions de crédit en faveur d'un secteur qui prend de l'ampleur à Lomé et par lequel beaucoup de familles togolaises arrivent à supporter un tant soit peu les difficultés économiques qu'elles éprouvent quotidiennement. En outre, on peut dire que même si la quasi-totalité des loméens sont occupés, il n'en demeure

pas moins vrai que les activités qu'ils exercent sont précaires car relevant souvent du secteur informel.

Les femmes entrent plus tôt que les hommes sur le marché du travail. Ceci est dû au fait que les femmes commencent à travailler à un âge plus précoce dans le secteur informel que les hommes. Le temps d'attente à la sortie de scolarité avant d'accéder au secteur informel est plus court que celui observé avant l'entrée dans le secteur moderne. Ceci est valable même pour les diplômés. Après les études, les jeunes diplômés mettent plus de temps avant de trouver un emploi dans le secteur moderne alors que leurs aînés étaient automatiquement embauchés après avoir obtenu leur diplôme ; ce qui les pousse directement vers le secteur informel. Ces résultats ne font que traduire l'état de la situation actuelle sur le marché de l'emploi.

L'analyse sur la mobilité sociale essaie d'appréhender la situation de l'emploi à travers une comparaison avec l'emploi exercé par les parents. Les hommes ont été ainsi comparés avec leur père et les femmes avec leurs mères. Les résultats ont montré que si les enquêtés de la génération la plus âgée avaient un emploi meilleur que ceux de leurs parents, la situation des plus jeunes n'est pas la même. Soit ils ont un emploi semblable, pis ils se retrouvent dans la catégorie inférieure. On assiste donc à une mobilité sociale descendante.

- Évolution de la vie matrimoniale : la période de célibat se prolonge dans les jeunes générations mais l'union, quand elle a lieu, se formalise rarement à l'état civil

La période de célibat devient plus longue dans la jeune génération par rapport aux autres, mais il n'est pas définitif. Parmi les unions, on note une prédominance des unions non formalisées sur les unions formalisées. On retrouve plus de femmes que d'hommes en union formalisée ou en union informelle. A âge égal, le nombre moyen d'unions diminue de l'ancienne génération à la plus jeune.

Il ressort de l'analyse que de moins en moins les individus célèbrent le mariage civil. Même s'il n'était pas prépondérant dans la génération la plus âgée, il n'en demeure pas moins vrai que sa proportion était nettement plus élevée chez celle-ci que chez les plus jeunes. Beaucoup de raisons ont été évoquées pour tenter d'expliquer cette baisse des unions civiles dans les plus jeunes générations et en premier lieu les difficultés économiques. En effet, les unions sont d'abord informelles et se formalisent ensuite par la remise de la dot puis par le mariage civil et ce au moment où les conditions financières sont favorables. Cette situation n'arrange guère le statut des femmes dans la mesure où c'est seulement le mariage civil qui leur confère une légitimité donc un certain nombre de droits en cas de rupture.

La polygamie est en constance baisse et ce, quels que soit la génération et le sexe. Les difficultés économiques et l'inadaptation des nouveaux modèles occidentaux ont été avancés pour expliquer cela. De là, ressort le problème de la cohabitation qui est une des caractéristiques de la polygamie. La cohabitation était quasi-totale dans les unions polygamiques des générations les plus âgées, mais elle est en net recul dans les jeunes générations.

On observe un recul de l'âge à la première union au fil des générations aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La transition s'est opérée chez les hommes entre les deux premières générations alors que chez les femmes, elle est récente (entre la génération

intermédiaire et la plus jeune). L'entrée en union est tardive pour les jeunes générations. La prolongation des études et les difficultés économiques liées à l'insertion économique en sont probablement pour quelque chose.

Les résultats de l'analyse de l'issue des unions ont montré que certaines unions non formalisées au départ sont formalisées après. Toutefois, la formalisation des unions devient de moins en moins fréquente au fil du temps. En prenant pour élément de comparaison les dix années après la constitution des unions, on constate que la formalisation intervient plus fréquemment chez les individus de l'ancienne génération que chez les plus jeunes. La crise, en amenuisant les ressources financières des jeunes générations, semble les contraindre à différer la formalisation de leurs unions, lesquelles exigent parfois des dépenses importantes.

Il ressort de l'analyse que les ruptures d'union sont peu fréquentes quels que soient le type et la durée de l'union. Pour ceux qui se séparent, le remariage est presque instantané surtout chez les hommes. Une plus longue période observée chez les femmes découlerait probablement du fait que plus fragiles, elles chercheraient à contracter une union plus "sûre" que la précédente.

- Évolution de la vie génésique : une descendance atteinte en baisse au fil des générations

À Lomé et dans ses environs, le nombre moyen d'enfants nés vivants a baissé au cours de ces trente dernières années. Cette diminution de la fécondité résulte d'un net recul de l'âge d'entrée en vie féconde et touche tous les niveaux d'éducation. Ce dernier constat suppose que d'autres facteurs contribuent à cette baisse : on peut penser à la contraception et notamment à l'avortement qui est de plus en plus évoqué comme déterminant de la baisse de la fécondité en Afrique. On devrait donc continuer à encourager l'utilisation de la contraception tout en permettant aux populations et spécifiquement aux jeunes filles d'élever leur niveau d'instruction ; ce qui pourrait les prédisposer davantage à décider librement de leur vie féconde.

- Itinéraire résidentiel et logement : les jeunes générations éprouvent beaucoup de mal à quitter le domicile parental

Le fait que les femmes accèdent très peu à leur propre logement traduit non seulement les difficultés qu'elles ont à accéder à la propriété mais aussi le fait que leur insertion résidentielle se situe dans un cadre relativement différent et a peu à voir avec le marché foncier ou immobilier. En fait, elles sont d'abord hébergées par leur propre famille puis par leur mari. Arriveront-elles à hériter de ce logement au décès du mari ou lors de la séparation compte tenu de certaines pesanteurs sociales liées au droit successoral ?

Par ailleurs, l'accès à la propriété des loméens se fait le plus souvent par l'héritage ou le financement propre. Le prêt bancaire est très peu utilisé. Ce qui amène à mener une réflexion sur le rôle du système bancaire pour permettre l'accès au logement. On pourrait penser à faire jouer ce rôle à d'autres structures de financement comme les mutuelles, les caisses d'épargne, etc.

Au cours de ces 30 dernières années, les conditions de logement à Lomé ont connu une dégradation ; celle-ci touche davantage les jeunes générations. Le fait que le centre de

Lomé soit mieux pourvu en équipements publics (eau courante, électricité) que la périphérie signifie que la fourniture de ces équipements par les services publics ne suit pas l'extension de la ville.

Enfin, les lendemains ne s'annoncent pas sous de bons auspices pour les jeunes générations dont l'accès à un emploi rémunéré et stable est de plus en plus retardé. Il n'est pas sûr qu'elles aient dans un futur proche les moyens nécessaires d'accéder à la propriété et de supporter les coûts y afférents quant on sait que l'Etat togolais, de son côté, tente de renflouer ses recettes publiques en augmentant l'assiette imposable sur l'immobilier et que la spéculation foncière met hors de la portée d'un grand nombre d'individus l'acquisition d'une parcelle de terrain.

Au vu de ces résultats et dans le but de remédier à certains problèmes révélés par cette étude, nos recommandations sont les suivantes :

- * Au niveau du secteur éducatif, des efforts devront être accentués pour améliorer la scolarisation des filles car celle-ci a des influences avérées sur certains phénomènes socio-démographiques tels que l'union, la fécondité, etc. Peut-être devrait-on mieux comprendre la dynamique des logiques familiales de mise et de maintien des enfants à l'école à travers des études approfondies car tout porte à croire que seul l'accroissement de l'offre scolaire ne permet pas d'élever les taux de scolarisation. Les acteurs sociaux intervenant dans ce secteur auront la lourde tâche de réfléchir aux moyens pouvant permettre d'améliorer l'efficacité du système scolaire togolais, lequel continue d'enregistrer de forts taux d'échec et de redoublement.
- * la mise en place d'une véritable politique d'habitat susceptible de permettre à tout individu et spécifiquement aux individus les plus jeunes d'accéder à un logement autonome décent est nécessaire. Mais cela nécessite d'abord la prise en compte des attentes et des préoccupations individuelles des citoyens. De plus, la prépondérance croissante du marché locatif devrait inciter les autorités compétentes à s'y impliquer davantage notamment pour réglementer les frais de location, gérer les rapports propriétaires-locataires, promouvoir la location-vente avec une plus forte participation des opérateurs privés et des mutuelles, etc. En outre, les institutions bancaires devraient être encouragées à plus intervenir dans l'immobilier surtout que très peu de gens ont jusque-là recouru au prêt bancaire pour acquérir ou construire leur logement. On peut même envisager la création d'une banque de l'habitat dont le rôle serait de faciliter l'accès au crédit immobilier.
- * Il est indéniable que l'accès au revenu favorise l'accès au logement, la constitution de la famille, etc. De ce fait, compte tenu d'une part de l'importance croissante du secteur informel à Lomé et du manque d'actions tendant à le promouvoir et d'autre part de l'incapacité avérée de la Fonction Publique à accueillir de nouveaux employés, l'Etat devrait favoriser une politique de micro finance qui permette un accès plus facile au crédit pour les intervenants de ce secteur. Ce qui pourrait rendre les emplois de ce secteur moins précaires et les revenus décents et stables. L'Etat pourrait également les inciter à le rendre plus formel vis-à-vis des législations par la mise en place de mesures adaptées à ses conditions d'existence. De plus, la faible présence des femmes dans le secteur moderne devrait inciter les

autorités à mettre en place une politique de discrimination positive qui favorise l'entrée des femmes dans ce secteur.

- * Malgré une entrée en union de plus en plus tardive dans les jeunes générations, le mariage demeure quasi universel. Conjugée au fait que la vie sexuelle des jeunes est de plus en plus précoce et qu'elle ne se confond plus avec la vie matrimoniale, cette situation devrait inciter les autorités à renforcer les programmes relatifs à la santé de la reproduction des jeunes en milieu urbain et notamment à Lomé, surtout dans le contexte actuel de propagation des IST/SIDA. L'on devrait également s'atteler à sensibiliser davantage les populations pour les amener à formaliser leurs unions à l'état civil quant on se rend compte des problèmes que cela peut poser en termes de succession, d'héritage, de tutelle, etc.
- * En matière de constitution de la descendance, on devrait donc continuer à encourager l'utilisation de la contraception tout en permettant aux populations et spécifiquement aux jeunes filles d'élever leur niveau d'instruction ; ce qui pourrait les prédisposer davantage à décider librement de leur vie féconde.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anipah *et al.* (1999) - *Enquête Démographique et de Santé au Togo 1998*, Calverton, Direction de la Statistique ; Macro International Inc., 287 p.
- Antoine P., Barbary O., Bocquier P., Fall A.S., Guissé Y.M. et Nanitelamio J. (1992).- *L'insertion urbaine : le cas de Dakar*, Dakar, IFAN-ORSTOM, 230p.
- Antoine P., Bocquier P., Fall A.S., Guissé Y.M. et Nanitelamio J. (1995) - *Les familles dakaroises face à la crise.*- Dakar, IFAN-ORSTOM-CEPED, 209p.
- Antoine P., Bocquier P., Razafindratsima N., Roubaud F. (2000) - *Biographies de trois générations dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête BIOMAD98*, Paris, CEPED, 125 p. (Les documents et Manuels du CEPED, n°11).
- ASF-AUI-ORSTOM (1984) - *Les villes du Togo : Bilans et perspectives*, Lomé, Ministère du Plan., 394 p.
- Assogba L. (1981) - *Nuptialité et fécondité en milieu rural : cas du sud-est du Togo*, Yaoundé, IFORD, 117 p.
- Assogba L. (1989) - "Comportements démographiques des femmes migrantes à Lomé". In : *L'insertion urbaine des migrants en Afrique ; Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD*, Lomé 10-14 février 1987, Paris, ORSTOM, p.71-89
- Ayassou K.M. (1998) - "Instaurer de nouveaux rapports entre l'État et les collectivités locales". In : *Marchés nouveaux : Togo, cap sur l'an 2000* , p. 148-159.
- Bocquier P. (1996) - *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA*, Paris, CEPED, 208 p. (Les documents et Manuels du CEPED, n°4).
- Dégboé E. (1998) - "La gestion difficile d'une capitale et d'une grande ville : Lomé". In : Gayibor N., Marguerat Y., Nyassogbo G.K. (ed.) - *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997) : Actes du Colloque de Lomé (3-6 Mars 1997)*, Lomé, Presses de l'UB, p.365-375. (Collection "Patrimoines" n° 7).
- Dovi Q. (1998) - "Quelques aspects de la population de Lomé dans sa dynamique de peuplement" In : Gayibor N., Marguerat Y., Nyassogbo G.K. (ed.) - *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997) : Actes du Colloque de Lomé (3-6 Mars 1997)*, Lomé, Presses de l'UB, p.315-328. (Collection "Patrimoines" n°7).
- Elondou-Enyegue P.(1992) - *Solidarités dans la crise ou crise de solidarités familiales au Cameroun?*, Paris, CEPED, 40 p. (Les dossiers du CEPED, n°22).
- Grégory J. (1988) - "Migrations et urbanisation". In : Tabutin D. - *Populations et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p.369-400.

Hugon P. (1991) ó "Les politiques d'appui au secteur informel en Afrique". In : Coquery-Vidrovitch C. et Nedelec S. (eds) - *Tiers- Monde : l'informel en question*, Paris, L'Harmattan, p. 55-69.

Janssens M. (1998) - "Lomé, 100 ans de croissance démographique". In : Gayibor N., Marguerat Y., Nyassogbo G.K. (eds.) - *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997) : Actes du Colloque de Lomé (3-6 Mars 1997)*, Lomé, Presses de l'UB, p.303-314. (Collection "Patrimoines" n° 7).

Lange M-F. (1991) - *Cent cinquante ans de scolarisation au Togo. Bilan et perspectives*, Lomé, URD, 155 p. (Les dossiers de l'URD, n°2).

Marcoux R., Tokindang J. (1998) - "Une émancipation résidentielle remise en question". In : Antoine P., Ouédraogo D., Piché V. (eds) - *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 183-205.

Marguerat Y. (1985) - *L'armature urbaine du Togo*, Paris, ORSTOM, 166 p.

Marguerat Y. (1998) - "La répartition spatiale de l'emploi moderne à Lomé (la situation en 1990)". In : Gayibor N., Marguerat Y., Nyassogbo G.K. (eds.) - *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997) : Actes du Colloque de Lomé (3-6 Mars 1997)*, Lomé, Presses de l'UB, p.377-398. (Collection "Patrimoines" n° 7).

Ministère de l'Équipement, des Mines et de l'Énergie (1996) - Enquête socio-économique de Lomé, projet de développement urbain : revue du secteur urbain, Vol 2.

Nyassogbo G.K. (1994) - "Comment une capitale devient macrocéphale en Afrique subsaharienne : le cas de Lomé". In : *Annales de l'UB*, Tome XIX; Lomé.

Nyassogbo G.K. (1998) - "Qu'est-ce qu'une capitale ? Essai de définition". In Gayibor N., Marguerat Y., Nyassogbo G.K. (eds.) - *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997) : Actes du Colloque de Lomé (3-6 Mars 1997)*, Lomé, Presses de l'UB, p.15-32. (Collection "Patrimoines" n° 7).

Ouédraogo D. et Piché V. (éds) (1995) - *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala, 205p.

Pilon M. (1988) - "Dynamique démographique et développement chez les Moba-Gurma (Nord Togo). In : *Population et développement au Togo. Actes du séminaire de dissémination des résultats de recherche sur la population et le développement au Togo, Tové, 4-9 juillet 1988*, Lomé, URD, p. 56-79.- (Études Togolaises de Population n°14).

"Statistiques économiques". In : *Notes d'informations et statistiques BCEAO*, n° 504, Juin 2000, p 10.

Tabutin D. (1988) - "Réalités démographiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain : une synthèse". In. Tabutin D. - *Populations et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, Paris, p.17-50.

Vignikin K. (1992).-*Dynamique des systèmes de production agricole et ajustement socio-démographique des ménages : le cas des agriculteurs Ewé du Sud-Togo.*, Montréal, Université de Montréal, 344 p. - Thèse de Ph.D en démographie. (Collection de thèses et mémoires n°29).

ANNEXES

Annexe 1

Proportion d'émigrants	: (effectif des émigrants) / (effectif des natifs) * 1000
Proportion d'immigrants	: (effectif des immigrants) / (effectif des natifs) *1000
Taux d'émigration -durée de vieø	: (effectif des émigrants) / (effectifs des natifs) * 1000
Taux d'immigration -durée de vieø	: (effectif des immigrants) / (effectif des résidents) * 1000
Taux de migration nette -durée de vieø	: (volume de la migration nette) / (effectif des natifs moins la moitié du volume de la migration nette) * 1000
Taux d'émigration -au cours d'une périodeø	: (effectif des émigrants) / (effectif des résidents en début de période) * 1000
Taux d'immigration -au cours d'une périodeø	: (effectif des immigrants) / (effectif des résidents en fin de période) * 1000
Taux de migration nette -au cours d'une périodeø	: (volume de la migration nette) / (effectif des résidents en début de période moins la moitié du volume de la migration nette) * 1000
Indice de compensation entre une région A et une région B	: (volume de la migration nette entre A et B)/ (effectif des migrants de B vers A + effectif des migrants de A vers B)
Indice d'efficacité	: (volume de la migration nette) / (volume de l'émigration + volume de l'immigration)
Taux de première migration	: (volume des premières migrations) / (effectif des personnes résidant en début de période dans leur région de naissance) * 1000.
Taux de migrations secondaires :	: (volume des migrations secondaires) / (effectif des personnes résidant hors de leur région de naissance en début de période) * 1000.
Taux de migration de retour	: (volume des migrations de retour) / (effectif des personnes résidant hors de leur région de naissance en début de période) * 1000.

Annexe 2 : Personnel de la recherche

PERSONNEL NATIONAL

I - COORDINATION NATIONALE (CECE)

COORDONNATEUR NATIONAL

Mr. DOEVI A. Dodzi

RESPONSABLE FINANCIER

Mr. KOKOUME Kodjo

II. DIRECTION NATIONALE

DIRECTEUR NATIONAL

Mr. VIGNIKIN Kokou

DIRECTEURS TECHNIQUES

Mr. GBETOGLO Dodji
Mr. ANIPAH Kodjo

III ó CARTOGRAPHIE ET ENUMERATION

COORDONNATEURS

Mr. ANIPAH Kodjo
Mr. AGBOZOH Koffi

SUPERVISEURS REGIONAUX

Mr. ZAKARI Abdoulaye
Mr. LOOKY Djobo Philippe
Mr. DEGBOE Kossi
Mr. KLOGO Kwassi Benjamin
Mr. AGBOZOH Koffi

ENUMERATEURS

KANOU Diégoubène	MANABE Cyprien	WOGODO Kossi
YAGNENAM Kisito	LOKOU Kossi	AMOUSSOU Ayawovi
AGBOGAN Yao	BOURAÏMA Amissou	LOGOSSOU-TEKO Foli
ANIGLO Kossivi	AMEGANVI Kossi	NADOR Komi
FOYEME Paloumane	ASSO Djéri	AMEGNIDO Komivi
MOROU Touré Ramdan	JACKATEY Komla	GABA Adama
SOUKO Falilatou	TSATSOU Messan	YEVU Parfait
BODJONA Clovis	KOBA Komlan	AMAGLI Boris
AGBAGLA Gaétan	KOUADJO David	MORGAH Dénis
BOURAÏMA Sadya	KOUSSAWO Isabelle	

VERIFICATEURS

KOLANI Eugenie	EKLOU-ADEGNON Koffi
THAMSOR Mélanie	DOUPE Kossi
AHOSSEY Antoine	ABOTSI Robert
DEGLI Messan	

CARTOGRAPHES

DJAGBA Justin	TCHAMEKOR Komi	BONA Howonou
AMEVO Komlan	APEDO Mawuli	KUMEDJRO Atsu
BANKA Kwassi	DWEDGA Tantiba	SOMABE Julien
ALOGNON Akuété	AGOUNGBE Derefon	

CONTROLEURS

KUEVIDJIN Kankoè	AGONGLOVI Kokou
DJADOU Ayawo	AKAKPOVI Comlanvi
AYIVI-AMAH Ayité	LAWSON-HELU Laté
KLIMTETOU Essissinah	MESSANVI Dodzi

CHAUFFEURS

AKUETEVİ-CATARIA Ahlonko
ASSOU Wobubé
BOURAÏMA Awali
KABO Namesseti
KONOU Rémi
TAKOUDA Tchamkpala

IV 6 ENQUETE-PILOTE

FORMATEURS/COORDONNATEURS

Mr. VIGNIKIN Kokou
Mr. SARR Ibrahima
Mr. MESSAN Adadé
Mr. AMEGEE Kodjopatapa
Mr. AKINDELE Febon
Mr. GBETOGLO Dodji
Mme KOFFI-KUEGAH Adakou

Mr. BEGUY Donatien
Mme MUKAHIRWA Patricie
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mr. SODJI Dometo
Mme CAPO-CHICHI Antoinette

ENQUETEURS

ABOTSI Kodjo
ABA Komi Mawulana
DEKU Koffi Amétépé
ATTIOGBEY Akossiwa
ODANOU Doblé Issa
AGBAGLA Gaëtan
ALABI Ami Véronique
KOMBATE Jacqueline
FORI Yendouban

KOUDJALE Linaname
DJETABA Clémentine
TASSA Monfaï
TCHANGANI Abalo
KALIWOE Anan-Ewétou
AKIZOUZIM Essodina Alex
ANIGLO Enyonam Akouvi
AKONDO Séni
OURO-SAMA Aïzotou

KODJOVI Comlan
SALAMI-ODJO Omolêyè
DADZIE-ADJALE Awogan
ZOGAN Kwami
DEKON Adjowavi
COMBEY-ADAMAH Kanlé
SAKPONOU Kangni

V 6 ENQUETE PRINCIPALE

FORMATEURS/COORDONNATEURS

Mr. VIGNIKIN Kokou
Mr. SARR Ibrahima
Mr. MESSAN Adadé
Mr. AMEGEE Kodjopatapa
Mr. AKINDELE Febon
Mr. GBETOGLO Dodji
Mme KOFFI-KUEGAH Adakou

Mr. BEGUY Donatien
Mme MUKAHIRWA Patricie
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mme CAPO-CHICHI Antoinette
Mr. SODJI Dometo

CHEFS D'EQUIPE

Mr. MESSAN Adadé
Mr. AKINDELE Febon
Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mr. AMEGEE Kodjopatapa
Mr. BEGUY Donatien
Mlle AMENDAH Djésika

Mme MUKAHIRWA Patricie
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. EDORH Atavi
Mr. AMETEPE Fofó
Mr. KOUWONOU Kodjovi

CONTROLEURS

AGBODO Kokuvi	DJOBO Gabré	BANASSIM Katema Venance
AHOSSEY Antoine	GNAWOUNOU-OKUI Kokouvi	AKIZOUZIM Essodina
COMBEY-ADAMAH Kanlé	AMEVO Komlan	KOUDJALE Georges
AKPALOU Dégboé	EKLOU-ADEGNON Koffi	AMEGANVI Kossi
FENOOU Awaga-Tognikin	LOKOU Kossi Lucien	KANOOU Diégougbéne
KOBA Komlan	KALIWOE Anan-Ewétou	DEMAKOU Yendoubé
DOUPE Kossi	TCHADJA Yao Michel	GOUYONE Souguilimpo
AHALIGAN Kodjo	TAGBATA Gnala Limengou	DEGLI Kokou Mensah
TCHA-DJOBO Tékétibi	DEGBE Ezin	ABOTSI Kodjo
ALOGNON Akoété	AKAKPOVI Magloire	ABA Komi Mawulana
AGBAGLA Gaëtan		

ENQUETEURS

ALOKPEYOU Lamatou	BIDE Abozouwè	WAMPAH Y. Edem
ANAGBA Komi Ledi	DEKU Koffi Amétépé	GABA Adama
ATABA Assana	AGBODO Kokuvi	BANWODOUGOU Danwouli
BAFAYA Armah	KOMBATE D. Yentourpoa	AWOKPE Charlotte Afessi
BENISSAN A. Mermey	KOLANI Yendoubé	SOSSOU Anastasie
CODJIA Akossiwa	ODANOU Doblé Issa	ALI F. Eliane
DATSOMON Komi Mensa	CADIRY Gisèle	BAWATEGMA Yènowouna
DECKON Adjowavi Bossivi	YOVOGAN Yawa Diébi	KOUESSAN Ayoko
EKPETSU Adjowa Sessenou	DJAODOH Agnokla Déborah	TCHASSANTI Nassara
ESSEH Kossi	ETUMESSI Kodzo	AJAVON Kisseh Dédé
FANIDJI A. Afiavi	BINGUITCHA K. Salamitou	HOGRA Bogora
GBLAO Nouratou	ATTIOGBEY Akossiwa	WOGODO Emile
KASSENE Mawuna	SAKPONOU Kangni	TASSAH Germaine
KETEMEPI Agnès	SATI Amétooyona A. Afi	KETOGLO Akuavi Dziédzom
KONGOU Palamague Hubertine	ALOEKNIKOU-TETE Adakou	KOUSSAWO Isabelle
KOUDJALE Damintoté	KOMBATE Jacqueline	SALIFOU Abdoulaye
LAWANI Bassirou	KODJOVI Comlan	DJABARE Dogan
LENLIPO Namkoi	DADZIE-ADJALLE Awogan	TCHEDRE Wakilou
NYAVOR Kofi	KOMKPEL Yendoukoa	DRAVIE-ANAKPAN Atsu
OUADJA Labopou Jeanne	ZOGAN Kwami	AFATCHALA Komi Charles
PAKAÏ Palakiyem Simon	BILANTE Niko	KANGBENI Rachel Damigou
SEHOUEYOU Dêti	DWEDGA M. Tantiba	ANIGLO Enyonam Akouvi
SOUKO Falilatou	AWIKODO Mèvèitom	FONGBEMI Komi Dodji
TSATSOU Messan	BONA Howonou	COMBEY-ADAMAH Kankoué
TSIGLO Kossi	SMLISSI Florence	
YEVU Parfait	ADJAHOU Komlan	

VII

CHAUFFEURS

SAMA Salifou
AGAYI Akouété
KABO Namésséti
GBETOGLO Komlan
BOURAÏMA Awali
KONOU Rémi

TCHA Ouro Assimanou
KASSEGNE Abalo
DUHO Etsè Kossi
AFAMBI Magloire
TAKOUDA Tchamkpala
ASSOU Wobubé

ARCHIVISTES

Mme NOMESSI Eyi
Mr. ATCHRIMI Idoh
Mr. BOURAÏMA Amissou

VI ó ENQUETE QUALITATIVE

KEGBAO Fousséni
MAMA Athrimi Alex
MALLY Pierrette
KINVI Têko messan
KETOGLÓ Charity
AGBOLI Tilate

CAPO-CHICHI Antoinette
AMOUZOU Komi Biaou
DJAOUPE Kokou Claude
YOLAPAR Dami Djati
DJARKI NADEDJO Namga
NOMENYO Adzowavi

GNANI I. Zico
KOFFI-KUEGAH Adakou
SODJI Dometo
KOUDOLO Svetlana
MUKAHIRWA Patricie

VII ó TRAITEMENT DES DONNEES

INFORMATICIEN-ENCADREUR

Mr. EDORH Atavi Mensah

AGENTS DE SAISIE

AMENOAGBADJI Pierrette
AMEY Nadège
AGBEGBO Kossi
DOEVI A. Doessan
TOGLAN Améyo
SOKPAH Komi Bertin
TEHOUL Irène
SOGLOHOUN Mana

NADOR Jeannette
TOMETRY Bienvenue
ADOGNON K. Jérémie
GABA TUAKLI Peace
DORKENOO Akpéné
ADABLA Abla
ADAMA-AVOULETEY Christel
AMEWUDA Abra Delali

VIII - ANALYSE DES RESULTATS

Mr. VIGNIKIN Kokou
Mr. SARR Ibrahima
Mr. MESSAN Adadé
Mr. AMEGEE Kodjopatapa
Mr. GBETOGLO Dodji
Mr. AMETEPE Fofu
Mr. KOUWONOU Kodjovi
Mme KETOGLO Charity

Mr. BEGUY Donatien
Mme MUKAHIRWA Patricie
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mlle AMENDAH Djessika
Mme KOUDOLO Svetlana

IX 6 ADMINISTRATION ET GESTION

GESTIONNAIRE DU PROJET

Mr. GBODOSSOU Koffi Jean

COMPTABILITE

Mlle DJRAMEDO Mablé

SECRETAIRES DU PROJET

Mme d'ALMEIDA-ASSIONGBON Akouélé
Mme NADOR Adjoa

EDITION/MISE EN PAGE

Mr. YOMEKPE Kokou Benoît

PERSONNEL INTERNATIONAL

I - CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL

Mr. SARR Ibrahima

II - CONSULTANTS

Mme Thérèse LOCOH / INED-Paris	"Volet Famille"
Mr. Philippe ANTOINE /IRD-Dakar	"Volet Migration-Urbanisation"
Mr. Marc PILON /IRD-UERD-Ouagadougou	"Plan d'analyse des données"

Annexe 3

CARTE DE REPARTITION DES GRAPPES SELECTIONNEES

Annexe 4

LES QUESTIONNAIRES

